

République du Cameroun

Paix – Travail – Patrie

Republic of Cameroon

Peace – Work – Fatherland

**STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DES
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA
COMMUNICATION**

Septembre 2007

**Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication
(ANTIC)**

Table de matières

GLOSSAIRE.....	4
LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	7
INTRODUCTION.....	9
CHAPITRE 1 : CONTEXTE GLOBAL DU DEVELOPPEMENT DES TIC.....	12
1.1. LES CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES.....	12
1.2. LE CONTEXTE SOCIAL.....	13
1.3. LES CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET RESSOURCES NATURELLES.....	14
1.4. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE.....	14
1.4.1 <i>Etat des lieux</i>	14
1.4.2 <i>Perspectives de l'économie à l'horizon 2015</i>	17
1.4.3 <i>Implications en matière de finances publiques</i>	18
1.5. LA SITUATION DES TIC.....	19
CHAPITRE 2 : ETAT DES LIEUX DES TIC AU CAMEROUN.....	21
2.1. CADRE JURIDIQUE, RÉGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNEL.....	21
2.1.1 <i>Cadre juridique et réglementaire</i>	21
2.1.2 <i>Cadre institutionnel</i>	22
2.2. LES RESSOURCES INFRASTRUCTURELLES.....	24
2.2.1 <i>L'infrastructure nationale des télécommunications</i>	24
2.2.1.1 L'Offre publique.....	24
2.2.1.2 L'offre privée.....	28
2.2.2 <i>La desserte nationale en communications</i>	28
2.2.2.1 L'audiovisuel.....	28
2.2.2.2 La télédistribution et câblodistribution.....	30
2.2.2.3 La production audiovisuelle.....	30
2.2.2.4 Constats.....	30
2.2.3 <i>L'infrastructure des réseaux et de l'Internet</i>	30
2.2.4 <i>L'infostructure</i>	31
2.2.5 <i>L'industrie de production et des services</i>	31
2.2.6 <i>Résumé</i>	32
2.3. LES RESSOURCES HUMAINES.....	32
2.3.1 <i>Le système national de formation</i>	33
2.3.1.1 La formation initiale.....	33
2.3.1.2 La formation continue.....	33
2.3.1.3 La formation personnelle.....	33
2.3.1.4 La formation des spécialistes.....	33
2.3.2 <i>Les métiers et carrières dans les TIC</i>	33
2.3.3 <i>Résumé</i>	34
2.4. LES CONTENUS.....	34
2.4.1 <i>Etat des lieux</i>	34
2.4.2 <i>Résumé</i>	35
2.5. LES USAGES ET LA VALORISATION DES TIC.....	35
2.5.1 <i>Les indicateurs de base</i>	35
2.5.2 <i>Les usages dans les secteurs socioéconomiques</i>	36
2.5.2.1 Le secteur de l'éducation et de la recherche.....	36
2.5.2.2 Le secteur de la santé et de l'action sociale.....	37
2.5.2.3 Le secteur de la production et du commerce.....	38
2.5.2.4 Le secteur de la défense et de la sécurité.....	39
2.5.2.5 Le secteur de la souveraineté.....	40
2.5.2.6 Le secteur de l'administration générale et financière.....	40
2.5.2.7 Le secteur de la culture et des loisirs.....	41
2.5.2.8 <i>Résumé</i>	41
2.6. LA COOPÉRATION ET LES PARTENARIATS.....	41
2.6.1 <i>La coopération multilatérale et bilatérale</i>	42
2.6.2 <i>La coopération régionale et sous-régionale</i>	43
2.6.3 <i>Résumé</i>	43

2.7. LE FINANCEMENT.....	43
2.8. LES FORCES ET LES FAIBLESSES DU CAMEROUN.....	43
2.8.1. <i>Les points forts</i>	43
2.8.2. <i>Les points faibles</i>	44
2.8.3. <i>Les contraintes</i>	44
CHAPITRE 3 : LES AXES D'INTERVENTION PRIORITAIRES.....	48
3.1. LE RENFORCEMENT DES RESSOURCES HUMAINES.....	48
3.2. L'AMÉLIORATION DU CADRE JURIDIQUE, RÉGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNEL.....	49
3.3. LE RENFORCEMENT DE L'ÉTAT DE DROIT ET DE LA SOUVERAINETÉ.....	50
3.4. LE DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES.....	51
3.5. LE DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX ET DE L'INTERNET.....	52
3.6. LE DÉVELOPPEMENT DES SECTEURS SOCIAUX PAR L'USAGE DES TIC.....	53
3.7. LA MODERNISATION DU SERVICE PUBLIC.....	54
3.8. LE DÉVELOPPEMENT D'UN SECTEUR INDUSTRIEL ET DE SERVICES.....	55
3.9. LA PROMOTION D'UN SECTEUR ÉCONOMIQUE COMPÉTITIF.....	56
3.10. LA VALORISATION ET LA PROMOTION DU PATRIMOINE SCIENTIFIQUE, CULTUREL ET ÉCONOMIQUE NATIONAL.....	57
3.11. L'INTENSIFICATION DE LA COOPÉRATION ET DES PARTENARIATS.....	57
3.12. LA MAÎTRISE DES COÛTS ET DES FINANCEMENTS.....	58
3.13. TABLEAUX SYNOPTIQUES DE LA STRATÉGIE.....	60
CHAPITRE 4 : CADRE OPERATIONNEL DE MISE EN ŒUVRE.....	78
4.1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE.....	78
4.2. LES ACTEURS.....	78
4.2.1 <i>Le Parlement</i>	78
4.2.2 <i>Le Gouvernement</i>	79
4.2.2.1 Le Ministère des Finances.....	79
4.2.2.2 Le Ministère des Postes et Télécommunications.....	79
4.2.2.3 Le Ministère de la Communication.....	79
4.2.2.4 Le Ministère de la Justice.....	79
4.2.3 <i>L'ANTIC</i>	80
4.2.4 <i>Les Partenaires Bilatéraux et multilatéraux</i>	80
4.2.5 <i>Le Secteur Privé</i>	81
4.2.6 <i>Les services décentralisés</i>	82
4.2.7 <i>La Société Civile</i>	82
4.2.8 <i>Les Médias</i>	82
4.3. COORDINATION ET MISE EN ŒUVRE DES AXES DE LA STRATÉGIE.....	82
4.4. PRIORITÉS, FINANCEMENT ET BUDGETS.....	84
4.4.1. <i>Priorités</i>	84
4.4.2. <i>Financement et budgets</i>	84
4.5. ADMINISTRATION DES PROJETS.....	84
4.6. GESTION OPÉRATIONNELLE.....	85
4.6.1. <i>Le Comité de Pilotage</i>	85
4.6.2. <i>Le Secrétariat Permanent</i>	86
4.6.3. <i>Les Comités Ministériels</i>	86
4.6.4 <i>Le Conseil de Supervision du Plan de l'ANTIC</i>	87
4.6.5 <i>Les Comités Sectoriels</i>	87
4.7. SUIVI.....	89
4.8. ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE.....	89
CONCLUSION.....	92

Glossaire

Backbone	Littéralement épine dorsale. Dans le contexte des réseaux de télécommunications désigne la partie qui supporte le gros du trafic, en utilisant les technologies les plus rapides et une grande bande passante sur des distances importantes. Les petits réseaux (internes à une entreprise ou à une région) se rattachent à ce réseau fédérateur, comme les rivières viennent grossir le cours d'un fleuve.
Banque de donnée	Ensemble organisé d'informations qui repose sur une structuration très stricte. Les banques de données sont souvent de gros amas d'infos en ligne produits par des institutions.
Boucles locales	Ensemble de réseaux locaux reliés entre eux et appartenant au même domaine.
Câble sous-marin SAT 3	C'est un câble sous-marin, en fibre optique, d'une longueur de 28 000 km, qui a été inauguré en Mai 2002 et relie l'Afrique à l'Europe et l'Asie. Partant du Portugal à l'Afrique du Sud, puis vers l'Inde et la Malaisie, des branches desservent le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Bénin, le Nigeria, le Cameroun, le Gabon, et l'Angola dont la mise en service de ces branches a permis un accroissement conséquent de la bande passante Internet disponibles dans ces pays, la connexion Internet ne s'effectuant auparavant que par des connexions satellites ne délivrant chacune que des débits de l'ordre de plusieurs Mégabit/s (Mbits/s).
Commerce électronique	Activité économique impliquant les consommateurs, les fabricants, les distributeurs, les prestataires de services et les intermédiaires utilisant les réseaux tels que Internet pour mener des affaires.
Commutateur téléphonique	Un commutateur téléphonique met en relation deux correspondants suivant des règles fondées sur le numéro composé par l'appelant.
Économie du savoir	Economie qui se fonde sur capital humain comme source de croissance économique.
Extranet	Réseau de télécommunication et de téléinformatique permettant la communication avec certains organismes extérieurs, par exemple des clients ou des fournisseurs.
Fracture numérique	Expression utilisée pour illustrer le fossé technologique entre les pays pleinement arrimés et ceux qui ne le sont pas. La fracture numérique est généralement associée au fossé observé dans le développement économique et social.
Haut débit	Caractérise une liaison d'un réseau permettant de transmettre de grandes quantités de données comparativement aux liaisons moyennes.
Internet	Réseau mondial associant des ressources de télécommunication et des ordinateurs serveurs et clients, destiné à l'échange de messages électroniques, d'informations multimédias et de fichiers. proche en proche de messages découpé en paquets indépendants.
Intranet	Réseau de télécommunication et de téléinformatique destiné à l'usage exclusif d'un organisme et utilisant les mêmes protocoles et techniques que l'Internet.
Large bande	Expression utilisée pour désigner un réseau de transmission numérique capable d'acheminer de grands débits d'informations (à partir de plusieurs Mbit/s).
Noeud d'échange (IXP : global Internet eXchange)	Internet est une interconnexion de réseaux. Chaque internaute a le choix de son opérateur internet. Pour que les utilisateurs puissent s'envoyer et recevoir des informations depuis et vers un correspondant/serveur sur un autre réseau, les opérateurs doivent s'échanger leurs "paquets" d'information en un lieu, le noeud d'échange. Lorsque ce noeud est local, il permet à des opérateurs de la localité de s'échanger directement les informations locales sans transiter par l'extérieur. Ceci améliore le débit, et réduit les coûts de l'Internet.

Nom de domaine	Chaîne de caractère permettant à des terminaux informatiques de s'identifier de manière unique sur un réseau.
Objectifs du Millénaire pour le Développement	Pour engager le XXI ^e siècle sous de bons auspices, les États Membres des Nations Unies sont convenus de huit objectifs essentiels à atteindre d'ici à 2015. Ces objectifs du Millénaire pour le développement, qui vont de la réduction de moitié de l'extrême pauvreté à l'éducation primaire pour tous, en passant par l'arrêt de la propagation du VIH/sida, et ce à l'horizon 2015, constituent un schéma directeur pour l'avènement d'un monde meilleur.
Portail Internet	C'est un site Internet qui offre une porte d'entrée unique sur un large panel de ressources et de services (messagerie électronique, forum de discussion, espaces de publication, moteur de recherche) centrés sur un domaine ou une communauté particulière.
Salle multimédia	Il s'agit d'une salle équipée des ordinateurs avec lecteurs de CD-Roms ou DVD, lecteurs de disquettes, casques et micro et connectés à internet.
SCAN ICT	C'est une initiative qui vise à mobiliser les appuis nécessaires afin de créer par étapes une capacité africaine intégrée de collecte et de gestion de l'information clé nécessaire pour appuyer l'investissement de plus en plus important dans les technologies de l'information et des communications (TIC) et aider l'Afrique à devenir une société de l'information.
Signature électronique	C'est un mécanisme permettant d'authentifier l'auteur d'un document électronique et de garantir son intégrité, par analogie avec la signature manuscrite d'un document papier.
Société de la connaissance, Société de l'information, Société du savoir	L'UNESCO notamment a adopté le terme « société de la connaissance » ou sa variante, « sociétés du savoir », dans le cadre de ses politiques institutionnelles. La société de l'information est la pierre angulaire des sociétés du savoir. Alors que la notion de "société de l'information" est liée à l'idée d'innovation technologique, la notion de "sociétés du savoir" comporte une dimension de transformation sociale, culturelle, économique, politique et institutionnelle, ainsi qu'une perspective de développement plus diversifiée. La notion de "société du savoir" fait une place plus large à la complexité et au dynamisme des changements qui sont à l'œuvre. Le savoir en question est utile non seulement pour la croissance économique, mais aussi parce qu'il contribue à l'autonomie et au développement de la société dans son ensemble
Sommet Mondial sur la Société de l'Information	Aux termes de sa Résolution 56/183 (21 décembre 2001), l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies a approuvé la tenue du Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI) en deux phases. L'objectif étant de formuler de façon parfaitement claire une volonté politique et prendre des mesures concrètes pour poser les bases d'une société de l'information accessible à tous, tout en tenant pleinement compte des différents intérêts en jeu.
Spectre de fréquences	Une bande de fréquence définit une plage de fréquences qui ont des propriétés similaires (en propagation, en pénétration des matériaux), ou selon des utilisations particulières (radiodiffusion, télédiffusion, téléphonie mobile, communications militaires, ou de la police, communications des radioamateurs, réseaux sans fil Wi-Fi). Chaque plage ainsi définie représente un spectre de fréquences, par analogie avec le spectre de la lumière visible .
Système d'information	Il représente l'ensemble des éléments participant à la gestion, au stockage, au traitement, au transport et à la diffusion de l'information au sein d'une organisation.
Technologies de l'Information et de la Communication	Terme qui désigne tout ce qui relève des techniques utilisées dans le traitement et la transmission des informations, principalement l'informatique, l'Internet et les télécommunications
Télé densité	C'est le degré de pénétration de l'infrastructure de télécommunications de base et de son accessibilité à la population en particulier en zones rurales et aux postes de frontières afin de garantir l'intégration régionale et l'ouverture sur le monde.

Téléprocédure C'est une procédure administrative effectuée à distance. Elle permet un gain de temps, un gain de déplacement, un gain de productivité, et fonctionne dans un environnement sécurisé (ex : la **télédéclaration**, permet d'effectuer les déclarations d'impôts à distance).

Tokyo International Conference for African Development (TICAD) La Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD) est une initiative lancée en 1993 par le Gouvernement du Japon pour promouvoir un dialogue politique de haut niveau entre les dirigeants africains et leurs partenaires dans le domaine du développement. La TICAD a deux objectifs essentiels: 1) promouvoir un dialogue politique de haut niveau entre les dirigeants africains et leurs partenaires de développement; et 2) mobiliser le soutien pour les initiatives de développement conçues par les africains eux-mêmes. Ces objectifs s'autorisent des principes directeurs de la TICAD.

Liste des abréviations

ANTIC.....	23
ART.....	63
BEAC.....	88
BIP.....	59
CAMPOST.....	38
CAMTEL.....	21
CDMA.....	42
CEA.....	10, 42
CEMAC.....	22
CENADI.....	24
CNDHL.....	63
COMETES.....	42
COTCO.....	42
CRTV.....	21
CTO.....	42
DGSN.....	65
DSRP.....	10
EDI.....	22
ELECAM.....	64
GIX.....	30
ICT.....	19
IDH.....	14
IMSO.....	42
IP28.....	
ITSO.....	42
l'AFRINIC.....	43
MINADER.....	74
MINAS.....	61, 70
MINATD.....	61
MINCOM.....	61, 62
MINCOMMERCE.....	73
MINCULT.....	73
MINDEF.....	65
MINEDUB.....	61
MINEE.....	68
MINEFOP.....	62
MINEFOPRA.....	60
MINEP.....	65
MINEPAT.....	67
MINEPIA.....	70
MINESEC.....	61
MINESUP.....	60
MINFI.....	17
MINFOF.....	65
MINFOPRA.....	72
MININDUSTRIE.....	74
MINJUSTICE.....	62
MINPOSTEL.....	10

MINPROFF.....	70
MINRESI.....	60, 65
MINREX.....	75
MINSANTE.....	69
MINTRANSPORT.....	65
MINTSS.....	73
NEPAD.....	81
OAPI.....	63
OHADA.....	22
ONG.....	42
PIB.....	14
Plan NICL.....	42
PM.....	75
PNUD.....	42
PPTE.....	18
PR.....	63
RASCOM.....	43
RIC.....	30
SIG.....	51
SIGEFI.....	31
SIGIPES.....	31
SMSI.....	42
SONEL.....	68
TICAD.....	11
TVA.....	43
UAT.....	43
UIT.....	11
UNESCO.....	11
VPN.....	28
VSAT.....	28

« Notre pays a besoin d'un accès généralisé à l'Internet ... pour se placer dans de meilleures conditions pour aborder le troisième millénaire. »

S.E. Monsieur Paul BIYA, Président de la République du Cameroun

INTRODUCTION

Un consensus existe aujourd'hui sur le fait que la société de l'information, dont les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) constituent l'un des plus puissants vecteurs, crée des occasions complètement nouvelles de parvenir à des niveaux de développement plus élevés. En effet, la capacité des TIC à réduire bon nombre d'obstacles classiques, notamment ceux que constituent le temps et la distance, permet pour la première fois dans l'histoire de faire bénéficier leur potentiel à des millions d'êtres humains dans toutes les régions du monde, donnant ainsi à chaque individu, communauté ou peuple la possibilité de créer, d'obtenir, d'utiliser et de partager l'information et le savoir pour réaliser l'intégralité de son potentiel de développement et de bien-être.

L'absence d'un environnement favorable au développement des TIC dans les pays les moins avancés, dont fait partie le Cameroun, a conduit à un accroissement fulgurant du fossé qui les sépare des pays riches. Les TIC ont ainsi permis aux avantages comparatifs traditionnels de ces pays de jouer à plein sur un espace beaucoup plus large. Ces technologies engendrent donc de nouvelles incertitudes et un nouveau degré de concurrence pour les individus, les communautés, les pays ou les régions qui en sont dépourvus. En effet, lorsqu'on s'affranchit des coûts de transport et de communication, ce sont les endroits les mieux placés et/ou les plus dynamiques qui renforcent leur position.

Les TIC introduisent donc de nouvelles cartes, mais ne constituent pas a priori une redistribution de cartes. Par conséquent, ces technologies ne constituent pas une fin en soi pour le Cameroun, mais un puissant outil permettant d'accroître la productivité et la capacité d'innovation, de stimuler la croissance, de favoriser l'employabilité et la création des emplois et d'améliorer la qualité de vie des populations camerounaises.

Le Cameroun entend utiliser les TIC pour libérer le génie créateur de sa population, de ses régions, de ses entités culturelles pour que la créativité et la connaissance deviennent des facteurs de production déterminants de la société camerounaise. Et rien n'empêche les populations et les entreprises camerounaises d'être créatives dans ce nouvel environnement mondial.

A ce propos, le Président de la République, S.E. Paul Biya, soulignait avec force, le 30 novembre 2002, que l'émergence effective d'une société de l'information au Cameroun devrait permettre de « renforcer l'unité de notre peuple et de lutter contre les inégalités en permettant l'accès au savoir du plus grand nombre ... » et, ainsi, « placer le pays dans de meilleures conditions pour aborder le troisième millénaire ». Le Chef de l'Etat n'a de cesse d'appeler les Camerounais de tous âges et sexes à s'approprier et à maîtriser les outils technologiques de la société de l'information pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion. C'est ainsi qu'il fixe le cap le 3 novembre 2004 en déclarant que « notre pays a besoin d'un accès généralisé à l'Internet ».

Plusieurs initiatives nationales sont conduites, dans le but d'induire, à partir des TIC, une réponse nationale aux problèmes de développement et de lutte contre la pauvreté auxquels le pays fait face. Pour l'essentiel, on peut relever :

- l'identification des TIC comme levier dans plusieurs axes d'action dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) en 2003 ;
- l'élaboration de la stratégie sectorielle du domaine des télécommunications et des TIC par le Ministère des Postes et Télécommunications (MINPOSTEL) en 2005.

Parallèlement à ces activités, plusieurs approches de développement et de déploiement des TIC sont en cours au sein des administrations camerounaises. On peut citer, sans être exhaustif :

- l'élaboration d'un programme d'action gouvernementale pour la société de l'information et des savoirs par le Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation;
- la mise en œuvre d'un programme volontariste de développement des TIC dans l'enseignement supérieur au sein du Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
- la création de centres de ressources multimédia dans les lycées et collèges au sein du Ministère des Enseignements Secondaires ;
- la mise en œuvre de l'option de libéralisation du secteur de l'audiovisuel par le Ministère de la Communication ;
- le Programme National de Gouvernance ;
- l'intégration des TIC dans la gestion du personnel de l'Etat par le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;
- l'informatisation de la carte nationale d'identité ;
- l'informatisation du fichier électoral.

Ces initiatives nationales sont appuyées par d'autres initiatives extérieures, telles que :

- l'initiative de la Commission Economique pour l'Afrique (CEA) portant sur la définition d'un Plan National de l'Information et de la Communication (Plan NICI) ;
- l'initiative du PNUD sur la politique des TIC au Cameroun dans le cadre du Tokyo International Conference for African Development II (TICAD II) ;
- l'appui de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) à l'élaboration de la stratégie sectorielle du MINPOSTEL ;
- l'appui au développement des radios rurales communautaires par l'UNESCO.

L'absence de coordination et de concertation, qui a prévalu lors de la préparation des différentes stratégies et des programmes ministériels, a eu pour conséquence de mettre en relief des visions segmentées et non cohérentes de l'ensemble du secteur des TIC. Toutes choses qui ont rendu nécessaire l'élaboration d'une stratégie nationale de développement des TIC pour refléter une vision du développement des TIC unitaire, cohérente et tenant compte de la convergence des technologies.

Cette stratégie s'inscrit dans la perspective d'une mise en œuvre des dispositions de la Constitution, du Code des investissements, des lois d'orientation du secteur de l'éducation, des orientations majeures du DSRP, ainsi que des engagements du Cameroun en faveur de la réduction de la pauvreté dans le monde (Objectifs du Millénaire pour le Développement, Education pour Tous, Déclaration de Tunis sur la Société de l'Information, etc.).

Les stratégies proposées s'inscrivent dans un partage des préoccupations du Gouvernement de voir le secteur des TIC devenir un acteur majeur dans la promotion d'une citoyenneté active et responsable. Cet objectif apparaît aujourd'hui comme une des conditions pour la mise en route d'un vaste programme de développement du secteur des TIC. C'est seulement à travers un tel programme que tout soutien financier, national ou étranger, pourra produire un effet d'investissement et induire le développement.

L'impulsion politique du Gouvernement part du constat que partout dans le monde et de tout temps, les plus fortes valeurs ajoutées dépendent des techniques mises en œuvre pour la production et pour l'échange, ce qui fait de l'information et du savoir une ressource stratégique essentielle, un avantage comparatif décisif dans la grande compétition que se livrent les grands ensembles économiques de notre époque.

Le présent document de stratégie est donc à la fois :

- un cadre intégrateur des actions de développement des TIC en cohérence avec les objectifs de développement national ;
- un cadre de consultation et de concertation avec la société civile et les partenaires au développement ;
- un cadre de coordination de l'action gouvernementale et des appuis extérieurs, notamment ceux provenant du Fonds de Solidarité Numérique ;
- un cadre de cohérence financière et de budgétisation à moyen terme ;
- un cadre de définition et d'organisation des travaux analytiques pour éclairer le développement du secteur.

La Stratégie Nationale de Développement des Technologies de l'Information et de la Communication sera accompagnée d'un Plan National identifiant l'ensemble des actions programmées pour la période de référence 2008-2015. Le Plan National est révisable annuellement en fonction de l'évolution des priorités et des moyens financiers dégagés. Ce plan :

- hiérarchise les projets en fonction de leur impact sur le développement du pays ;
- précise les budgets d'investissement.

La préparation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Plan National se feront à travers une approche participative. Les administrations, le secteur privé et la société civile ont d'ores et déjà été impliqués au plus haut niveau.

Chapitre 1 : CONTEXTE GLOBAL DU DEVELOPPEMENT DES TIC

1.1. Les caractéristiques démographiques

L'Institut National de la Statistique estime à 15 292 000 habitants la population du Cameroun. Cette information sera actualisée par le recensement réalisé en 2006, le dernier datant de 1987. La densité globale de la population est d'environ 33 habitants au Km², avec cependant des disparités importantes entre les provinces, et à l'intérieur de celles-ci. Concernant sa structure par âge, la population est majoritairement jeune, avec 45% des individus âgés de moins de 15 ans et 64% âgés de moins de 25 ans. L'âge moyen de la population se situe autour de 22 ans. En 2003, l'espérance de vie à la naissance était de 56,5 ans (soit 54,5 pour les hommes et 59 ans pour les femmes). Le rapport de masculinité révèle un léger déficit en hommes, soit 97 hommes pour 100 femmes.

Le taux moyen de natalité au niveau national connaît une baisse progressive liée à l'accentuation des programmes de réduction des naissances par la pratique du planning familial. Ainsi, on est passé de 41,7 ‰ (entre 1987 et 1992) à 39,7 ‰ (entre 1993 et 1997) pour arriver à 38,2 (entre 1998 et 2002). Le taux de mortalité est encore globalement élevé : 49 ‰ de nos jours, notamment avec l'effet du VIH/SIDA. Quant à la mortalité infantile (enfants de 0-4 ans), elle est passée de 126 à 151 pour 1000. Par ailleurs, la mortalité maternelle demeure élevée, environ 430 décès pour 100 000 naissances.

Le Cameroun connaît une urbanisation rapide soutenue principalement par l'exode rural. Selon les statistiques disponibles, près de la moitié de la population du pays vit dans les villes. Le taux de croissance moyen de la population est de 5 % en milieu urbain, dont 7 % à Yaoundé et 6,4 % à Douala. Les projections laissent présager un doublement des populations de ces deux villes à l'horizon 2015.

D'après les projections des Nations Unies, fondées sur l'analyse des différentes enquêtes de ménages disponibles, le Cameroun serait entré dans la phase de transition démographique : le taux annuel de croissance de la population totale qui était de 2,8 % à la fin des années 90 serait actuellement de 2,3 % et tombera sans doute à moins de 2 % en 2010.

En dépit de cette transition démographique en cours, la population scolarisable (4-24 ans) devrait s'accroître fortement d'ici à 2015, passant de 8,5 millions en 2004 à près de 11 millions (soit une augmentation de plus d'un tiers), créant ainsi une forte demande scolaire. De manière spécifique :

- au niveau du préscolaire (4-5ans), la population passerait de 1 064 000 en 2004 à 1 220 000 en 2015 ;
- au niveau du primaire (6-11ans/12ans), la population passerait de 2 914 800 à 3,5 millions en 2015 ;
- au niveau du premier cycle du secondaire (12-15 ans/13-17 ans), l'on passerait de 1 674 000 en 2004 à 2 234 400 en 2015 ;
- au niveau du second cycle du secondaire (16-18 ans/18-19ans), la population passerait de 1 003 400 à 1 379 600 en 2015 ;
- au niveau du supérieur (19/20 ans- 24 ans), l'on passerait de 1 773 058 en 2004 à 2 437 451 en 2015.

1.2. Le contexte social

Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) produit par le Gouvernement camerounais en 2003 relève un défi majeur auquel le pays fait face : celui de combler un

« déficit social » important qui, en l'absence d'une attention adéquate et soutenue, fragiliserait à la fois les fondements de la croissance à moyen terme et la cohésion sociale. En effet, la situation sociale s'est fortement détériorée au cours des dix années de crise économique qu'a connues le Cameroun. L'offre publique de services sociaux de base a été particulièrement affectée par les difficultés financières auxquelles l'Etat a dû faire face. Le développement des infrastructures de base (routes, écoles, hôpitaux, réseaux électrique et de télécommunications, adductions d'eau, etc.) a connu un grand ralentissement, sans que la maintenance des infrastructures existantes suive, faute de financements.

Dans le secteur de l'éducation, si le taux d'accès à l'enseignement primaire des enfants en âge scolaire s'est amélioré pour atteindre 95% en 2001 suite, entre autres, à la suppression des frais de scolarité dans les écoles primaires publiques, à peine un enfant sur deux (56%) achève le cycle primaire à cause d'un taux de redoublement très élevé (30% en moyenne dans l'ensemble du système éducatif). Ce faible taux de survie dans le système éducatif, qui découle de nombreux problèmes structurels du système éducatif, entraîne un coût économique et social considérable qui croît avec la pression démographique.

Au plan sanitaire, malgré les efforts importants et soutenus des pouvoirs publics, l'état de santé des populations s'est dégradé par rapport au début des années 1990. Le taux de mortalité infantile a augmenté de 12 points entre 1991 et 1998, le taux de malnutrition chronique pour les enfants de 12 à 23 mois a progressé de 23% à 29%, le taux d'accouchements assistés par un personnel qualifié a régressé de 5 points au cours de la même période. Le taux de prévalence du VIH/SIDA, qui a progressé de façon alarmante de 2% à 11,8% et qui s'accompagne de la recrudescence de la tuberculose, décime surtout la population active. Il faut également noter la persistance du paludisme qui constitue encore 40 à 50% des consultations et 28% d'hospitalisations. Cette situation entraîne une diminution qualitative et quantitative du capital humain qui doit soutenir la croissance. Les principaux indicateurs de la carte sanitaire du pays se présentent ainsi : un médecin pour 10.000 habitants, un infirmier pour 2.250 habitants, un lit d'hospitalisation pour 770 malades.

Sous l'effet conjugué de l'urbanisation mal maîtrisée et de la crise économique, les villes camerounaises, particulièrement les plus grandes d'entre elles, se retrouvent confrontées à de nombreux problèmes liés à des phénomènes tels que la prolifération de l'habitat spontané, l'insalubrité et l'insécurité, la montée du chômage, la multiplication des sans abri, des enfants de la rue, des prostituées, des malades mentaux, etc. Le taux de chômage global s'élevait à 8,4 % au premier trimestre 1996 (9,8 % pour les hommes et 6,8 % pour les femmes), atteignant 21,7 % en zone urbaine, et 3,5 % en zone rurale. Le groupe des 20-24 ans était le plus touché, avec un taux de chômage de 15,4 %, la population féminine urbaine du même groupe d'âge représentant le taux de chômage le plus élevé de toutes les catégories sociales avec 48,7 %. Le secteur non structuré maintient 85 % de la population active au travail, le reste étant absorbé par le secteur structuré.

D'une manière générale, les indicateurs de développement humain se sont considérablement dégradés au cours des années de crise économique, notamment dans le secteur de l'éducation et de la santé. Les bonnes performances économiques de ces dernières années ne suffisent pas encore à redresser cette situation, même si l'incidence de la pauvreté a commencé à reculer. C'est ainsi que l'indice de développement humain (IDH) se situe en 2002 à 0,512, plaçant le Cameroun au 135ème rang sur 173 pays.

1.3. Les caractéristiques physiques et ressources naturelles

Avec une superficie de 475 442 kilomètres carrés, un milieu naturel d'une remarquable diversité, 200 kilomètres de littoral, une orientation hydrographique vers les grands bassins du

Congo, du Niger et du lac Tchad, un sol volcanique fertile, des forêts humides, des chutes d'eau et une densité de population de 33 habitants au kilomètre carré, le Cameroun est un pays potentiellement riche en ressources naturelles. Ces caractéristiques physiques font du café, du cacao, du caoutchouc, de la banane, du coton, du millet et du sorgho, de la canne à sucre, de l'huile de palme et du riz les principales richesses agricoles du pays et permettent aussi à l'élevage de contribuer de manière significative à l'alimentation de la population. Les chutes d'eau et les ressources hydrographiques assurent la production d'énergie hydroélectrique. Le Cameroun possède également des ressources minières (pétrole, gaz, bauxite, fer, uranium). Ce pourrait être un pays riche si la prospection et l'exploitation des gisements étaient assurées par des ressources humaines locales instruites et bien équipées.

1.4. Le contexte économique

1.4.1 Etat des lieux

De l'indépendance à la première moitié des années 70, le Cameroun a connu une croissance régulière et harmonieuse : le PIB réel a augmenté en moyenne de 4 % par an. La fin des années 70 connaît un phénomène nouveau : sous l'effet d'une économie dopée par la production pétrolière, la croissance s'accélère: 13 % par an de 1977 à 1981 puis retombe à 8 % de 1982 à 1985. Au milieu des années 80, le Cameroun subit des chocs importants dus à l'effondrement des cours des matières premières, chocs qui engendrent le ralentissement de son économie suivi d'une sévère récession. Cette situation ne se retournera qu'à la suite de la dévaluation du franc CFA intervenue en janvier 1994 qui ramènera la croissance réelle du PIB autour de 5 % en 1994-95.

Les programmes économiques que le Gouvernement a mis en œuvre par la suite ont permis de stabiliser la croissance du PIB réel en moyenne à un chiffre de l'ordre de 4,5 % par an. L'inflation a été ramenée à moins de 3 %. La balance commerciale est demeurée positive, le déficit des transactions courantes a été réduit de moitié, tombant de 3 % en 1997-1998 à 1,5 % en 1999-2000 et le solde budgétaire (base engagement) a été stabilisé autour de 2 % du PIB.

Le Cameroun entame la période 2000-2004 par son éligibilité à l'initiative renforcée d'allègement de la dette des Pays Pauvres Très Endettés, consacrée par l'atteinte, dès le mois d'octobre 2000, du point de décision. Au cours de cette période, le taux de croissance du PIB est passé de 4% en 2000 à 3,9% en 2004.

Les ressources budgétaires non pétrolières ont été en nette progression, passant de 875,1 milliards en 2000 à 973,4 milliards en 2004. L'effet de la hausse des cours du pétrole sur les recettes pétrolières n'a pas compensé l'impact de la diminution de la production au cours de la même période. Les recettes pétrolières sont ainsi passées de 438,3 milliards en 2000 à 337,7 milliards en 2004, soit une baisse de 30%.

Face à la contrainte de respecter ses engagements concernant le paiement du service de la dette extérieure, le Gouvernement a pris tout un ensemble de mesures (programmation trimestrielle des lignes de crédits, suppression à terme des caisses d'avance, réglementation de la puissance des véhicules de services selon la catégorie du poste occupé, etc.) visant la maîtrise des dépenses courantes dont le pourcentage au PIB est passé de 13,5% en 2001 à 11,4% en 2004. La faible consommation des crédits alloués aux dépenses d'investissement, due à la complexité des procédures de passation des marchés publics, a été en grande partie à l'origine des baisses successives du montant des ressources budgétaires destinées aux investissements publics. Ainsi, en pourcentage du PIB, les dépenses d'investissement publiques ont diminué d'un point et ont atteint le niveau de 2,2% en 2004.

En pourcentage des dépenses budgétaires, la part des ressources allouées aux secteurs sociaux (éducation, santé, affaires sociales et emploi) s'est accrue, passant de 18,5% en 2000 à 25,3% en 2005. Ce qui marque le souci du Gouvernement de lutter résolument contre la pauvreté. La part des ressources allouées aux secteurs productifs (infrastructure et développement rural) en pourcentage des dépenses budgétaires totales a connu également une augmentation significative, passant de 10,5% en 2000 à 14,5% en 2005. Ainsi, la politique d'allocation des ressources mise en œuvre par le Gouvernement adhère aux objectifs définis dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté.

L'encours de la dette publique extérieure, dont l'essentielle est bilatérale (62%), a connu une tendance baissière au cours de la période 2000-2004, passant de 4461,3 milliards de FCFA (68% du PIB) en 2000 à 3545 milliards de FCFA (42,3% du PIB) en 2004.

Des évolutions récentes montrent que la croissance de l'économie camerounaise s'est décélérée avec un taux de 3,5% en 2004 contre 4,1% en 2003. Elle est estimée à 2,7% en 2005 et atteindrait 4,5% en 2006. Dans l'optique de la demande, la croissance demeure tirée par la demande intérieure. Mais on note une baisse de la part de la consommation privée dans le PIB, avec une contribution négative à la croissance en 2005, tandis que la part de la consommation publique tend à augmenter. La part de l'investissement est en hausse, qu'il s'agisse de la composante publique ou de la composante privée. La contribution positive à la croissance de la demande extérieure depuis 2004, et en particulier des exportations de services et des exportations hors pétrole, tendrait à se consolider.

Le taux d'inflation demeure contenu en dessous de 3%. L'évolution de l'inflation reste imputable aux produits alimentaires (principale composante de l'indice) dont la production s'est avérée satisfaisante face au niveau sans cesse croissant de la demande urbaine.

Tableau 1 : Indicateurs clés de l'économie camerounaise

Années	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
PIB à prix courant (milliards de FCFA)	6171	6612	7061	7583	7917	8378	8757	9400
PIB à prix constant de 2000 (milliards de FCFA)	6326,6	6612,4	6910,9	7187,9	7482,7	7747,1	7965,2	8304,5
PIB réel Croissance annuelle (en%)	4,3	4,5	4,5	4,0	4,1	3,5	2,7	4,5
Répartition sectorielle (Croissance annuelle en %)								
Secteur Primaire	6,4	3,6	3,73	3,7	3,7	4,2	3,9	4,0
Secteur Secondaire	3,3	4,3	1,0	0,8	0,8	0,5	-0,8	3,9
Secteur Tertiaire	6,4	4,4	8,5	7,3	7,3	5,4	4,7	4,6
Taux de pauvreté (% population)			40,0					38,6
Population	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8
PIB/tête	1,5	1,7	1,7	1,2	1,3	0,7	0,0	1,5
Consommation par tête	1,2	1,9	0,2	1,7	4,2	-0,6	-3,4	-2,7
Prix (Croissance annuelle en %)								
Déflateur du PIB		2,5	2,3	3,4	0,3	2,3	1,7	3,1
Prix à la consommation	7,8	14,4	2,8	2,8	0,6	0,3	1,5	1,8
Les composantes de la demande (en pourcentage du PIB)								
Consommation	80,8	79,7	81,0	81,0	82,2	80,6	79,0	75,7
Privée	71,3	70,2	70,7	70,8	72,2	70,4	68,2	65,0
Publique	9,5	9,5	10,2	10,2	10,0	10,2	10,8	10,8
Finances publiques (en pourcentage du PIB)								
Recettes hors Dons	15,0	19,9	17,7	17,9	16,8	15,6	17,0	18,4
Dépenses	13,9	15,6	16,9	16,0	15,5	13,8	15,0	16,2
<i>courantes</i>	<i>11,9</i>	<i>12,1</i>	<i>13,6</i>	<i>13,3</i>	<i>13,3</i>	<i>11,6</i>	<i>12,0</i>	<i>12,3</i>
<i>en capital</i>	<i>1,9</i>	<i>3,3</i>	<i>3,3</i>	<i>2,5</i>	<i>2,1</i>	<i>2,2</i>	<i>3,0</i>	<i>3,9</i>
Source : MINFI/DAE								

1.4.2. Perspectives de l'économie à l'horizon 2015

L'axe stratégique n°1 du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté porte sur la promotion d'un cadre macroéconomique et budgétaire stable. Pour tenir compte de la conjoncture économique nationale, de l'environnement international et des nouvelles stratégies qui ont été adoptées, le cadrage central du DSRP a été actualisé au cours de l'année 2005. Il en ressort globalement que la croissance actuelle est encore faible pour impulser

véritablement une amélioration des conditions de vie des populations et accroître le revenu par habitant au Cameroun.

L'objectif du Gouvernement est, à long terme, de porter progressivement le taux de croissance réel du PIB à 7% au moins, ce qui devrait permettre une augmentation du PIB réel par tête d'environ 3 à 4%, minimum requis pour une réduction sensible de la pauvreté en vue de l'atteinte des objectifs du millénaire. En 2005, le taux de croissance est estimé à 2,7%. Ce taux passerait de 4,5 % en 2006 à 4,7 % en 2008 et se situerait en moyenne annuelle au-dessus de 5% sur la période 2008-2015.

Dans le secteur primaire, la croissance réelle moyenne de la production agricole serait de l'ordre de 4,3% par an, compte tenu de l'augmentation de la population et donc de la demande intérieure, du développement de la pénétration des marchés sous-régionaux et de l'approvisionnement des industries nationales.

Le taux de croissance dans le secteur secondaire pourrait atteindre à terme 6%. Il dépend d'une manière générale de la production des hydrocarbures, de l'énergie et des infrastructures de base comme les routes. La croissance de la production pétrolière au Cameroun devrait repartir compte tenu des nouvelles perspectives en la matière.

Les industries manufacturières devraient soutenir la croissance à hauteur de 6,5% en moyenne, grâce aux avancées dans la transformation du bois et à la vigueur des branches de l'agro-industrie, de la cimenterie et de la métallurgie. La relance des investissements dans le secteur énergétique devrait permettre une augmentation de la production électrique qui devrait booster la croissance dans ce sous-secteur. En effet, le projet de construction de nouvelles centrales devrait contribuer à améliorer l'offre énergétique. La construction de ces centrales devrait accélérer la croissance dans ce sous-secteur qui influence largement la production dans les autres secteurs.

Le secteur tertiaire devrait bénéficier de la tendance à la hausse des activités liées aux nouvelles technologies de la communication (informatique, Internet) et à la téléphonie mobile grâce notamment aux retombées de la fibre optique, ce qui laisse présager des taux de croissance assez élevés dans ces branches. En outre, avec le démarrage effectif du marché financier, de profondes mutations dans le secteur financier pourraient s'opérer dans ce secteur. Pour toutes ces raisons, le taux de croissance réel dans le secteur tertiaire devrait se maintenir autour de 6,5% en moyenne par an. L'agrégation des trois secteurs génère des taux de croissance du PIB réel entre 4 et 6% à l'horizon 2015.

1.4.3. Implications en matière de finances publiques

Les ressources de l'Etat à l'horizon 2015 pourraient tourner autour de 15% du PIB. Les recettes non pétrolières se stabiliseraient autour de 13% jusqu'en 2015.

Le Gouvernement s'est résolu à accroître les recettes non pétrolières. Les réformes fiscales et douanières en cours, l'élargissement de l'assiette fiscale à travers, entre autres, la réduction des exonérations et une plus grande rigueur dans l'application des fiscalités spécifiques, l'introduction de la réforme de l'impôt sur le revenu devraient permettre d'améliorer les recettes non pétrolières en pourcentage du PIB non pétrolier. Ainsi, la part des recettes non pétrolières serait maintenue en moyenne à 13 % du PIB non pétrolier. En conséquence, le solde budgétaire connaîtrait une évolution favorable et les besoins de financement resteraient modérés eu égard à l'ampleur des efforts.

Concernant les dépenses, il est anticipé que les dépenses publiques globales, en proportion du PIB, restent au voisinage de leur niveau actuel pour éviter de pénaliser la croissance par un

niveau excessif de taxation des secteurs productifs. Dans ce contexte, on anticipe toutefois des espaces d'expansion des dépenses publiques dans les secteurs prioritaires, à l'instar de l'éducation, de la santé et des infrastructures, du fait de la contraction du service de la dette, notamment après l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE en 2006.

Tableau 2: Prévisions macroéconomiques à moyen terme, 2006-2015

Années	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
PIB à prix courant (milliards de FCFA)	9399,9	9833,9	10452,9	11157,6	11936,1	12871,5	13869,7	14863,4	15872,2	16907,6
PIB à prix constant de 2002	8304,5	8611,7	9006,0	9459,8	9955,2	10579,3	11227,9	11844,8	12451,3	13059,7
Croissance et pauvreté										
Taux de pauvreté (% population)	38,6					35,5				32,7
Croissance annuelle (en %)										
Population	2,8	2,8	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7
PIB/tête	1,5	0,9	1,9	2,3	2,5	3,6	3,4	2,8	2,4	2,2
Consommation par tête	-2,8	-1,7	-0,5	0,6	1,4	1,9	1,4	0,1	-0,1	-0,2
PIB à prix constant	4,3	3,7	4,6	5,0	5,2	6,3	6,1	5,5	5,1	4,9
(Pourcentage du PIB)										
Recettes hors Dons	18,4	17,8	17,1	16,7	16,3	15,9	15,5	15,2	14,9	14,7
pétrolières	5,8	5,0	4,4	4,0	3,7	3,3	3,0	2,8	2,5	2,3
non pétrolières	12,5	12,8	12,8	12,7	12,7	12,6	12,5	12,4	12,4	12,3
Non pétrolières (% PIB non pétrolier)	13,6	13,7	13,5	13,3	13,2	13,1	13,0	12,9	12,8	12,7
Dépenses	16,2	16,7	17,2	17,0	16,4	16,0	15,6	15,3	14,9	14,5
courantes	12,3	12,1	12,2	11,9	11,3	10,9	10,4	9,9	9,6	9,3
en capital	3,9	4,6	5,0	5,1	5,1	5,1	5,3	5,4	5,3	5,2
Solde global, base ordonnancements	3,3	2,2	0,9	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8	0,9	1,0
Solde global, base caisse	2,1	1,7	0,4	0,2	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
(en Pourcentage du PIB)										
Financement	-2,1	-1,7	-0,4	-0,2	-0,4	-0,4	-0,4	-0,4	-0,4	-0,4
Extérieur net	1,1	0,4	1,4	1,4	1,1	1,0	0,9	0,8	0,8	0,7
Intérieur net	-2,2	-2,1	-1,8	-1,6	-1,5	-1,4	-1,3	-1,2	-1,1	-1,1
Besoin résiduel	-1,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dettes (en Pourcentage du PIB)										
Dettes extérieures										
Encours	0,34	0,32	0,30	0,28	0,27	0,25	0,24	0,23	0,22	0,21
Service	0,03	0,02	0,02	0,02	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Intérêts	0,01	0,01	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Source: MINFI/DAE

1.5. La situation des TIC

Malgré le poids de son économie dans la sous-région d'Afrique Centrale, la qualité de ses ressources humaines, la grande variété de ses richesses culturelles, son potentiel infrastructurel, sa position stratégique d'ouverture sur la mer pour plusieurs pays d'Afrique Centrale, sa stabilité politique, le Cameroun est encore un pays où la pénétration et l'utilisation des TIC est très faible.

En effet, d'après les résultats de l'enquête nationale (Scan ICT) menée au cours de l'année 2006 par le Ministère des Postes et Télécommunications avec le soutien des partenaires au développement, 30% seulement du territoire camerounais est couvert par les services de

téléphonie, pour une télé densité fixe de 0,7% et mobile de 15 % en 2005 ; moins de 7% des institutions et entreprises sont équipées d'un ordinateur, moins de 27% des administrations sont connectées à Internet et enfin moins de 2% (0,16%) de la population camerounaise utilise Internet.

Pourtant, le Cameroun dispose d'un énorme potentiel susceptible de faire de lui un pôle majeur de développement des TIC en Afrique centrale. En effet, le système éducatif, l'enseignement supérieur en particulier, malgré ses nombreux problèmes, est relativement développé et pourrait constituer une formidable rampe de lancement des TIC en Afrique Centrale. D'autre part, le pays est doté d'une dorsale en fibre optique déployée tout au long du tracé du pipeline Tchad – Cameroun et non encore suffisamment exploitée. De même, un point d'atterrissage du câble sous-marin SAT 3 est ouvert à Douala avec une capacité de 2,5 Gbit/s. Deux opérateurs privés de mobile et un opérateur public de réseau fixe (déjà engagé dans le processus de privatisation) ont également fait des investissements importants de l'ordre de 300 milliards de francs CFA environ durant la période 1999 – 2004.

Au plan politique, en inaugurant le centre multimédia du Lycée Général Leclerc à Yaoundé en novembre 2001, le Président de la République a fixé la vision d'un pays « qui s'attelle pour s'adapter aux exigences de la société de l'information ». Dans son discours à la Nation le 3 novembre 2004, au lendemain de son élection pour un nouveau septennat, il réitère que « le pays a besoin d'un accès généralisé à l'Internet ».

Le contexte est donc à tous égards favorable pour une action vigoureuse en faveur de la définition d'une politique volontariste de développement et de déploiement des TIC et l'élaboration des stratégies efficaces et cohérentes pour accélérer l'intégration du Cameroun dans la civilisation de l'information et l'économie mondiale du savoir.

Chapitre 2 : ETAT DES LIEUX DES TIC AU CAMEROUN

2.1. Cadre juridique, réglementaire et institutionnel

Cette section examine les lois et instruments qui régissent les TIC au Cameroun. Des dispositions ont été prises pour édicter des lois relatives à certains aspects des TIC au Cameroun. Les secteurs de l'audiovisuel et des télécommunications en particulier ont été certes marqués au cours des deux dernières années par une myriade de textes législatifs, mais ces instruments n'ont pas apporté une solution appropriée et satisfaisante aux problèmes qui se posent.

2.1.1. Cadre juridique et réglementaire

De longues années avant, le Gouvernement du Cameroun avait choisi l'option de la libéralisation du secteur de l'audiovisuel et, ce faisant, un certain nombre de textes législatifs avaient été édictés pour encadrer la filière de la radiodiffusion. Ceci était inévitable d'autant plus que le cadre juridique en vigueur devait être réformé pour tenir compte du passage de la situation du monopole à la concurrence en matière de radiodiffusion et d'émission télévisée. La CRTV était l'unique acteur sur la scène de la diffusion au Cameroun, mais la pratique de l'audiovisuel privé a été autorisée par la loi n° 90/052 du 19 décembre 1990, amendée par la loi n° 96/04 du 04 janvier 1996. Toutefois, ce n'est qu'assez récemment que les opérateurs de l'audiovisuel privé ont pu tirer avantage de cette loi. Ceci a été rendu possible par la signature du décret d'application n° 2000/158 du 03 avril 2000. Ceci a déclenché une avalanche de demandes d'autorisation de création de stations de radiodiffusion et de télévision.

Pour ce qui est des télécommunications, il existe un éventail de lois portant réglementation de ce secteur. Entre autres :

- la loi n° 98/014 du 14 juillet 1998 portant réglementation des télécommunications au Cameroun ;
- le décret n° 98/198 du 08 septembre 1998 portant création de la Cameroon Télécommunications Corporation (CAMTEL) ;
- le décret n° 2001/830/PM du 19 septembre 2001 fixant les modalités de fonctionnement des réseaux de télécommunications ;
- le décret n° 2001/831/PM du 19 septembre 2001 fixant les modalités de fourniture des services de télécommunications ;
- la loi n° 2001/010 du 23 juillet 2001 instituant le service minimum dans le secteur des télécommunications ;
- la loi n° 2005/013 du 29 décembre 2005 amendant et complétant certaines dispositions de la loi n° 98/014 du 14 juillet 1998 portant réglementation des télécommunications au Cameroun.

Pour ce qui est de la filière de l'Internet au Cameroun, il n'existe pas encore de mesures législatives qui la régissent. Ces mesures sont en cours d'élaboration.

Le cadre législatif et réglementaire qui régit actuellement le secteur de l'audiovisuel et des télécommunications se doit d'être amélioré. Ces textes comportent un certain nombre d'insuffisances. A titre d'exemple, la principale loi portant réglementation des télécommunications au Cameroun (loi n° 98/014 du 14 juillet 1998) ne fait aucune allusion

aux services de téléphonie mobile, à l'accès à l'Internet, etc. En outre, il existe de nombreux textes, ce qui est susceptible de semer la confusion et l'incertitude.

Dans le domaine des affaires, l'on note l'absence d'un cadre législatif approprié qui puisse permettre aux TIC de jouer le rôle d'un véritable outil d'affaires. Un monde d'affaires régi par un cadre législatif et réglementaire approprié devrait viser la création d'un environnement compétitif qui offre des mesures incitatives appropriées à l'investissement et à l'innovation dans le domaine des TIC, dans l'optique d'améliorer l'accès aux services et la qualité des services. Il devrait être à même d'attirer les investissements étrangers, mais pas ceux qui sont de nature à inhiber les initiatives locales ou à porter atteinte aux droits des consommateurs. La loi qui régit actuellement la concurrence (Loi n° 98/013 de juillet 1998) devrait faire l'objet d'un amendement pour tenir compte des TIC. Il convient même d'envisager l'adoption d'une loi relative aux TIC pour favoriser une concurrence juste et interdire les pratiques commerciales telles que l'utilisation abusive de la position dominante.

Des lois appropriées pourraient également mieux cibler la protection de la propriété intellectuelle (droits d'auteur, brevets, marques déposées et autres travaux industriels), la protection et la sécurité des données, les délits informatiques et cybernétiques, ainsi que la liberté d'accès à l'information. Un cadre juridique approprié est indispensable pour dissuader la violation des droits de propriété intellectuelle dans le domaine des TIC. Les lois ne viseront pas seulement la protection des investissements, mais encourageront aussi la créativité, la numérisation du folklore, des arts et de la musique, et même la protection de leurs propriétaires.

L'inexistence d'une législation relative au commerce en ligne ou à l'échange de données informatisé (EDI) et les questions connexes constituent un handicap majeur. Cette législation devrait être à mesure de donner une reconnaissance juridique à une signature électronique et une suite aux questions en instance relatives aux transactions en ligne (par exemple, la légalité des contrats ou des transactions conclus sur le Web).

Il convient de reconnaître que dans la sous-région CEMAC, il n'existe pas de cadre juridique harmonisé portant réglementation des TIC. L'OHADA et les institutions analogues devraient pouvoir les intégrer dans la législation en vigueur.

2.1.2. Cadre institutionnel

Un certain nombre d'institutions sont impliquées dans le contrôle et la mise en œuvre des TIC au Cameroun. Le Gouvernement est responsable de l'ensemble du processus de mise en œuvre et de contrôle, mais il existe aussi des institutions dédiées.

La Présidence de la République joue un rôle déterminant, en ce qu'elle définit et oriente la politique nationale en matière des TIC. Le chef de l'Etat considère que ce secteur doit jouer un rôle clé dans le développement de l'économie du Cameroun, la bonne gouvernance et la réduction de la pauvreté. L'importance que le Président de la République attache à ce secteur est mise en avant par le fait que l'ANTIC - institution directement chargée de l'orientation et de la régulation du secteur des TIC au Cameroun - est placée sous la tutelle technique de la Présidence elle-même.

Les Services du Premier Ministre sont chargés du suivi, c'est-à-dire qu'ils s'assurent que la politique nationale en matière des TIC est effectivement mise en œuvre.

L'Assemblée Nationale joue également un rôle déterminant dans la mise en oeuvre de la politique nationale. Son rôle est surtout législatif, c'est-à-dire qu'il consiste à voter les lois relatives aux TIC. Ce rôle est d'autant plus pertinent que, en tant qu'organe législatif, l'une de ses responsabilités est de contrôler l'action gouvernementale en général.

Un certain nombre de départements ministériels jouent ou auront à jouer un rôle dans le développement, le déploiement ou l'utilisation des TIC à divers niveaux. Par exemple, le Ministère de la Communication sera impliqué dans la mesure où il est le ministère en charge de l'étude des demandes de licences introduites par les opérateurs potentiels du secteur de l'audiovisuel. Sans aucun doute, le Ministère du Commerce sera impliqué et devra œuvrer en collaboration avec les institutions ayant le savoir-faire technique pour asseoir un mécanisme et un environnement favorables au commerce en ligne.

L'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (ANTIC) a été créée en 2002 par décret n° 2002/092 du 08 avril 2002. Cette institution a pour mission de promouvoir et de suivre l'action gouvernementale dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. A ce titre, dans le cadre de ses missions d'orientation et de régulation, l'ANTIC:

- élabore et suit la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement des TIC ;
- veille à l'harmonisation des standards techniques, propose des référentiels techniques afin de favoriser l'interopérabilité entre systèmes d'information et assure la régulation dans ce secteur ;
- fournit son expertise aux administrations pour la conception et le développement de leurs objets techniques ;
- coordonne la réalisation et assure le suivi des sites Internet, Intranet et Extranet de l'Etat et des organismes publics ;
- concourt à la formation technique des formateurs des universités, lycées, collèges, écoles normales et écoles primaires ;
- participe aux actions de formation des personnels de l'Etat dans le domaine des TIC en émettant des recommandations sur le contenu des formations techniques et sur les programmes des examens professionnels et des concours.

Le Ministère des Postes et Télécommunications (MINPOSTEL) joue un rôle fondamental dans ce secteur au regard du décret n° 2005/124 du 15 avril 2005 portant organisation de ce ministère. Il est notamment chargé de l'élaboration, de la mise en place et de l'évaluation de la politique gouvernementale en matière de postes et télécommunications. Il est aussi l'organe de tutelle de l'Agence de Régulation des Télécommunications (ART).

Figure également au nombre des missions du MINPOSTEL, sa contribution au développement des infrastructures et de l'accès du réseau aux nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (voir en particulier l'article 54 du décret n° 2005/124 du 15 avril 2005 portant organisation de ce ministère).

Le MINPOSTEL a également pour mission de s'assurer que le secteur privé est effectivement un important partenaire dans le secteur des télécommunications pour ce qui est des opportunités de création de richesses et d'emplois. Le ministère joue aussi un rôle de supervision des entreprises publiques du secteur, représente l'Etat dans les réunions internationales sur ce secteur (voir article 21(1) et (2) de la loi de 1998 sur les télécommunications), gère le spectre de fréquences au nom de l'Etat via une commission interministérielle tel que prévu par les articles 23-26 de la loi de 1998 sur les

télécommunications. Il revient par ailleurs au ministère de garantir le respect des lois et d'autres instruments réglementaires ainsi que des conventions internationales dont le Cameroun est signataire.

L'Agence de Régulation des Télécommunications (ART) est l'institution publique chargée particulièrement de la régulation, du contrôle et du suivi des activités du secteur des télécommunications au Cameroun. Elle est placée sous la tutelle du MINPOSTEL. Créée par la loi de 1998 sur les télécommunications (voir article 22(1) de cette loi), les attributions de l'ART sont précisées dans l'article 22(2) et réitérées dans l'article 3(1) du décret 98/197 du 08 septembre 1998 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Télécommunications comme suit :

« L'Agence a pour mission d'assurer la régulation, le contrôle et le suivi des activités des exploitants et des opérateurs du secteur de télécommunications. Elle veille également au respect du principe d'égalité de traitement des usagers par toutes les entreprises de télécommunications. »

L'Agence de Régulation des Télécommunications a aussi pour mission importante le règlement de conflits entre les opérateurs du secteur, notamment les questions relatives à « l'interconnexion ou l'accès au réseau de télécommunications, la numérotation, l'interférence des fréquences et le partage des infrastructures. »

Le Centre National de Développement de l'Informatique (CENADI) a été le premier organisme public chargé du traitement de données et des questions connexes. Au nombre de ses principales attributions figure l'informatisation des départements ministériels et des institutions publiques. Cependant, au fil du temps, le CENADI a vu son rôle se réduire à la mise en œuvre et au suivi des programmes d'informatisation ainsi qu'à la résolution des problèmes d'ordre informatique au Ministère des Finances.

2.2. Les ressources Infrastructurelles

Cette section fait l'état des lieux de l'infrastructure de base des TIC au Cameroun.

2.2.1. L'infrastructure nationale des télécommunications

Un état des lieux et un diagnostic de l'infrastructure des télécommunications au Cameroun ont été élaborés par le Ministère des Postes et Télécommunications en 2004, dans le cadre de l'élaboration du document de stratégie des télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication de ce ministère qui a été validé en 2005. Ce document est disponible sur www.minpostel.gov.cm. Le présent document reprend quelques points saillants de cet état des lieux.

2.2.1.1. L'Offre publique

Le réseau de télécommunications géré par l'opérateur public historique national, CAMTEL, se présente ainsi qu'il suit :

a) L'offre de service « voix »

CAMTEL dispose dans son réseau d'un ensemble de commutateurs téléphoniques en technologie analogique et numérique. Le réseau téléphonique a une structure hiérarchique à 5 niveaux :

- des centres locaux de raccordement d'abonnés (CL) : 9 unités de raccordement d'abonnés distants (URAD ou RSU) et 4 concentrateurs numériques d'abonnés (DLU) ;
- des centres autonomes pour le raccordement des abonnés et l'acheminement du trafic (CAA): 21 centres analogiques, 12 centres numériques ;
- des centres de transit régionaux (CTR): les 2 CAA numériques de Garoua et Buéa et 4 CAA analogiques à Maroua, Ngaoundéré, Bertoua, Bafoussam qui intègrent la fonction transit ;
- des centres pour le transit national (CTN) : 4 centres numériques dont 2 à Yaoundé et 2 à Douala. Les deux anciens CTN de ces localités sont toujours opérationnels ;
- des centres pour le transit international (CTI) : 4 centres numériques à Yaoundé et Douala, les 2 CTI et les 2 nouveaux CTN de Yaoundé et Douala qui intègrent la fonction transit international.

La capacité totale offerte par les centraux téléphoniques est de 175 000 lignes.

b) L'offre de services de données

L'offre de services de données est multiforme :

(i) Les services de données par paquets X.25 :

- le réseau CAMPAC pour la transmission des données X.25 avec deux commutateurs numériques à Yaoundé et Douala et des concentrateurs d'accès dans les chefs-lieux des provinces.

(ii) Les services de communication d'entreprise :

- par satellite : deux Hubs VSAT, un en bande C et l'autre en bande Ku installés à Zamengoé permettant l'offre de liaisons louées aux opérateurs et entreprises. Le nouveau Hub en bande Ku permet en plus d'offrir des services multimédia aux localités rurales et aux entreprises ;
- par liaisons spécialisées filaires (cuivre ou fibre optique) ;
- par liaisons spécialisées radio ;
- par liaisons spécialisées virtuelles (VPN).

(iii) Les services « Internet »:

- deux nœuds d'accès à Yaoundé et Douala pour la connexion du réseau camerounais à l'international avec des bandes passantes internationales de 155 Mbits à Douala (SAT-3) et 4 Mbits à Yaoundé (Satellite); les deux nœuds sont interconnectés par une liaison de 10 Mbs ;
- des Points de Présence (PoP) à Garoua, Ebolowa, Buéa, Bafoussam, Sangmélina et Kribi ;
- des multiplexeurs d'accès ADSL (DSLAM) dans les localités de Yaoundé, Douala, Ebolowa, Sangmélina, Kribi, Bafoussam, Buéa, Maroua, Mbalmayo, Limbé, Edéa, Bamenda, Dschang, Bertoua et Ngaoundéré.

Les nœuds et PoP Internet offrent une capacité d'accès Dial-Up de 2400 accès.

- (iv) Le service « Téléx » : ce service est offert grâce à un commutateur numérique à Douala pour l'offre du service téléx national et international.

- (v) Le service de télégraphie: Le service de télégraphie est offert à travers un commutateur numérique à Yaoundé.

c) La transmission

1 Le réseau de transmission comprend :

- trois centres de télécommunications spatiales à Yaoundé et Douala et Garoua ;
- un point d'atterrissage du câble sous-marin à fibre optique (SAT3-WASC/SAFE) ;
- des artères de transmission analogique d'une longueur de près de 4 000 km ;
- des artères de faisceaux hertziens numériques d'environ 1 200 km de longueur ;
- des liaisons urbaines de jonctions inter-centraux en fibre optique et en faisceau hertzien à Yaoundé et Douala ;
- un câble à fibres optiques posé le long de l'emprise du pipeline Tchad-Cameroun sur près de 900 Km ;
- un HUB VSAT en bande « C » et un HUB VSAT en bande « Ku » situé à Zamengoé.

Les trois centres de télécommunications spatiales de Yaoundé, Douala (standard A) et Garoua (standard B) fonctionnent de façon satisfaisante. Pour le réseau VSAT, CAMTEL dispose sur Intelsat de ressources spatiales en bande C (18 MHz) et en bande Ku (18 MHz). Le nombre de clients pouvant être desservis dépend des bandes passantes sollicitées.

Le point d'atterrissage du câble sous-marin SAT-3 se trouve à Douala et offre de grandes capacités pour l'accès à l'international. La bande passante internationale actuelle est de 2.5 Gbps. Les travaux en cours permettront de porter cette capacité à 10 Gbps en 2007.

Les faisceaux hertziens analogiques concernent les axes principaux suivants :

- Yaoundé – Douala par Edéa;
- Douala – Bafoussam ;
- Yaoundé – Kousseri par Bertoua, Ngaoundéré, Garoua et Maroua ;
- Bafoussam – Léré (Ngaoundéré) ;
- Buéa – Kumba – Bamenda dont les équipements sont en arrêt de fabrication depuis longtemps.

Les faisceaux hertziens numériques concernent les tronçons suivants :

- Douala - Yaoundé par Edéa : liaison PDH 3+1 de capacité 34 Mbits. Toute la capacité de cette liaison est occupée en temps normal par CAMTEL ;
- Douala-Yaoundé par Bana : liaison PDH de 34 Mbits en 2+1 ;
- les liaisons entre les centres numériques du Sud-Ouest en technologie PDH et de capacité 34 Mbits, de même que l'axe Buéa - Douala;
- la liaison FH du Sud en technologie SDH et de capacité STM1 (155 Mbits) entre Yaoundé, Mbalmayo, Ebolowa, Sangmelima, Lolodorf et Meyomessala ;
- la liaison FH en technologie SDH et de capacité STM1 entre Yaoundé et Zamengoé ;
- les liaisons inter-centraux dans les villes de Douala et Yaoundé ;

Les liaisons à fibres optiques sont de deux types :

- la liaison en fibre optique le long du pipeline entre Kribi et Lolodorf de capacité STM1 ;
- le câble à 12 fibres optiques, encore non exploité, le long du pipeline Tchad-Cameroun.

Les projets en cours :

- dans le cadre de la deuxième phase de l'extension des centraux de Douala et Yaoundé, la construction dans chacune de ces villes d'une boucle en fibre optique auto-cicatrisante de capacité STM16 (2,5 Gbps) pour les jonctions inter-centraux et pour le raccordement en fibre optique des abonnés ;
- la liaison en fibre optique de capacité STM16 entre Douala et Yaoundé via Edéa et Kribi.

d) L'accès

Le réseau d'accès filaire se retrouve dans toutes les localités disposant d'un central téléphonique ou d'un concentrateur (zone rurale). Ce réseau est constitué de câbles de cuivre à paires symétriques. 60% de l'infrastructure de câbles se trouvent à Douala et Yaoundé. La capacité totale du réseau de câbles est de 164 000 paires raccordées aux différents répartiteurs d'entrée des centres téléphoniques. L'introduction récente de la boucle locale radio en technologie CDMA (réseau CTPhone) dans le réseau d'accès a permis de satisfaire les besoins croissants de la population. Cette technologie d'accès est amenée à se développer pour permettre à CAMTEL de se déployer rapidement eu égard aux coûts d'investissement très élevés dans le réseau filaire. L'extension en cours du réseau CTPhone permettra de porter sa capacité à 155 000 lignes à court terme. Ce réseau permet l'accès aussi bien au service téléphonique qu'au service Internet.

L'accès haut débit en technologie ADSL utilise l'infrastructure de câbles de cuivre existante. L'accès ADSL en cours de déploiement couvrira, à l'issue de la phase 2 des projets, dix-huit (18) localités pour une capacité totale d'environ 9000 accès. CAMTEL offre également l'accès haut débit aux services Internet en technologie radio (Wireless LAN) pour une capacité de 1000 accès à Yaoundé et Douala.

e) Constats

Les constats suivants peuvent être faits :

- tous les centraux électromécaniques sont de technologie obsolète et les chaînes de fabrication sont arrêtées. Les centraux de Maroua, Ngaoundéré, Bafoussam et Bertoua qui assurent le transit régional des centraux locaux sont quasiment saturés, ce qui complique l'écoulement du trafic ;
- en dehors des centraux de Yaoundé-Centre et de Douala Akwa-Centre qui ont été remplacés en 2005, les autres centraux numériques de ces villes sont de la première génération et ne permettent pas l'introduction de nouveaux services ;
- les équipements des centres de télex et de télégraphie ne sont plus fabriqués ;
- les capacités et la qualité des liaisons entre Yaoundé et Douala ne suffisent plus pour couvrir les besoins propres de CAMTEL et satisfaire ceux des autres opérateurs et fournisseurs de services ;

- le réseau de transmission est caractérisé par l'obsolescence des installations actuelles qui sont à 80% en technologie analogique. La plupart des équipements ont été mis en service entre 1983 et 1987 ; seul l'axe du Sud vient de connaître une modernisation grâce au projet du PIM ;
- l'approvisionnement en pièces de rechange devient très difficile entraînant de gros problèmes de maintenance ;
- l'introduction des services comme Internet sur des liaisons analogiques est impossible ;
- la réhabilitation des stations terriennes de Zamengoé et de Bépanda s'avère indispensable.
- le réseau d'accès quant à lui est caractérisé par :
 - l'obsolescence du réseau de câbles ;
 - la saturation dans les grandes villes, notamment Douala et Yaoundé ;
 - les difficultés de planification dues au manque de plan d'urbanisation ;
 - l'insécurité des installations entraînant des actes de vandalisme.

2.2.1.2. L'offre privée

A l'offre publique décrite ci-dessus, s'ajoute une offre privée de services de télécommunications essentiellement concentrée sur la téléphonie mobile et sur la transmission des données.

La téléphonie mobile, réalisée par deux opérateurs privés, a connu un essor fulgurant ces trois dernières années et continue d'étendre sa couverture sur l'ensemble du territoire. C'est ainsi que la télé densité mobile est passée de presque 0% à 15% en quelques années seulement grâce à une couverture de plus en plus large du territoire national. Toutefois, on note un certain nombre de points faibles :

- la duplication des infrastructures de transmissions interurbaines, due à l'absence d'une politique de partage des infrastructures, renchérit le coût des investissements et les tarifs de communication ;
- le duopole de fait actuel ne permet pas le développement d'une concurrence saine pour le service mobile ;
- la qualité de service en téléphonie mobile n'est pas satisfaisante par endroit ;
- la couverture insuffisante du territoire ;
- le coût élevé des communications et des terminaux ;
- l'insuffisance/manque de capacité de transmission ;
- la non maîtrise de l'état de saturation des ressources spectrales dans la bande 900 Mhz ;
- la pression des opérateurs pour l'attribution de la bande 1800 Mhz qui impose une révision des cahiers de charge.

L'obsolescence du réseau de transmission de l'opérateur public a favorisé l'émergence de nombreux opérateurs privés nationaux offrant aux citoyens et entreprises des solutions alternatives en matière de télécommunications (voix sur IP, VSAT, VPN).

2.2.2. La desserte nationale en communications

La desserte nationale en communications se présente ainsi qu'il suit :

2.2.2.1. L'audiovisuel

Le paysage audiovisuel comprend la radiodiffusion sonore et la radiodiffusion télévisuelle.

a) La radiodiffusion sonore

La radiodiffusion sonore publique

La radiodiffusion publique sur le territoire national, gérée par une entreprise étatique, la CRTV, se compose de :

- 33 stations de diffusion, non uniformément réparties sur le territoire national, bien que chacune des provinces soit dotée d'au moins une station de diffusion ;
- 20 stations de production, à raison de 2 par province ;

Dans certaines localités non desservies par le faisceau, on recourt à l'arrimage au satellite pour vaincre les difficultés d'acquisition du signal.

Aujourd'hui, le signal CRTV peut potentiellement être capté sur tout le territoire national, mais la reprise au sol ne permet de couvrir tout le territoire.

La radiodiffusion sonore privée

Le secteur de la radiodiffusion sonore privée, qui compte 37 stations, est caractérisé par les faits suivants :

- les $\frac{3}{4}$ des stations sont regroupées à Yaoundé et Douala ;
- les provinces de l'Adamaoua et du Sud ne disposent d'aucune station de radiodiffusion privée.

Les radios communautaires

Depuis la signature, le 16 décembre 1996, d'un accord ACCT-CAMEROUN destiné à promouvoir l'émergence de radios rurales locales dont l'objectif est d'offrir un service radiophonique adapté aux spécificités des communautés rurales et permettre une participation de celles-ci à la production et à la programmation des contenus diffusés par ces radios, 29 radios communautaires ont vu le jour. 25% de ces radios communautaires sont localisées dans la province du Centre.

Les radios étrangères

Des accords de partenariat signés entre la CRTV et certaines chaînes de radios étrangères autorisent cette entreprise à gérer la diffusion des émissions desdites chaînes au Cameroun. Grâce à ces accords, ces chaînes de radio peuvent être entendues au Cameroun en modulation de fréquence. Huit fréquences ont déjà été assignées dans ce cadre.

b) La radiodiffusion télévisuelle

La radiodiffusion télévisuelle publique

Le réseau de radiodiffusion télévisuelle publique, qui procède à ce jour d'une entreprise étatique, comprend 33 stations de diffusion qui relaient le signal émis de Yaoundé. Le signal est arrimé au satellite, ce qui permet de couvrir potentiellement tout le territoire national. Cependant la reprise au sol ne permet de couvrir tout le territoire.

La radiodiffusion télévisuelle privée

Depuis la libéralisation du secteur audiovisuel, 5 stations télévisuelles opérationnelles appartenant à 3 opérateurs privés, basées à Yaoundé (2), Douala (2) et Bamenda (1), ont reçu une autorisation de l'Etat.

2.2.2.2. La télédistribution et câblodistribution

Probablement plus de 200 opérateurs privés sont actifs dans ce secteur d'activités sur l'étendue du territoire national. Cependant, moins de 25% des opérateurs privés exerçant dans ce secteur ont manifesté le désir d'être reconnus comme tels en sollicitant une licence audiovisuelle.

2.2.2.3. La production audiovisuelle

Seize opérateurs de ce secteur d'activités, presque tous basés à Yaoundé et Douala, ont sollicité des licences audiovisuelles.

2.2.2.4. Constats

Dans l'ensemble, les constats suivants peuvent être faits en ce qui concerne la desserte nationale en communications :

- le secteur public de l'audiovisuel reste encore très dominant, malgré la libéralisation de ce secteur ;
- la radiodiffusion publique présente encore des zones d'ombre sur le territoire (40%) malgré l'arrimage du signal au satellite ;
- les plupart des initiatives privées sont concentrées à Yaoundé et Douala ;
- la majorité des opérateurs de la télédistribution et de la câblodistribution fonctionnent dans l'illégalité ;
- les radios communautaires sont très inégalement réparties sur le territoire national.

2.2.3. L'infrastructure des réseaux et de l'Internet

Comme il a déjà été signalé plus haut, les infrastructures publiques mises en place pour les besoins de développement du réseau de télécommunications restent très insuffisantes, voire inadaptées pour une réelle expansion de l'Internet. Pour pallier ces insuffisances du réseau public, des fournisseurs privés d'accès offrent aux institutions des solutions pour la mise en place de réseaux privés. Plusieurs administrations publiques et entreprises disposent ainsi de réseaux permettant des échanges entre leurs sièges ou services centraux, généralement situés à Yaoundé ou Douala, et les services déconcentrés ou extérieurs situés dans les provinces. On peut citer, sans être exhaustif, les banques commerciales qui disposent presque toutes de réseaux privés d'échange des données, le Ministère de l'Enseignement Supérieur qui gère un réseau de télécommunications interuniversitaires (RIC) qui interconnecte 16 sites universitaires répartis sur le territoire national.

Toutefois, on note que la mise en place de ces réseaux se fait de manière non concertée, même à l'intérieur d'un même secteur, comme celui de l'Administration par exemple. Ce manque de concertation entraîne une duplication des actions et une incompatibilité des choix technologiques qui conduit le plus souvent à une impossibilité d'interconnexion et d'échange des informations entre ces réseaux.

Or, l'Internet est le fruit d'une interconnexion de réseaux connectés de manière plus ou moins aléatoire. Chaque usager a le choix de son opérateur, mais doit pouvoir envoyer et recevoir des informations depuis et vers un correspondant/serveur sur un autre réseau. Les opérateurs doivent donc s'échanger leurs "paquets" d'informations en un lieu, le noeud d'échange, appelé IXP, pour Point d'Echange Internet.

L'implantation d'un IXP local permet donc au trafic local de s'échanger en local, sans passer par l'extérieur du pays. Cela améliore les temps de réponse. Cela peut faciliter certains usages (Visioconférence sur IP par exemple). Cela éviterait que les salles d'hébergement de sites web soient presque toutes situées hors du pays et donc, cela permettrait le développement d'activités liées à Internet en régions.

Pour fluidifier le trafic Internet et baisser les coûts de connexion à l'Internet (un IXP réduit les coûts de connexion à l'Internet de près de 60%), la plupart de pays industrialisés disposent de plusieurs IXP nationaux et régionaux. En Afrique, certains pays se sont déjà lancés dans la mise en place de IXP pour booster le développement de l'Internet.

La mise en place de IXP est un problème d'organisation globale du réseau qui est indépendant et ne saurait être lié au problème de l'accès. Il est donc urgent de voir éclore au Cameroun des IXP locaux, concrétisant l'exigence de la décentralisation dans le mode d'organisation technique de l'Internet. Aujourd'hui, presque toute la valeur ajoutée de l'Internet au Cameroun va vers l'extérieur, les pays industrialisés principalement. De manière générale, on note les points faibles suivants en ce qui concerne l'Internet :

- des services sont fournis par voie hertzienne sans autorisation formellement délivrée par l'Administration chargée des télécommunications. Il en est ainsi des boucles locales sans fil offertes par les fournisseurs d'accès Internet ;
- les entreprises crédibles de maintenance/dépannage des installations/équipements de télécommunications n'existent presque pas au Cameroun ;
- l'offre d'Internet est pratiquement restreinte à l'Internet bande étroite. De plus, cette bande étroite est rarement garantie ;
- le service est offert seulement dans quelques grandes villes ;
- le coût élevé des offres d'accès existantes ne permet pas la connexion des ménages.

2.2.4. L'infrastructure.

Les administrations publiques et privées nationales ne disposent pas à proprement parler de véritables infrastructures de traitement de l'information. En effet, si beaucoup d'institutions ont en leur sein des structures en charge de l'informatique (et accessoirement des TIC), très peu ont une démarche organisationnelle et rationnelle de mise en place ou de modernisation de leurs systèmes d'informations de gestion. De ce fait, **les plateformes fédératrices d'applications sectorielles ou territoriales, facilitant le travail collaboratif en réseau d'acteurs différents, sont presque inexistantes.**

La collecte, la conservation de l'information et sa mise à disposition sous des formes exploitables par d'autres usagers n'est pas une activité familière. Elle reste entièrement à développer. **Le Cameroun ne dispose donc pas de banques de données et de systèmes d'informations consultables par les citoyens et les entreprises.**

Si l'on consent que la technologie n'est pas une fin en soi, il devient évident qu'il ne suffit pas d'investir dans l'infrastructure physique, mais il faut le faire aussi dans l'infrastructure, dans la gouvernance et avant tout dans l'articulation d'une vision claire et cohérente. **Malheureusement, les investissements dans la majorité des institutions (publiques surtout) se limitent à l'acquisition des équipements sans que soit clairement articulée une vision des transformations souhaitées au sein de l'organisation.**

Seules les administrations financières de l'Etat essayent d'améliorer la collecte, le traitement et la conservation des informations utiles aux services. Dans ce cadre, on peut signaler un certain nombre d'applications : le Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGEFI), le Système Intégré de Gestion du Personnel de l'Etat et de la Solde (SIGIPES), etc.

2.2.5. L'industrie de production et des services

Le Cameroun ne dispose pas à proprement parler d'une industrie des produits dans le domaine des TIC. La quasi-totalité des équipements est importée, y compris les équipements d'accès (récepteurs radio, téléviseurs, ordinateurs, téléphones) et de maintenance courante. Pour le

développement des TIC, le pays est donc entièrement dépendant de l'extérieur en ce qui concerne l'acquisition des équipements.

Dans le domaine des contenus et des services, de nombreuses PME de commercialisation des produits et services des TIC existent (quoique essentiellement concentrées à Douala et Yaoundé). La plupart de ces entreprises sont des succursales locales d'entreprises étrangères, ou ont des contrats de représentation locale avec celles-ci. Toutefois, la conception, la production et la commercialisation des produits et services locaux restent très faibles. Dans ce domaine aussi, le Cameroun se positionne plus comme un consommateur des TIC.

Dans le domaine de l'audiovisuel où l'implantation est pourtant ancienne, même si on observe un léger frémissement depuis l'apparition des radios et chaînes de télévisions privées dont la modestie des moyens et le souci de coller aux attentes du public poussent à plus d'audace et d'imagination, l'industrie de production de contenus et de programmes tarde à décoller.

Dans l'ensemble, la faiblesse quantitative et qualitative de la production audiovisuelle nationale ne permet pas au Cameroun de se positionner comme un acteur important de cet important marché mondial dont les enjeux dépassent largement le simple cadre économique.

Malgré ses immenses potentialités, le Cameroun n'a pas encore élaboré une politique affichant clairement son ambition de se positionner dans l'industrie des équipements et des contenus TIC.

2.2.6. Résumé

Le réseau public de télécommunications est obsolète et ses capacités ne permettent plus de satisfaire aux besoins des citoyens et des entreprises.

La desserte nationale en communications présente encore des zones d'ombre sur le territoire national (15%) malgré l'arrimage au satellite.

En ce qui concerne Internet, le Cameroun ne dispose pas d'un Point d'Echange Internet permettant aux prestataires locaux d'échanger du trafic sans passer par des infrastructures transnationales.

De nombreuses disparités numériques existent entre les zones urbaines (Yaoundé et Douala essentiellement) et les zones rurales.

L'infrastructure de collecte, traitement et diffusion de l'information est encore rudimentaire : il n'existe pas à proprement parler de systèmes d'information dans les administrations et les entreprises.

Le pays ne dispose ni d'une véritable stratégie d'acquisition de matériels informatiques, ni d'une industrie de production (de produits physiques et immatériels) lui permettant de développer tous les secteurs liés au TIC.

2.3. Les ressources humaines

Cette section évalue le potentiel et l'attractivité du Cameroun dans un monde caractérisé par l'innovation et l'échange rapide de l'information à l'échelle de la planète à travers un état des lieux rapide du niveau d'appropriation des TIC par ses ressources humaines. En effet, dans la société de l'information et des savoirs véhiculée par les TIC, plus que les infrastructures physiques, les hommes et les femmes constituent le premier capital dans la compétition que se livrent les pays et les nations pour se positionner sur l'échiquier scientifique, culturel, économique et politique mondial.

2.3.1. Le système national de formation

La formation des citoyens est faite, soit dans le système formel de formation (initiale et continue), soit sous forme d'apprentissage dans le lieu de service, soit de manière individuelle. Il s'agit de savoir quelles sont les possibilités que ces modes de formation offrent aux citoyens pour développer leurs usages dans les TIC.

2.3.1.1. La formation initiale

Le système éducatif formel (du primaire au supérieur) n'est pas encore en mesure de permettre à tous les élèves d'apprendre l'usage des TIC. Pour quelques temps encore, l'écrasante majorité des sortants du système éducatif n'aura reçu aucune formation aux TIC. A titre d'illustration, moins de 5% des étudiants du supérieur reçoivent une formation dans l'usage des TIC.

2.3.1.2. La formation continue

Pour pallier les limites du système éducatif formel et répondre à la demande existante, de nombreux centres de formation rapides, de qualités diverses, ont vu le jour et proposent des formations d'initiation à la bureautique et à l'Internet.

Toutefois, la formation répond le plus souvent à des besoins individuels de maîtrise de ces nouveaux outils de travail. La question de la reconnaissance institutionnelle des nouvelles capacités et compétences acquises par ces agents curieux et disponibles se pose. En effet, il n'existe pas un système de normalisation des formations et des apprentissages (« Certificat/Brevet d'aptitude » par exemple) permettant de mieux valoriser les compétences acquises.

2.3.1.3. La formation personnelle

La formation personnelle est très limitée du fait de la faible possession des équipements (ordinateur notamment) par les citoyens.

2.3.1.4. La formation des spécialistes

La formation des spécialistes est faite essentiellement dans des établissements d'enseignement supérieur. Elle conduit à la formation des Techniciens spécialisés (Bac+2/3) et des Ingénieurs (Bac+4/5). L'ouverture de filières de formation des spécialistes dans certains domaines des TIC (informatique, réseaux, télécommunications, électronique) est rendue difficile à cause du faible nombre d'enseignants disponibles dans ces filières (moins de 20 enseignants permanents pour l'ensemble des établissements de formation).

Le maintien d'un ratio d'encadrement raisonnable enseignant/étudiants dans ces filières ne permet pas aux établissements de former une certaine quantité de spécialistes sans remettre en cause la qualité de la formation. Les capacités nationales de formation permettent au Cameroun, à l'heure actuelle, de former plus ou moins convenablement environ 15 ingénieurs et 300 techniciens par an. A ce rythme, sans une action vigoureuse, le Cameroun n'est pas en mesure de disposer de la masse critique minimale de spécialistes permettant de soutenir le développement à grande échelle des TIC.

2.3.2. Les métiers et carrières dans les TIC

La gestion de la carrière des spécialistes des TIC dans les administrations et les entreprises crée de nombreuses frustrations chez ces spécialistes. Les plans de carrière sont inexistantes et la formation continue n'est pas assurée dans ce domaine où les connaissances deviennent obsolètes à une vitesse vertigineuse.

L'absence d'une vision holistique du développement des TIC dans ces administrations confine les spécialistes recrutés, tout au long de leur carrière, à des tâches techniques de

maintenance et d'exploitation des équipements, sans perspective de reconversion ou d'ouverture à d'autres métiers et postes de travail de l'entreprise. Les « cellules » et « services » informatiques des ministères et des organismes constituent ainsi, pour leurs titulaires, le sommet de leur carrière au sein de l'organisation.

Bien plus que le traitement, l'absence de perspective de carrière attrayante dans les administrations et entreprises locales constitue l'un des facteurs aggravant de la fuite massive des spécialistes des TIC à l'étranger.

2.3.3. Résumé

Les sortants du système éducatif camerounais, dans la majorité, manquent de culture TIC.

Il n'existe pas un système de normalisation des formations et des apprentissages continus (« Certificat/Brevet d'aptitude » par exemple) permettant de mieux valoriser les compétences acquises.

Le faible nombre d'enseignants disponibles localement dans certaines filières des TIC (moins de 20 enseignants permanents pour l'ensemble des filières informatiques, électronique, réseaux, télécommunications) ne permet pas au Cameroun de disposer rapidement d'une masse critique minimale de spécialistes permettant de soutenir le développement à grande échelle des TIC.

L'absence de perspective de carrière attrayante dans les administrations et entreprises locales constitue l'un des facteurs aggravant de la fuite massive des spécialistes des TIC à l'étranger.

2.4. Les contenus

2.4.1 Etat des lieux

Le diagnostic fait plus haut révèle que le Cameroun ne dispose pas d'une véritable stratégie lui permettant de développer une industrie de production (produits physiques et immatériels) dans les secteurs liés au TIC. Par conséquent, les contenus disponibles proviennent d'initiatives éparses, généralement non pérennisés, parce que ne découlant pas d'une démarche nationale de production de contenus.

Il a déjà été souligné plus haut que, dans le domaine de l'audiovisuel, la production nationale est quantitativement et qualitativement faible. De même, l'état embryonnaire de l'infrastructure des institutions (intranet, extranet, cohérence, consistance des informations divulguées, mécanismes d'analyse et de partage de l'information) n'a pas encore permis la constitution de véritables banques de données publiques nationales.

En ce qui concerne les sites et les portails sur Internet, l'enquête sur le niveau de pénétration et d'utilisation des TIC au Cameroun (Minpostel, 2006) donne les statistiques de possession des sites web et des portails par les entreprises nationales. On se borne ici à faire une analyse de la qualité de ces sites.

Dans un contexte général d'absence de politique de production des contenus, les sites web disponibles permettent simplement d'assurer une présence sur le web sous forme d'une vitrine promotionnelle statique plus ou moins riche en contenus. La démarche de publication web est dans l'ensemble semblable à l'édition d'une plaquette.

De manière spécifique, le choix de nommage est incohérent. Seule une infime minorité dispose d'un nom propre. La majorité utilise des sous domaines mis à leurs dispositions par les fournisseurs d'accès Internet. Très peu de noms de domaines ont une extension **.cm**.

L'offre éditoriale est dans l'ensemble pauvre. Les sites sont peu réactifs et rarement mis à jour. La majorité des sites présentent uniquement les activités et les missions de l'entité.

L'intégration timide de services interactifs est limitée à quelques sites institutionnels publics (le site du Ministère de l'Enseignement Supérieur www.minesup.gov.cm offre la possibilité d'interactions personnalisées avec des publics ciblés)

Les sites d'actualité sont les plus dynamiques. Ils correspondent à la mise en œuvre d'une politique de communication plus élaborée (Services du Premier Ministre www.spm.gov.cm, sites des organes de presse).

Il n'existe pas une politique coordonnée et cohérente de production de contenus numériques. L'absence d'une charte graphique, et plus généralement des normes et standards, pour les sites de l'administration publique en est une des nombreuses illustrations.

2.4.2 Résumé

L'inexistence d'une politique/stratégie nationale de production des contenus limite largement les possibilités de développement d'une véritable industrie qui pourrait, dans une perspective générale, booster ce secteur et combler les besoins qui se font de plus en plus grandissants à l'aube de la décentralisation et de la gestion parcimonieuse du patrimoine national.

La majorité des bases de données constituées et en service dans la plupart des services publics et privés est dans une phase de développement embryonnaire et leur capacité d'accueil limitée. Ce qui contraste largement avec les exigences de gestion moderne des structures, des infrastructures et des services.

Les sites et portails Web sur Internet mis sur pied ça et là ne jouent qu'un rôle de présence figurative car, l'offre éditoriale est pauvre, les sites sont rarement mis à jour, enrichis et les informations obsolètes quoique certaines administrations se démarquent de cette triste réalité.

2.5. Les usages et la valorisation des TIC

L'enquête sur le niveau de pénétration et d'utilisation des TIC au Cameroun (MINPOSTEL, 2006) donne de nombreuses statistiques sur les usages individuels et collectifs des Technologies de l'Information et de la Communication au Cameroun. La conclusion fondamentale de cette étude est que l'usage de ces technologies n'est pas encore suffisamment développé au Cameroun. L'analyse ci-dessous, qui s'appuie sur les statistiques de cette enquête, dont quelques indicateurs sont rappelés dans les tableaux ci-dessous, vise surtout à mettre en exergue les facteurs limitants à l'usage des TIC au Cameroun.

2.5.1. Les indicateurs de base

L'Enquête SCAN ICT dégage un certain nombre de constats :

- 1) l'offre très insuffisante de lignes de téléphone fixe (174 000) ne favorise pas le développement au Cameroun des usages individuels et professionnels de cette technologie : près de la moitié (48,4%) des entreprises ne dispose pas d'une ligne téléphonique fixe et à peine 5% des entreprises ont le privilège d'avoir plus de 3 lignes de téléphone.
- 2) les coûts de communications téléphoniques (cellulaires notamment) restent relativement très élevés ;
- 3) le coût d'un ordinateur (équivalent au PIB/habitant annuel) rend cet outil inaccessible à la majorité des camerounais et constitue pour les populations un frein important à l'accès à l'Internet au même titre que la faiblesse de l'offre et le coût d'accès encore très élevé;

- 4) bien que la radio et la télévision, dont l'implantation est ancienne, couvrent quasiment toute l'étendue du territoire, l'accès universel est loin d'être atteint (seulement 62,3% et 26% de ménages possèdent respectivement un récepteur radio et un téléviseur) ;
- 5) les redevances de l'Internet sont très élevées par rapport au niveau de revenus des camerounais pour une offre à un débit acceptable ; ce qui constitue un frein supplémentaire à la demande de l'Internet par les ménages ;
- 6) le taux de pénétration des ordinateurs dans les institutions est très faible : 66,2% d'institutions ne disposent pas d'ordinateurs et seulement 6,2% d'institutions disposent de plus d'un ordinateur. De ce fait, la proportion d'employés ayant accès à l'ordinateur au lieu de travail est très faible ;
- 7) très peu d'institutions sont connectées à l'Internet (9,2%) et disposent d'un site Internet (10,8%) ;
- 8) il existe d'importantes disparités (géographiques, niveau de revenus, niveau d'instruction) dans l'accès aux TIC.

2.5.2. Les usages dans les secteurs socioéconomiques

Bien que les indicateurs de base donnés ci-dessus révèlent déjà que dans l'ensemble, les usages en matière des TIC au Cameroun (l'Internet notamment) sont encore pauvres, une revue des initiatives saillantes dans les différents secteurs socioéconomiques permet néanmoins de mieux apprécier, dans une perspective sectorielle, les efforts d'appropriation des TIC au Cameroun.

2.5.2.1. Le secteur de l'éducation et de la recherche

Ce secteur, qui regroupe les établissements de formation (écoles, lycées et universités) ainsi que les instituts de recherche, chargé du développement des ressources humaines et de la production et diffusion des savoirs, savoir-faire et savoir-être, est un important catalyseur du développement des TIC dans un pays. Au Cameroun, l'usage des TIC dans ce secteur reste à développer malgré quelques initiatives encourageantes prises ces dernières années parmi lesquelles on peut citer :

- la création d'un comité interministériel sur le développement des TIC dans le secteur de l'éducation ;
- l'affirmation de la volonté de généraliser la formation dans les TIC à tous les élèves et étudiants du système éducatif : introduction progressive de l'informatique dans les programmes de formation du primaire au supérieur ;
- les nombreuses initiatives des partenaires au développement (coopération canadienne, coopération française, Banque Islamique de développement) de soutien au développement des TIC dans l'éducation ;
- la dotation des établissements secondaires publics en centres de ressources multimédia connectés à l'Internet : 16 établissements en sont déjà équipés ;
- l'interconnexion des universités et établissements d'enseignement supérieur : un réseau universitaire de télécommunications a été mis en place et un centre de mutualisation de ressources a été créé (le Centre Interuniversitaire des Technologies de l'Information et de la Communication) ;
- la connexion de tous les établissements d'enseignement supérieur et des instituts de recherche à l'Internet ;

- l'amélioration de la qualité des prestations dans l'enseignement supérieur à travers la promotion des usages innovants en matière d'enseignement (enseignement à distance) et de documentation électronique (mise en place d'un Centre Interuniversitaire des Ressources Documentaires) ;
- la mise en place de systèmes d'informations statistiques informatisés dans le secteur éducatif.

Nonobstant ces efforts louables, le niveau de développement des TIC dans ce secteur névralgique pour l'arrimage du pays à la Société des Savoirs en émergence reste très faible par rapport à d'autres pays de niveau de développement comparable au Cameroun. En effet,

- la quasi-totalité des établissements des enseignements primaires et secondaires ne disposent pas d'une salle multimédia. Par conséquent, la grande majorité des élèves quitte le système éducatif sans avoir été initié à l'usage des TIC (44% des enfants abandonnent l'école avant l'achèvement du cycle primaire et moins de 4% des élèves accèdent à l'enseignement supérieur);
- dans l'enseignement supérieur, le ratio poste de travail/étudiants est très faible, et ne permet pas une formation de tous les étudiants aux TIC. Moins de 5% des étudiants suivent des enseignements en utilisant les TIC ;
- les conditions de mise en œuvre de la formation pour tous à l'usage des TIC ne sont pas réunies, notamment à cause des coûts d'acquisition et d'exploitation des équipements élevés;
- la majorité des enseignants n'a aucune formation dans le domaine des TIC ;
- l'utilisation des TIC pour améliorer la qualité des prestations dans le système éducatif reste embryonnaire : sites Internet obsolètes n'offrant en général aucun service interactif aux usagers, quasi absence de ressources pédagogiques numériques, systèmes de gestion et de pilotage non informatisés ;
- les instituts et centres de recherche sont très peu équipés en Technologies de l'Information et de la Communication ;
- la production scientifique électronique est embryonnaire et ne présente aucune visibilité particulière ;
- la production et l'usage des contenus pédagogiques interactifs sont pratiquement inconnus dans le système éducatif.

Malgré les nombreuses initiatives qu'on observe dans le secteur, le système éducatif camerounais n'est pas en mesure de permettre au pays de former les futurs citoyens ayant une bonne maîtrise des Technologies de l'Information et de la Communication et de leurs usages, dont le pays a besoin pour assurer sa compétitivité dans la société mondiale des savoirs en émergence.

2.5.2.2. Le secteur de la santé et de l'action sociale

Le secteur de la santé fait encore face à un enjeu d'équipement et d'accès aux TIC plutôt qu'à celui des usages qui restent très modestes. En effet, il n'existe pas de dossier médical personnalisé pour les patients, les cartes électroniques de santé n'ont pas encore été introduites, le système d'information sanitaire reste à consolider pour un meilleur suivi épidémiologique, les réseaux de santé et de travail collaboratif (district de santé, hôpitaux provinciaux, hôpitaux de référence) manquent de moyens de communication. Les initiatives balbutiantes de télémédecine (appui au diagnostic par exemple) sont menées beaucoup plus à titre d'expérimentation que de véritable usage.

En ce qui concerne la sécurité sociale, l'absence d'un système d'assurance maladie universel ne favorise pas un développement à large échelle de l'usage public des TIC dans ce domaine, compte tenu de l'é étroitesse de la clientèle des organismes offrant des services de sécurité sociale, d'où l'absence à l'échelle nationale de cartes électroniques pour les assurés sociaux.

En définitive, un véritable programme de développement des TIC, prenant ancrage sur la modernisation du système national de santé et se focalisant sur le développement de nouveaux usages pour le personnel de santé et de l'action sociale, les patients et les gestionnaires, reste à mettre en place dans ce secteur.

2.5.2.3. Le secteur de la production et du commerce

a) La situation générale

Comme souligné plus haut, le niveau d'usage des TIC dans les entreprises camerounaises est très faible. Cette analyse concerne donc uniquement la petite proportion des entreprises qui utilisent ces technologies.

Dans ces entreprises, les usages spécifiques les plus courants identifiés au Cameroun dans le secteur de la production et du commerce sont relatifs aux métiers dans l'entreprise: fonctions commerciales (achat, marketing), fonctions de gestion (gestion administrative et financière) et fonctions de production. Le développement des usages est variable selon ces fonctions.

La fonction de gestion administrative et financière est la première consommatrice des TIC (l'informatique essentiellement à travers des applications de gestion). L'usage des technologies de l'Internet pour cette fonction, lorsqu'elle existe (très peu en réalité), concerne généralement la consultation bancaire en ligne.

L'offre des services publics en matière de téléprocédures et de consultation en ligne d'informations juridiques et fiscales, qui, dans d'autres pays, est utilisée comme un catalyseur pour les entreprises, est très faible au Cameroun. On peut citer uniquement la Direction Générale des Impôts (www.impots.gov.cm) qui offre la possibilité de télécharger les imprimés de déclaration d'impôts et de consulter des informations fiscales. Le site Internet du Guichet Unique des Opérations du Commerce Extérieur (www.guichetunique.org) est devenu non fonctionnel depuis fort longtemps.

b) Le secteur financier

Dans le domaine bancaire, des offres de services, classiques sous d'autres cieux, mais innovantes au Cameroun, en direction de la clientèle voient de plus en plus le jour: la consultation du compte bancaire (Internet et téléphone portable), le transfert d'argent, qui, grâce à sa simplicité, rencontre une véritable attente sociale dans un pays où la proportion de citoyens détenteurs de comptes bancaires est très faible, d'où sa popularité.

Dans ce domaine d'activités, la Poste (aujourd'hui CAMPOST) a perdu beaucoup de terrain face à la concurrence pour n'avoir pas su adapter à temps ses produits classiques (lettre, fax, mandat) aux technologies émergentes (email, sms). La survie de la CAMPOST passe donc nécessairement par la maîtrise des TIC.

c) Le commerce

La faible pénétration des moyens de paiement électronique (carte de crédit) dans la société ne favorise pas l'essor du commerce électronique qui reste balbutiant. D'autre part, l'offre quasi inexistante des services de transactions boursières ne permet pas un arrimage des

investisseurs nationaux aux places financières internationales. Cette faiblesse de l'offre de nouveaux produits bancaires est un facteur limitatif à l'attraction des capitaux privés extérieurs au Cameroun.

d) L'agriculture et le secteur rural

Bien que le Cameroun soit un pays essentiellement agricole et exportateur de plusieurs produits de base, sa présence et sa visibilité sur le web est très faible dans ce domaine. Lorsqu'ils existent, les sites Internet présentent uniquement les activités et les missions de l'entité. Les actions de promotion en ligne des produits sont quasiment absentes. Les sites institutionnels quant à eux publient l'organigramme et les textes internes de l'entité.

Les services d'information des acteurs (producteurs, consommateurs et intermédiaires) utilisant les TIC tels que les systèmes d'information ou d'alerte (sur les prix, les stocks, la météo, les catastrophes ou les marchés émergents par exemple) sont quasiment inexistantes.

Dans l'ensemble, les usages restent à développer dans le secteur de l'agriculture au Cameroun, que ce soit dans l'appui à la production (information et formation des acteurs) que dans celui de la commercialisation (marketing, vente, relation avec la clientèle). Le non accès direct aux TIC et l'absence de services de relais de l'information ne permettent pas aux producteurs d'être bien informés sur les besoins (quantitatifs et qualitatifs) du marché. Les méthodes, les techniques et l'organisation des producteurs s'adaptent donc très peu à l'évolution de la demande.

L'agriculture, le secteur rural en général, a besoin, pour se moderniser, d'attirer les jeunes diplômés du système éducatif, plus aptes à utiliser les TIC pour être à l'écoute et en interaction avec les marchés des produits du monde rural.

La concentration des TIC en zone urbaine n'est pas de nature à contribuer positivement à la création des conditions d'attrait des zones rurales et des métiers de l'agriculture, pour ces jeunes diplômés du système éducatif. L'absence des TIC en zone rurale, et donc l'isolement des producteurs, contribue inévitablement à l'inadéquation de la production agricole nationale avec la demande des marchés intérieurs et extérieurs.

e) Les services et le cybertravail

Au moment où certains pays africains (Tunisie, Maroc, Ile Maurice, Sénégal) sont déjà entrés pleinement sur le marché grandissant du télétravail, le Cameroun n'a pas encore su profiter de ses nombreux atouts (bilinguisme français et anglais, niveau d'éducation de la population, voisinage avec un pays lusophone) pour afficher ses ambitions dans ce créneau porteur en matière de création d'emplois (pour les diplômés de l'enseignement supérieur notamment). Le Cameroun ne dispose curieusement d'aucune entreprise de télétravail ou d'offre de services aux tiers sur Internet, malgré son potentiel dans ce domaine.

De manière générale, les nouveaux modes d'organisation du travail, axés sur le travail en réseau, tardent à faire leur apparition au Cameroun. De ce fait, les métiers émergents de la société de l'information, qui constituent un important gisement d'emplois pour le pays, ne font pas encore partie du paysage national.

2.5.2.4. Le secteur de la défense et de la sécurité

Les TIC créent de nouvelles vulnérabilités, identifiées sous le vocable de cybercriminalité, contre lesquelles tous les pays doivent désormais faire face. Ces nouvelles menaces

interpellent les services de sécurité et de défense, ainsi que la justice pour la prévention et la répression. La prévention et la répression de l'accès non autorisé aux systèmes d'informations des entreprises et des institutions publiques, ainsi que la détérioration malveillante et du piratage des données électroniques, sont désormais une composante essentielle de la sécurité des citoyens, des entreprises et de l'Etat.

Les instruments juridiques permettant au Cameroun de faire face aux crimes utilisant les TIC ne sont pas tous en place. L'arsenal juridique national doit être revisité à la lumière du nouveau contexte.

Les services de sécurité (Police et Gendarmerie), ainsi que la Justice, ne disposent pas de structures et de personnels spécialisés pour la prévention et la répression des atteintes, au moyen des TIC, aux bonnes mœurs et à la sécurité des biens, des personnes et des institutions.

2.5.2.5. Le secteur de la souveraineté

Les données, c'est-à-dire les renseignements personnels et l'information sociale, juridique et économique détenus par les entreprises et les institutions, seront de plus en plus stockées et traitées dans des centres de stockage et de traitement à l'extérieur du pays. Les compagnies privées, les gouvernements, les universités, les bibliothèques, les professions juridiques et d'ingénieur utilisent parfois les services et les réseaux de données situés à l'extérieur du Cameroun, afin de traiter et de stocker des données sur des sujets d'importance nationale (cartes satellitaires, renseignements sur les ressources naturelles, données économiques et démographiques, etc.). Un autre sujet de préoccupation lié à la dépendance à des sources d'information étrangères réside dans la non neutralité de ces renseignements.

La circulation transfrontalière des données nationales place celles-ci hors de portée des lois et des règlements nationaux, ce qui soulève une multitude de problèmes relatifs à la souveraineté et à l'économie camerounaises. Des actions, qui méritent une attention particulière dans le sens ci-dessus évoqué, sont menées par différents acteurs dans un certain nombre de domaines :

- *la gestion de la population* : état civil, carte nationale d'identité, fichier électoral, recensement de la population, cartographie ADN ;
- *la gestion des ressources naturelles* : cartes satellitaires, systèmes d'informations géographiques, données des études scientifiques, techniques et économiques ;
- *la gestion du territoire* : cartographie numérique, systèmes d'informations géographiques, communications gouvernementales, maîtrise des frontières ;
- *la justice* : registre des dossiers judiciaires.

2.5.2.6. Le secteur de l'administration générale et financière

Les administrations financières (impôts, douanes, trésor, solde et budget) sont les plus avancées en matière d'utilisation des TIC dans le secteur public. En effet, le niveau d'équipement de ces administrations est largement au-dessus de celui des autres administrations. C'est dans ce secteur qu'on retrouve les plus vieilles et les plus grandes applications informatiques de gestion de l'Etat tournant sur des réseaux interprovinciaux. Toutefois, il convient de relever que la plupart des usages des TIC dans les administrations financières concernent l'informatique et sont destinés à l'amélioration de la qualité du travail interne.

Dans les administrations non financières gérées par d'autres ministères que le Ministère des Finances, l'usage des TIC est essentiellement consacré à la bureautique. Le niveau

d'équipement est faible et généralement concentré dans les administrations centrales, les services extérieurs et déconcentrés restant encore à l'ère de la machine à écrire.

De manière générale donc, le faible niveau de pénétration des Technologies de l'Information et de la Communication dans les administrations ne permet pas encore d'améliorer la qualité de la relation entre ces administrations et leurs usagers. De nouveaux modes d'accès des citoyens et des entreprises à l'Administration Publique utilisant les technologies nouvelles (téléphone mobile, Internet) ne sont pas encore offerts.

2.5.2.7. Le secteur de la culture et des loisirs

Dans le domaine culturel, la protection de la propriété intellectuelle des œuvres numériques se pose avec acuité dans le monde. Les pays essaient d'adapter leurs lois pour protéger les investissements et encourager la créativité et la numérisation des œuvres culturelles et artistiques. La numérisation du patrimoine naturel et culturel des pays constitue un enjeu économique majeur. En effet, ce patrimoine artistique constitue le principal fonds de commerce dans l'industrie du tourisme et du loisir dont l'Internet constitue aujourd'hui l'une des meilleures vitrines.

Les bibliothèques, archives, musées et autres institutions culturelles nationales ne jouent pas encore pleinement leur rôle de fournisseur de contenus. En effet, très peu disposent d'archives ou de fonds documentaires numériques facilement accessibles.

La non visibilité du patrimoine naturel et culturel du Cameroun sur le web est un important handicap pour l'essor des industries culturelles, du tourisme et du loisir au Cameroun.

2.5.2.8. Résumé

Les contraintes d'accès (insuffisance de l'offre, coûts élevés des services et des équipements, disparités spatiales, accompagnement insuffisant) ne permettent pas l'essor des usages des TIC tant au niveau des citoyens, des familles, qu'à celui des entreprises et des administrations.

Le système éducatif national ne permet pas au pays de former les futurs citoyens ayant une bonne maîtrise des technologies de l'information et de la communication et de leurs usages, dont le pays a besoin pour assurer sa compétitivité dans la société mondiale des savoirs en émergence.

L'absence des TIC en zone rurale, et donc l'isolement des producteurs, contribue à l'inadéquation de la production agricole nationale avec la demande des marchés intérieurs et extérieurs.

Les instruments juridiques permettant un développement harmonieux des usages des TIC au Cameroun ne sont pas tous en place (lutte contre la cybercriminalité, protection de la propriété intellectuelle, échange des données électroniques, etc.).

La faible pénétration des moyens de paiement électronique dans la société ne permet pas le développement du commerce électronique.

L'offre des administrations publiques en matière de téléprocédures et de consultation en ligne d'informations publiques ne permet pas un accès pluriel des citoyens et des entreprises au service public.

2.6. La coopération et les partenariats

Le Cameroun est conscient du fait qu'une coopération internationale entre toutes les parties prenantes est essentielle pour promouvoir l'accès universel aux TIC et réduire la fracture numérique, notamment en disposant des moyens de cette mise en œuvre. C'est ainsi que le

développement des TIC au Cameroun sera le fruit d'une large coopération multilatérale, régionale et bilatérale menée par le Cameroun.

2.6.1. La coopération multilatérale et bilatérale

Au plan multilatéral, le Cameroun est membre de plusieurs organisations internationales, notamment l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), le Commonwealth Telecommunications Organization (CTO), l'International Telecommunications Satellites Organization (ITSO), l'International Mobile Satellite Organization (IMSO), l'UNESCO, le PNUD. Le pays participe activement aux principaux forums, colloques, conférences et séminaires internationaux pour échanger sur des questions pertinentes de nature technique et réglementaire liées à la Société Mondiale de l'Information. C'est ainsi que le pays a participé activement au Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et fait siens sa déclaration de principes et le plan d'action de Genève 2003 et les engagements de Tunis 2005. Parmi quelques initiatives issues de la coopération multilatérale ces dernières années, on peut citer :

- l'initiative de la Commission Economique pour l'Afrique (CEA) portant sur la définition d'un Plan National de l'Information et de la Communication (Plan NICI) ;
- l'initiative du PNUD sur la politique des TIC au Cameroun dans le cadre du Tokyo International Conference for African Development II (TICAD II) ;
- l'appui de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) à l'élaboration de la stratégie sectorielle du MINPOSTEL ;
- l'appui au développement des radios rurales communautaires par l'UNESCO.

D'autre part, la société civile camerounaise et quelques ONG développent des programmes de vulgarisation des TIC pour la réduction de la fracture numérique, avec le soutien financier des institutions internationales telles que l'UNESCO, le Conseil Économique et Social des Nations Unies, etc...

S'agissant des projets de coopération, (PKI, SAT3, TCP, etc.), l'on en dénombre très peu en matière de TIC, alors que les organisations internationales telles que l'UIT, l'Union Européenne et le CTO sont prêtes à soutenir beaucoup plus de projets visant à améliorer l'éducation et la santé, à développer l'enseignement et la recherche scientifique et technique, à renforcer les capacités de formation. Aussi, aucun accent particulier n'est-il mis sur l'évaluation de l'impact desdits projets sur le développement économique, social et culturel du pays. De même, les mécanismes de suivi de la mise en œuvre des projets de coopération sont inefficaces du fait de l'inexistence d'un répertoire fiable récapitulant l'historique des accords et projets de coopération.

Au plan bilatéral, on peut citer l'appui de la Coopération Française à la mise en place du réseau de télécommunications interuniversitaires, ainsi qu'à la formation des formateurs à travers le projet de Coordination et Modernisation de l'Enseignement Technologique Supérieur (COMETES).

Quelques accords de coopération ont été signés avec les USA (COTCO) et la Chine (HUAWEI), respectivement dans le cadre de la rétrocession de la fibre optique installée le long du Pipe Line et de la mise en œuvre de la technologie CDMA. Il n'existe aucun accord bilatéral de coopération avec les Ministères et régulateurs des pays étrangers de niveau économique supérieur, égal ou inférieur à celui du Cameroun.

Les activités de coopération et de partenariats se traduisent par :

- le renforcement des capacités des institutions et des ressources humaines ;
- le partage d'expérience et l'échange de meilleures pratiques ;

- l'appui technique et financier à la réalisation de projets ;
- la contribution à l'élaboration des déclarations, conventions et traités internationaux.

2.6.2. La coopération régionale et sous-régionale

Au plan régional, le Cameroun est membre de l'Union Africaine des Télécommunications (UAT) et de l'Organisation Régionale Africaine de Communication par Satellite (RASCOM). Notre pays participe activement à la plupart des rendez-vous régionaux concernant les TIC.

Le Cameroun a signé des partenariats avec quelques agences des Nations Unies, notamment la CEA avec qui notre pays a récemment réalisé l'enquête nationale SCAN ICT permettant d'évaluer le taux de pénétration des TIC au Cameroun.

Certains opérateurs de télécommunications et des fournisseurs de services Internet camerounais sont membres de l'AFRINIC (African Internet Number Registry IP Adresses).

La société civile camerounaise est membre du réseau panafricain de la Société Civile pour la Société de l'Information (ACISIS).

Au niveau sous-régional, le Cameroun a su se faire reconnaître par des initiatives de création des associations de ministères et de régulateurs d'Afrique Centrale, notamment la COPTAC et l'ARTAC, mais aussi en agissant activement pour obtenir l'accord d'hébergement du projet d'Université Virtuelle d'Afrique Centrale.

2.6.3. Résumé

Le Cameroun déploie une vaste action de coopération dans le domaine des TIC. Toutefois, le foisonnement des initiatives et projets de coopération faisant appel aux Technologies de l'Information et de la Communication dans tous les secteurs n'est pas coordonné et peut, de ce fait, conduire à des duplications de projets ne permettant pas d'optimiser leur impact sur le développement du pays.

2.7. Le financement

Le financement du développement des Technologies de l'Information et de la Communication est assuré par l'Etat, les entreprises et les citoyens. Les entreprises et les citoyens contribuent au financement des télécommunications (téléphone, Internet) en s'acquittant des coûts des services auprès des opérateurs du secteur. L'Etat quant à lui a mis en place des mécanismes de financement spécifiques (exonération de la TVA de certains équipements informatiques, redevance audiovisuelle, fonds de développement des télécommunications).

Ces instruments de mobilisation des financements ne permettent pas encore de booster le développement des TIC, compte tenu des coûts d'investissement et d'exploitation très élevés : développement et gestion des infrastructures, développement des usages des citoyens, des familles et des entreprises, mise à niveau du système éducatif, production des contenus, industrialisation, etc.

2.8. Les forces et les faiblesses du Cameroun

2.8.1. Les points forts

Malgré les nombreuses difficultés auxquelles il faut faire face, le développement des TIC au Cameroun peut s'appuyer sur un certain nombre de points forts :

- la volonté politique exprimée au plus haut niveau de l'Etat ;
- l'infrastructure, quoique obsolète, existe et recouvre une grande partie du territoire national ;

- les ressources humaines du pays relativement bien formées ;
- le bilinguisme français/anglais du pays ;
- la position stratégique et le poids économique du pays dans la sous-région ;
- la diversité culturelle ;
- la stabilité politique ;
- l'attractivité de la charte des investissements ;
- l'existence des instruments de mobilisation des financements (redevance audiovisuelle, fonds de développement des télécommunications) ;
- l'émergence d'un secteur privé dynamique ;
- l'existence d'une politique d'intégration des TIC dans l'enseignement ;
- l'existence d'une stratégie de développement des télécommunications ;
- la participation active et l'intérêt des bailleurs de fonds pour contribuer à la réduction de la fracture numérique et des disparités régionales.

2.8.2. Les points faibles

De façon générale, le développement des TIC au Cameroun présente les points faibles suivants :

- l'infrastructure est obsolète ;
- le cadre juridique, réglementaire et institutionnel est inadapté ;
- les ressources humaines dans les métiers des TIC sont qualitativement et quantitativement insuffisantes ;
- la coordination entre les différents acteurs est faible ;
- l'allocation et l'utilisation des ressources liées aux TIC ne sont pas optimales ;
- l'absence d'une politique spécifique de mise en place des infrastructures et des instruments spécifiques au développement de l'Internet.

2.8.3. Les contraintes

Parmi les contraintes environnementales qui freinent le développement des TIC au Cameroun, on peut citer :

- l'insuffisance quantitative et qualitative de l'offre énergétique ;
- la pauvreté de la population ;
- la faiblesse du tissu industriel national.

LA VISION POLITIQUE

L'arrimage du Cameroun à la société mondiale de l'information et des savoirs en émergence constitue une priorité nationale et un enjeu majeur pour son devenir. Aussi, le Gouvernement entend-t-il utiliser les Technologies de l'Information et de la Communication comme l'un des leviers de la lutte contre la pauvreté et de la promotion du développement, dans l'optique de transformer le pays en une société du savoir, du savoir-faire et du savoir-être dans laquelle les citoyens, les ménages, les entreprises et les administrations utilisent pleinement Internet et les autres TIC de manière à assurer l'ouverture, la compétitivité et l'attractivité du Cameroun et de la sous-région d'Afrique Centrale dans le monde.

Le Gouvernement s'engage alors, avec l'appui de tous les autres acteurs, à créer un environnement favorable au développement de l'Internet et des autres Technologies de l'Information et de la Communication au Cameroun. Il s'agira:

- d'élargir l'accès aux Technologies de l'Information et de la Communication à tous les secteurs, toutes les couches sociales et régions du pays ;
- de développer les infrastructures TIC à travers l'installation d'un backbone fiable et à haute capacité qui non seulement permettra de couvrir tout le territoire, mais aussi d'accélérer l'intégration des TIC dans le développement économique et social en transformant le pays en une économie et société de l'information et des savoirs ;
- de promouvoir les usages innovants et endogènes des Technologies de l'Information et de la Communication pour la productivité et la compétitivité des entreprises nationales et du pays ;
- de développer les capacités nationales de production et d'exportation des produits et services dans les secteurs économique et culturel des Technologies de l'Information et de la Communication.

Le Gouvernement est conscient qu'au stade du développement actuel du pays, l'atteinte des objectifs ci-dessus passe nécessairement par :

- la mise en place d'un environnement infrastructurel, juridique, réglementaire, institutionnel et humain facilitant le déploiement, l'exploitation et l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication dans l'économie et la société ;
- la lutte contre les disparités (géographique, genre, socioéconomique, etc.) dans l'accès aux Technologies de l'Information et de la Communication ;
- l'appui à l'équipement des citoyens, des ménages et des institutions ;
- la réforme des services de l'Etat à travers la maîtrise des Technologies de l'Information et de la Communication par les administrations publiques ;
- la diffusion des usages des Technologies de l'Information et de la Communication dans la société et l'économie ;
- le développement d'un secteur industriel et de services viables dans les Technologies de l'Information et de la Communication ;
- la définition claire des rôles et responsabilités des différentes parties prenantes.

LES PRINCIPES DIRECTEURS

Six principes sous-tendent les actions entreprises dans le cadre de la stratégie proposée.

a) Réduction de toutes sortes de disparités (égalité et équité)

La réalité du droit à l'information, qui appelle une démocratisation effective des TIC, suppose que l'Etat assure un accès pour tous aux TIC. Les mesures à prendre pour promouvoir l'égalité et l'équité impliquent une discrimination positive dans l'allocation des ressources. Une attention particulière sera accordée aux questions liées au genre, aux personnes issues des couches pauvres, à la zone de localisation ainsi qu'à une diversification des contenus en fonction des besoins et des possibilités des individus.

b) Le respect des droits et des libertés

Tout en reconnaissant les principes d'accès universel et non discriminatoire aux TIC pour toutes les couches sociales de la société camerounaise, l'Etat veillera à ce que les TIC ne puissent pas être utilisées à des fins incompatibles avec le respect des droits des individus et des communautés.

c) Libéralisation de l'offre

Le Gouvernement du Cameroun garantit le droit (des organisations privées, des particuliers, des collectivités locales et de tout autre agent disposant de ressources) de créer et de gérer des structures à but lucratif ou non en conformité avec les lois et règlements en vigueur et selon leurs principes propres. L'Etat devra encourager le développement des structures privées à l'intérieur d'une stratégie nationale commune.

d) Partenariat efficace et bien coordonné

Le Gouvernement du Cameroun, soucieux de créer ou de renforcer un environnement incitatif, développera un partenariat large, efficace et mieux organisé, de sorte que les ressources de toutes natures disponibles chez les divers acteurs et partenaires (collectivités locales, communautés locales, ONG, entreprises, particuliers) puissent être investies sans entrave dans le développement des TIC.

e) Responsabilité (gestion transparente et efficace)

Parallèlement à la responsabilisation des différents niveaux hiérarchiques, décentralisés ou déconcentrés, l'obligation de résultats ainsi que la gestion transparente et efficace des ressources allouées au développement des TIC seront érigées en principe de travail. L'impact réel de la gestion des actions éducatives sera mesuré à travers la vie des apprenants, des familles et de la communauté au sens large.

Dans l'optique d'une gestion participative du développement des TIC, les communautés (comités de développement villageois, associations des élites, syndicats, collectivités territoriales décentralisées, entreprises, ONG, etc.) seront activement appelées pour prendre en main le développement des TIC de leur cité.

f) Gestion déconcentrée/décentralisée renforcée

La décentralisation et la déconcentration de la gestion de l'éducation sont incontournables dans le contexte avancé de régionalisation où les collectivités locales doivent assumer correctement le développement de l'éducation à la base en vertu des pouvoirs qui leur sont transférés par la loi. Pour une meilleure prise en compte des besoins de la base, le Gouvernement renforcera la dévolution du pouvoir du centre vers les niveaux périphériques autour des rectorats (enseignement supérieur), des délégations provinciales, des délégations départementales et des inspections d'arrondissements.

g) Maîtrise des coûts

L'utilisation rationnelle des ressources disponibles dans l'optique de la lutte contre le gaspillage, l'adoption de critères objectifs dans l'allocation des ressources aux différentes structures, la lutte contre la corruption et la navigation à vue constitueront le socle de la gestion à tous les niveaux.

Chapitre 3 : LES AXES D'INTERVENTION PRIORITAIRES

Au regard de la situation des Technologies de l'Information et de la Communication et du niveau de développement du Cameroun, les priorités pour le développement de ces technologies sont les suivantes :

- le renforcement des ressources humaines ;
- l'amélioration du cadre juridique, réglementaire et institutionnel ;
- le renforcement de l'état de droit et de la souveraineté ;
- le développement des infrastructures ;
- l'extension, la réhabilitation et la maintenance des infrastructures de télécommunication et d'information ;
- le développement des Réseaux et de l'Internet ;
- la modernisation du Service Public ;
- le développement d'un secteur industriel et de services dans les TIC ;
- la promotion d'un secteur économique compétitif ;
- la valorisation et la promotion du patrimoine scientifique, culturel et économique du pays ;
- l'intensification de la coopération et des partenariats multiformes ;
- la maîtrise des coûts et des financements.

3.1. Le renforcement des ressources humaines

Il est reconnu que les ressources humaines de qualité constituent l'atout le plus important dont peut disposer un pays dans l'économie et la société des savoirs. Mais, le Cameroun fait actuellement face à un problème d'insuffisance quantitative et qualitative de ressources humaines dans les domaines technique et managérial en général, et dans les Technologies de l'Information et de la Communication en particulier. En effet, avec moins de 10% de la population active exerçant dans des carrières professionnelles et techniques, il est évident qu'un effort important et d'immenses ressources doivent être investis par le Cameroun pour accélérer la formation de ses hommes et femmes si le pays veut combler une partie de son retard scientifique et technique.

De manière spécifique dans le domaine des TIC, le Cameroun, comme la plupart des pays, ne dispose pas d'une masse critique d'experts pour le développement et l'exploitation des TIC dans les secteurs public et privé. Cette insuffisance de l'expertise nationale dans les TIC est un des importants facteurs inhibiteurs du développement des TIC au Cameroun. D'autre part, il est évident que sans un effort de formation massif des travailleurs à l'usage des TIC, le déploiement et l'exploitation des TIC ne pourront être que limités dans l'économie et la société, comme cela est le cas actuellement.

Le Gouvernement considère par conséquent que, la jeunesse du Cameroun, dont près de 60% a moins de 25 ans, doit être transformée, par l'inculcation de nouvelles valeurs, aptitudes et habiletés, en un formidable vecteur de mutation du pays en une économie et société de l'information et des savoirs. Le Gouvernement reconnaît, d'autre part, que les TIC ont un important rôle à jouer dans ce processus de transformation de la jeunesse du pays en acteur éclairé et dynamique de cette mutation incontournable.

Engagement politique :

Le Gouvernement s'engage à élaborer et à faciliter la mise en œuvre d'un programme de développement des ressources humaines en TIC pour la mise à disposition des compétences critiques dans les secteurs clé de l'économie et de la société des savoirs.

Les objectifs

Il s'agira :

- de former des masses critiques de spécialistes TIC dans les secteurs clé de l'économie ;
- de renforcer les capacités de formation et de recherche-développement du pays pour satisfaire aux besoins de développement d'une économie, d'une société camerounaise de l'information et des savoirs ;
- de faciliter l'évolution et l'adaptation des compétences en TIC dans les secteurs public et privé ;
- de valoriser le statut professionnel des spécialistes en TIC ;
- de gérer efficacement les ressources humaines disponibles.

Les stratégies à mettre en œuvre sont les suivantes :

- l'équipement en TIC des établissements de formation ;
- la formation des enseignants spécialisés en TIC ;
- l'appui à la mise en place des filières de formation des spécialistes des TIC dans les secteurs clé de l'économie ;
- l'élargissement de l'offre de formation continue dans le domaine des TIC ;

3.2. L'amélioration du cadre juridique, réglementaire et institutionnel

L'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre juridique, réglementaire et institutionnel approprié est de nature à faciliter le développement d'un secteur local des Technologies de l'Information et de la Communication et à créer un environnement compétitif pour le développement et la fourniture des services de communication, à stimuler l'innovation, à créer un cadre pour la réduction des coûts et à diversifier les choix des consommateurs.

Il est reconnu que le cadre juridique, réglementaire et institutionnel existant, qui a été mis en place pour gérer principalement la transition du monopole de l'Etat à la compétition, se focalise sur la création d'un environnement de compétition et sur les droits des nouveaux arrivants. Le Gouvernement reconnaît la nécessité de revisiter périodiquement l'arsenal juridique, réglementaire et institutionnel existant pour tenir compte des avancées technologiques rapides du secteur et des évolutions induites des besoins des usagers.

Le Gouvernement reconnaît aussi que les évolutions technologiques actuelles conduisant à la convergence des systèmes de communications, de télécommunications, de diffusion audiovisuelle, des plateformes et services informatiques, doivent être prises en compte dans le cadre juridique et réglementaire du pays pour supporter et faciliter le développement harmonieux du secteur local des TIC.

L'objectif visé est la mise en place d'un cadre juridique, réglementaire et institutionnel dynamique et flexible, qui restreint la régulation au strict minimum, renforce la compétition dans le secteur, tout en garantissant que les droits, la sécurité, les préférences, les choix individuels et collectifs des citoyens, des consommateurs, des usagers, des institutions continuent à être protégés et que le principe d'accès et de service universel est renforcé.

Engagement politique :

Le Gouvernement s'engage à favoriser la mise en place d'un cadre juridique, réglementaire et institutionnel qui soit ouvert et transparent dans l'élaboration et l'application de ses règles et directives, qui promeut la compétition et l'innovation et dont les prescriptions sont suffisamment claires et pertinentes pour faciliter l'industrie des TIC et l'intégration du Cameroun dans la société de l'information et des savoirs (droits de la propriété intellectuelle, protection et sécurité des données, accès à l'information, répression des cyber crimes et autres délits liés aux TIC).

Les objectifs

Il s'agira par conséquent:

- de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre rapide d'un cadre juridique et réglementaire qui permette la création d'un environnement attractif et qui offre des incitations à l'investissement et à l'innovation dans le secteur TIC ;
- de renforcer la gouvernance Internet ;
- d'incorporer dans la réglementation existante les préoccupations actuelles relatives aux droits de la propriété intellectuelle, à la protection et à la sécurité des données, à l'accès à l'information, aux cyber crimes et autres délits liés aux TIC ;
- d'adresser les aspects éthiques de la culture numérique et de protéger les droits des enfants ;
- de clarifier les rôles des différents acteurs institutionnels ;
- de mettre en place des normes et des procédures qui permettent aux opérateurs économiques et aux acteurs sociaux de contribuer plus efficacement au développement des TIC dans le pays.

Les stratégies à mettre en œuvre sont les suivantes :

- l'adaptation du cadre juridique et réglementaire national pour (i) qu'il soit conforme avec les lois, les réglementations, les standards techniques et les obligations internationales et nationales, (ii) qu'il recherche la neutralité technologique et (iii) promeut la convergence des marchés ;
- l'amélioration de la gestion du spectre des fréquences ;
- l'optimisation de la régulation du secteur en mettant en place un mécanisme d'arbitrage pour résoudre les conflits entre les opérateurs et les régulateurs ;
- la concertation permanente entre les différents acteurs institutionnels du secteur.

3.3. Le renforcement de l'état de droit et de la souveraineté

Les Technologies de l'Information et de la Communication disposent d'un potentiel important qui pourrait permettre au pays d'améliorer la gestion des populations, de lutter contre les incivismes, les comportements pouvant mettre en péril l'Etat de droit ainsi que le grand banditisme. Les TIC ont également un rôle déterminant à jouer dans la préservation de la souveraineté du Cameroun et le renforcement de la citoyenneté.

Engagement Politique :

Le Gouvernement s'engage à développer l'usage des TIC en vue d'assurer un enracinement plus solide de l'Etat de droit au Cameroun et de renforcer sa souveraineté.

Les objectifs

Il s'agira :

- de renforcer la participation des citoyens à la vie de la nation ;
- de renforcer la sécurité des hommes et des biens ;
- d'assurer une lutte efficace contre la cybercriminalité ;
- de renforcer la collecte, le stockage, le traitement et la circulation sécurisée des données sur la gestion de la population, la gestion du territoire et la gestion du patrimoine national ;
- de renforcer l'accès pour tous à une justice équitable et diligente.

Les stratégies à mettre en œuvre sont les suivantes :

- créer un fichier national intégrant l'état civil, le registre des dossiers judiciaires et l'identification des citoyens ;
- assurer l'informatisation des processus judiciaires à l'échelle nationale ;
- assurer l'informatisation du processus électoral ;
- assurer la surveillance électronique des lieux publics et des axes routiers ;
- promouvoir l'usage pertinent des TIC au sein des forces de l'ordre, de justice et de défense ;
- renforcer les forces de l'ordre en ressources humaines et matérielles dans la lutte contre la cybercriminalité ;
- mettre en œuvre des Systèmes d'Information Géographiques (SIG).

3.4. Le développement des infrastructures

Il ressort du diagnostic que l'infrastructure nationale des TIC est presque obsolète. Or, c'est une évidence que le déploiement et l'usage d'une infrastructure fiable de télécommunications et de communications sont une condition nécessaire pour le développement durable du pays. Il ne fait aucun doute, la connectivité a un rôle central à jouer dans l'édification de la société de l'information. Un accès universel, équitable et financièrement abordable, aux infrastructures et aux services TIC, constitue l'un des défis majeurs du Cameroun. La connectivité comprend également l'accès aux services de l'énergie et aux services postaux qui devrait être garanti à tous les citoyens.

La stratégie de développement des télécommunications élaborée par le MINPOSTEL fixe les objectifs quantitatifs suivants :

- faire évoluer la densité téléphonique fixe et mobile respectivement de moins de 1% et 12% à 30% et 50% en 2015 ;
- établir un taux de couverture radio et télévisuelle de 100% ;
- porter le taux d'utilisation de l'Internet de moins de 1% aujourd'hui à 40% en 2015 ;
- installer des moyens de communications modernes dans près de 20 000 villages.

Engagement politique :

Le Gouvernement s'engage à mettre en œuvre des mesures et initiatives spéciales pour la réhabilitation, l'expansion et la maintenance de l'infrastructure de télécommunications et de communications pour améliorer l'accès et la qualité des services.

Les objectifs

Il s'agira :

- de réhabiliter l'infrastructure du réseau de téléphonie fixe ;

- d'étendre l'infrastructure du réseau de téléphonie fixe ;
- d'améliorer l'équilibrage géographique du réseau ;
- d'étendre la couverture nationale de téléphonie mobile ;
- d'orienter à la baisse le coût des communications et des terminaux ;
- de mettre en oeuvre une politique efficace de maintenance des infrastructures.
- de rendre l'énergie électrique accessible sur l'ensemble du territoire national.

Les stratégies à mettre en place sont les suivantes :

- la mise en place d'une dorsale de télécommunications à haut débit qui interconnecte tous les chefs lieux des départements ;
- l'appui à la desserte des zones rurales ou enclavées ;
- le développement des accès communautaires ;
- l'élargissement de la couverture nationale des services postaux publics ou privés ;
- la mutualisation des infrastructures et des sites ;
- l'implication des communautés et des collectivités territoriales décentralisées dans la mise en place et la maintenance des réseaux d'accès ;
- la recherche des technologies alternatives pour l'extension des réseaux ;

3.5. Le développement des réseaux et de l'Internet

L'Internet est le fruit d'une interconnexion des réseaux, connectés de manière plus ou moins aléatoire. Mais, les infrastructures publiques mises en place pour les besoins du développement du réseau de télécommunications restent très insuffisantes, voire inadaptées pour une réelle expansion de l'Internet. L'offre d'Internet est pratiquement restreinte à l'Internet bande étroite qui, de plus, est rarement garantie. D'autre part, les services réseaux sont fournis par voie hertzienne sans autorisation formellement délivrée par l'Administration chargée des télécommunications. Il en est ainsi des boucles locales sans fil offertes par les fournisseurs d'accès Internet.

Bien plus, la mise en place de ces réseaux se fait de manière non concertée, même à l'intérieur d'un même secteur d'activités. Ce manque de concertation entraîne une duplication des actions et une incompatibilité des choix technologiques qui conduit le plus souvent à une impossibilité d'interconnexion et d'échange des informations entre ces réseaux.

Engagement politique :

Le Gouvernement s'engage à développer l'expansion des réseaux de télécommunications et d'Internet dans la perspective d'une couverture intégrale du territoire national à travers une infrastructure à large bande et à haut débit capable de gérer le trafic local et international.

Les objectifs

Il s'agira pour le développement de l'Internet au Cameroun de :

- développer les infrastructures réseau large bande à l'échelle nationale ;
- mutualiser des infrastructures et des sites ;
- promouvoir la baisse des coûts d'accès ;

Les stratégies à mettre en œuvre sont les suivantes :

- la réglementation et l'organisation minimale de la fourniture des services Internet ;
- le développement des nœuds nationaux et régionaux d'interconnexion des réseaux ;
- la mise en place d'un réseau mutualisé de l'Administration publique ;
- La Gouvernance de l'Internet.

3.6. Le développement des secteurs sociaux par l'usage des TIC

Il ressort des statistiques que les usages en matière des TIC restent faibles tant dans les secteurs public et privé qu'au sein de la population générale. La généralisation du secrétariat bureautique souvent assimilé à l'informatique et dans une large mesure aux TIC est une donnée communément partagée qui laisse sous-entendre une méconnaissance des potentialités et des atouts des TIC. Cette méconnaissance doublée d'une sous-utilisation des TIC par la population générale justifie fort à propos l'inertie souvent décriée par le Chef de l'Etat et constitue un frein à la lutte contre la pauvreté et un handicap à la modernisation de la société camerounaise.

A l'ère de la société numérique où les TIC devront faire partie intégrante du quotidien des citoyens dans une logique de facilitation du développement intégral de l'homme, les secteurs sociaux constituent les points d'ancrage de ce développement.

Engagement politique :

Le Gouvernement s'engage à développer tous les secteurs sociaux à travers la promotion et l'intégration des TIC dans les pratiques sociales et culturelles des populations dans la perspective d'une pérenne amélioration de leur qualité de vie.

Les objectifs

Il s'agira :

- **pour la Santé :**
 - d'améliorer l'état de santé des populations par l'usage des TIC ;
- **pour l'agriculture et le développement rural :**
 - d'améliorer la production agricole et le développement rural ;
- **pour l'éducation, l'enseignement, la formation professionnelle et la recherche**
 - d'améliorer la qualité et l'accès à l'enseignement, à la formation et à la recherche par l'usage des TIC ;
- **pour les actions sociales**
 - d'améliorer la qualité de vie des populations sans discrimination par l'usage des TIC.

Les stratégies retenues sont les suivantes :

- la formation des enseignants et des professionnels de santé à l'usage des TIC ;
- la promotion de nouvelles formes innovantes d'enseignement et d'apprentissage (le téléenseignement, la télémédecine) ;
- la promotion des connexions à haut débit, fiables et bon marché, pour toutes les écoles, les universités et les établissements de recherche ;

- l'appui à la recherche-développement et à la veille scientifique et technologique dans les TIC ;
- la promotion de la formation des femmes, des handicapés et des groupes vulnérables dans les aptitudes, habiletés et compétences requises par l'économie et la société des savoirs ;
- la sensibilisation des consommateurs sur leurs droits et devoirs ;
- la formation des forces de Gendarmerie et de Police ainsi que des personnels de Justice (magistrats, avocats) aux enjeux et défis de la société de l'information ;
- l'appropriation sociale des Technologies de l'Information et de la Communication par la plus large majorité des camerounais.

3.7. La modernisation du Service Public

Un axe fort de la politique du gouvernement est la modernisation de l'Etat. Cette modernisation concerne les problématiques de l'efficacité de l'administration (bonne gouvernance), de la décentralisation de l'Etat à venir, et de la participation des populations dans la prise de décisions. Les Technologies de l'Information et de la Communication offrent des perspectives particulièrement prometteuses pour la modernisation des services publics, qu'il s'agisse d'améliorer les relations avec les citoyens, les entreprises publiques et privées ou d'accroître l'efficacité de son fonctionnement interne.

Les Technologies de l'Information et de la Communication permettent ainsi d'imaginer de nouvelles modalités de mise à disposition, sous forme numérique et à moindre coût, des informations au public. Elles offrent de nouvelles possibilités d'effectuer des démarches administratives (télétravail, téléprocédures) et de s'affranchir de contraintes d'horaires d'ouverture des services publics ou d'éloignement géographique.

La santé, l'agriculture et la gestion du territoire constituent des points d'ancrage privilégiés en matière de modernisation de l'administration et d'information des citoyens : assurer la diffusion systématique, au moyen des TIC, d'informations sur l'agriculture, l'élevage, la pêche, la sylviculture et l'alimentation et la santé, afin de faciliter l'accès à des connaissances et à des informations complètes, à jour et détaillées, en particulier dans les zones rurales.

Engagement politique :

En encourageant l'utilisation massive des Technologies de l'Information et de la Communication au sein de l'administration, l'Etat, acteur majeur de la vie économique, va, par son exemplarité, jouer un rôle d'entraînement pour accélérer l'entrée du Cameroun dans la Société de l'Information.

Les objectifs

Il s'agira :

- de moderniser le fonctionnement de l'administration ;
- d'améliorer la qualité du service public ;
- d'encourager l'appropriation des TIC par les agents publics ;
- de promouvoir l'administration électronique ;
- d'édicter de nouvelles règles pour le traitement et la circulation de l'information ;
- d'améliorer l'accès des citoyens à l'information publique.

Les stratégies à mettre en œuvre sont les suivantes :

- pourvoir les services publics en équipements TIC ;
- développer le service public en ligne ;
- renforcer les capacités des agents publics dans l'usage des TIC ;
- développer des réseaux (intranet et extranet) au sein de toutes les administrations publiques ;
- développer des systèmes d'informations pour la collecte (numérisation) et la diffusion (en ligne) des données publiques ;
- capitaliser et généraliser des expériences réussies ;
- multiplier les points d'accès publics au sein de l'administration ;
- développer l'archivage électronique ;

3.8. Le développement d'un secteur industriel et de services

Les finalités politiques que vise la stratégie nationale des Technologies de l'Information et de la Communication, s'agissant de la promotion de la création et de l'innovation, industrielle et technologique, sont essentiellement de trois ordres au Cameroun :

- permettre à notre pays de vivre un développement endogène et durable. Ceci signifie en d'autres termes, donner à notre pays les instruments de la maîtrise et de la valorisation de son environnement global ;
- placer le développement de notre pays sur la rampe d'une économie fondée sur la valorisation des savoirs, des savoir-faire et même des savoir être, fondée également sur l'induction des connaissances, la production de valeurs ajoutées, et sur la capitalisation de l'information ;
- extirper notre pays de la position à dominante consommateur de technologies, pour le hisser à celle à dominante producteur de technologies en général, pour en faire un acteur qui compte sur l'échiquier régional et mondial, grâce aux Technologies de l'Information et de la Communication en particulier.

Engagement politique :

le Gouvernement s'engage à encourager un développement endogène des industries et services des TIC susceptibles de valoriser ses savoirs, ses savoir-faire, ses savoir être et de propulser le pays à un stade de développement économique et industriel enviable et pérenne.

Les objectifs

- créer un environnement propice au développement des industries spécialisées dans la production des contenus et applications multimédia ;
- promouvoir un cadre incitatif pour les investisseurs, notamment pour ceux qui se proposent de produire des technologies à partir de notre territoire ;
- renforcer le cadre de développement des industries de productions audiovisuelles ;
- mettre en œuvre les cadres de développement des applications électroniques telles que : le télé-enseignement, la cyber-santé, la cybernétisation, la cyber-agriculture, la cyber-écologie, etc.

Les stratégies à mettre en œuvre sont les suivantes :

- l'élaboration d'une politique d'industrialisation en matière de développement technologique ;
- l'aménagement équilibré du territoire national : routes, énergie, santé, accès universel aux télécommunications ;
- la création de technopoles des TIC ;
- le partenariat avec le secteur privé et les autres parties prenantes pour le développement d'une industrie et des services TIC ;
- le développement des ressources humaines qualifiées pour booster le secteur des TIC ;
- encouragement de la protection des droits de la propriété intellectuelle pour promouvoir les investissements dans le secteur des TIC.

3.9. La promotion d'un secteur économique compétitif

Les entreprises, les PMI/PME camerounaises doivent faire un saut qualitatif dans l'appropriation et le développement des Technologies de l'Information et de la Communication en saisissant les opportunités immenses offertes par leur utilisation dans la gestion financière ou les relations humaines. Les TIC constituent un facteur clé de leur développement et de leur compétitivité. Dans cet important processus d'appropriation des Technologies de l'Information et de la Communication par les entreprises, les PMI/PME, l'Etat jouera un rôle incitatif, à partir des priorités tracées par les présents objectifs spécifiques.

Engagement politique :

A travers l'intégration des TIC dans ce secteur, le Gouvernement s'engage à promouvoir un secteur économique compétitif à travers la création d'un environnement incitatif (taxes abordables, sécurité des biens et services, le financement des PME/PMI...)

Les objectifs :

- généraliser l'usage des Technologies de l'Information et de la Communication pour améliorer la compétitivité et la rentabilité des entreprises, des PMI/PME camerounaises ;
- généraliser l'usage des Technologies de l'Information et de la Communication dans les transactions commerciales.

Les stratégies à mettre en œuvre sont les suivantes :

- la sensibilisation et l'accompagnement des PME/PMI ;
- mise en place des mesures incitatives pour faciliter l'appropriation des TIC (réduction de l'impôt, appui financier aux PME/PMI) ;
- l'appui au renforcement des ressources humaines ;
- la promotion du commerce électronique ;
- la collecte, le traitement et la diffusion systématique d'informations, au moyen des TIC, sur l'agriculture, l'élevage, la pêche, le tourisme, etc., afin de faciliter aux

PME/PMI l'accès à des connaissances et à des informations complètes, actualisées et détaillées, en particulier dans les zones rurales.

3.10. La valorisation et la promotion du patrimoine scientifique, culturel et économique national

Les finalités politiques que vise la stratégie nationale des Technologies de l'Information et de la Communication, s'agissant de la valorisation de la diversité et de la richesse culturelle, sont essentiellement de trois ordres au Cameroun:

- promouvoir par le biais des TIC nos valeurs culturelles sur la scène internationale ;
- positionner le Cameroun parmi les leaders, dans cette économie nouvelle où les particularismes sociaux et culturels, domptés puis policés, deviennent pour les peuples, les principaux facteurs de promotion de la richesse et de la qualité, en tant que déterminants de l'innovation et de la maîtrise créatrice ;
- encourager et promouvoir la numérisation des langues nationales et du patrimoine culturel camerounais.

Engagement politique :

le Gouvernement s'engage à promouvoir l'héritage culturel, la production des savoirs, savoir-faire et savoir être dans la perspective de positionner le pays parmi les leaders où la valorisation des particularismes sociaux et culturels deviennent des déterminants de l'innovation et de la maîtrise créatrice.

Les objectifs

- promouvoir le développement des contenus dans les langues nationales afin de rendre les services Internet accessibles à tous les citoyens ;
- valoriser toutes les potentialités des jeunes, des femmes et des minorités à l'instar des pygmées pour enrichir la diversité socioculturelle ;
- recenser, valoriser et protéger toutes les potentialités du patrimoine culturel national grâce aux TIC.

Les stratégies à mettre en œuvre sont les suivantes :

- élaborer une politique de collecte, de sauvegarde et de valorisation du patrimoine culturel national à court, moyen et long terme ;
- élaborer une politique à court, moyen et long terme pour répandre le patrimoine culturel national par la communication et l'éducation ;
- encourager l'usage des TIC pour promouvoir la culture nationale ;
- renforcer les capacités des bibliothèques, musées et autres institutions culturelles pour qu'ils jouent pleinement leur rôle de fournisseur de contenus.

3.11. L'intensification de la coopération et des partenariats

Le Gouvernement camerounais est convaincu que grâce à la participation, à la coopération et au partenariat avec le secteur privé, la société civile, les organisations internationales et sous régionales, ainsi que les pays amis, le Cameroun pourra réaliser les objectifs qu'il se fixe dans le cadre de sa stratégie de développement des Technologies de l'Information et de la Communication. Le Gouvernement s'engage à promouvoir le dialogue avec toutes les parties prenantes pour parvenir à cette fin.

Engagement politique :

Le Gouvernement s'engage à renforcer sa coopération et ses partenariats en mettant en application la nouvelle législation en la matière et en créant un environnement favorable susceptible de stimuler tant les investisseurs qu'à rassurer les principaux Partenaires et Bailleurs de Fonds.

Les objectifs

Les actions spécifiques qui seront engagées dans le cadre de la coopération en matière des Technologies de l'Information et de la Communication visent à :

- contribuer à l'émergence d'une société du savoir au Cameroun ;
- mettre en place un cadre de concertation des acteurs majeurs des TIC.

Les stratégies mises en œuvre sont les suivantes :

- assurer la présence du Cameroun sur la scène sous-régionale, régionale et internationale en matière des TIC ;
- développer les relations de coopération avec toutes les institutions nationales et internationales traitant des questions ayant trait aux TIC ;
- développer la coopération entre les différents acteurs nationaux du secteur des TIC (Société Civile, Secteur Privé) ;
- promouvoir des rencontres périodiques entre les parties prenantes du secteur des TIC ;
- assurer une participation active dans la mise en place des projets régionaux et sous-régionaux.

3.12. La maîtrise des coûts et des financements

La mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement des Technologies de l'Information et de la Communication requiert des ressources financières importantes qui ne sauraient provenir d'une seule source. Il est donc nécessaire de bien exploiter toutes les sources de financement existantes.

Engagement politique :

A travers les TIC et leur usage effectif, le Gouvernement s'engage à promouvoir une gestion rationnelle et contrôlée des ressources financières à tous les niveaux de l'appareil étatique. Il veillera, notamment pour les projets initiés par les structures de l'Etat, qu'une étude de faisabilité soit menée avant toute démarche de recherche de financement et que les audits soient systématisés après la conduite d'un/des projet(s).

Les objectifs

Il s'agira de :

- créer un cadre de financement des activités du secteur des TIC ;
- faciliter l'accès aux financements ;
- mobiliser les ressources financières au niveau national et international pour la mise en œuvre de cette Stratégie Nationale de Développement des TIC ;
- mutualiser les ressources affectées au secteur des TIC.

Les stratégies sont les suivantes :

- l'adhésion au Fonds Mondial de Solidarité Numérique ;
- l'organisation des concertations avec les partenaires au développement pour la mise en œuvre de cette Stratégie Nationale de Développement des TIC ;
- la mise en place d'un partenariat efficace entre le secteur public, le secteur privé et la société civile pour le développement harmonieux des TIC ;
- l'encouragement de la planification de façon intégrée du financement des infrastructures haut débit sur fonds PPTE ;
- le financement de la mise en œuvre des schémas directeurs des TIC des administrations sur fonds BIP.

3.13. Tableaux synoptiques de la stratégie

1. Le renforcement des ressources humaines

DESCRIPTION	DELAIS DE REALISATION	INDICATEURS	PARTIES PRENANTES
Objectif 1 : Former des masses critiques des spécialistes en TIC dans les secteurs clé de l'économie			
Action 1.1 Mise en place des filières de formation des spécialistes en TIC dans les secteurs clé de l'économie		- Nombre de filières créées - Nombre de diplômés par secteur de l'économie	- MINESUP - MINEFOP - Universités de formation - Etablissements de formation
Action 1.2 Elaboration d'un plan stratégique de développement des ressources humaines en TIC		- Le plan stratégique de développement des ressources humaines est disponible	- ANTIC et tous les départements ministériels
DESCRIPTION	DELAIS DE REALISATION	INDICATEURS	PARTIES PRENANTES
Objectif 2 : Renforcer les capacités de formation et de recherche-développement du pays pour satisfaire aux besoins du développement d'une économie et société camerounaises de l'information et des savoirs			
Action 2.1 Renforcement de la recherche-développement et du transfert des Technologies de l'Information et de la Communication aux milieux socio-économiques		Le nombre de centres et instituts de recherche pour le développement renforcé	- MINESUP - MINRESI - Universités - Instituts de recherche
Action 2.2 Renforcement des capacités des universités en matière de formation des enseignants chercheurs dans les TIC		Nombre d'enseignants d'université formés	- MINESUP - MINPOSTEL - MINEFOPRA

Objectif 3 : Faciliter l'évolution et l'adaptation des compétences dans les secteurs public et privé			
Action 3.1 Promotion de la formation et du recyclage des personnes en activité		Nombre de personnes en activité recyclées	- Toutes les institutions publiques et privées
Action 3.2 Evaluation et adaptation des compétences dans l'Administration publique		Nombre de curricula de formation évalués et adaptés au contexte actuel des TIC	- MINFOPRA - MINPOSTEL - MINCOM - MINATD
DESCRIPTION	DELAIS DE REALISATION	INDICATEURS	PARTIES PRENANTES
Objectif 4 : valoriser le statut professionnel des Spécialistes en TIC			
Action 4.1 Création des cycles de reconversion des spécialistes en TIC		Nombre de cycles de reconversion créés	- MINFOPRA - MINESUP - MINFI
Action 4.2 Elaboration d'un statut des professionnels des TIC		Le statut des spécialistes en TIC est disponible	- MINFOPRA - MINESUP - MINFI
Action 4.3 Elaboration d'une stratégie nationale de formation continue des professionnels des TIC		Une stratégie nationale de développement de la formation continue des professionnels des TIC est disponible	- MINFOPRA - MINESUP - MINFI
Objectif 5 : Utiliser efficacement les ressources humaines disponibles.			
Action 5.1 Promotion de la formation des femmes, des handicapés et des groupes vulnérables dans les aptitudes, habiletés et compétences requises par l'économie et la société des savoirs		Proportion des personnes vulnérables et des femmes formées aux TIC	- MINAS - MINEDUB - MINESEC

			- MINESUP - MINEFOP
Action 5.2 Amélioration de la couverture du territoire national en personnes ressources suffisamment qualifiées		Proportion du territoire national couvert par les personnels qualifiés et spécialistes en TIC	- MINATD, MINESUP, MINCOM, MINPOSTEL, MINEFOP

2. L'amélioration du cadre juridique, réglementaire et institutionnel

DESCRIPTION	DELAIS DE REALISATION	INDICATEURS	PARTIES PRENANTES
Objectif 1 : Elaborer et mettre en œuvre un cadre juridique et réglementaire qui permette la création d'un environnement attractif qui offre des incitations à l'investissement et à l'innovation dans le secteur TIC pour l'amélioration de l'accès et de la qualité de service			
Action 1.1 Adaptation du cadre juridique et réglementaire national pour (i) qu'il soit conforme avec les lois, les réglementations, les standards techniques et les obligations internationales et nationales, (ii) qu'il recherche la neutralité technologique et (iii) promeut la convergence des marchés		Nombre de textes et actes ministériels relus et réécrits	MINJUSTICE, PREMIER MINISTERE, ANTIC, ASSEMBLEE NATIONALE, MINFI
Action 1.2 Mise en place d'une réglementation et des mesures incitatives en vue de promouvoir le commerce électronique		Nombre de mesures incitatives mises en place pour promouvoir le commerce électronique	MINJUSTICE, PREMIER MINISTERE, ANTIC, ASSEMBLEE NATIONALE, MINFI
DESCRIPTION	DELAIS DE REALISATION	INDICATEURS	PARTIES PRENANTES
Objectif 2 : Améliorer la gouvernance de l'Internet			
Action 2.1		Baisse du nombre de plaintes des	ANTIC, MINCOM,

Amélioration de la gestion du spectre des fréquences		clients	MINPOSTEL, ART
Action 2.2 Mise en place d'un Point d'Echange Internet (IXP)		Réduction du coût de la communication Amélioration du débit de transmission des données Amélioration de la qualité de service	MINPOSTEL
Action 2.3 Mise en place d'un comité national pour la convergence numérique chargé de définir les normes, les standards et les bonnes pratiques nationales.		Un comité national pour la convergence numérique est mise en place	PR, ANTIC, MINPOSTEL, MINCOM
Objectif 3 : Création d'un environnement juridique favorable à l'économie numérique et des savoirs			
Action 3.1 Incorporer dans la réglementation existante les préoccupations actuelles relatives aux droits de la propriété intellectuelle, à la protection et à la sécurité des données, à l'accès à l'information, aux cyber crimes et autres délits liés aux TICS		Les articles relatifs à la propriété intellectuelle sont intégrés dans la réglementation existante	MINJUSTICE, ASSEMBLEE NATIONALE, ANTIC, OAPI
Action 3.2 Mise en place d'un Comité consultatif national pour la société de l'information et des savoirs		Un comité consultatif national pour la société de l'information et des savoirs est mis en place	PR, ANTIC
Objectif 4 : Adresser les aspects éthiques de la culture numérique et du savoir partagé			
Action 4.1 Sensibilisation des différents acteurs et utilisateurs des TIC sur les exigences éthiques en la matière		Nombre de séminaires, colloques, forums, ateliers, tables- ronde organisés	MINCOM, ANTIC, CNDHL,
Action 4.2 Elaborer et vulgariser des codes éthiques en matière des TIC		Nombre de codes élaborés et vulgarisés Nombre de réunion et de séminaires de sensibilisation	PR, ANTIC, MINJUSTICE, MINFI

Objectif 5 : Clarifier les rôles des différents acteurs institutionnels			
Action 5.1 Optimisation de la régulation du secteur en mettant en place un mécanisme d'arbitrage pour résoudre les conflits entre les opérateurs et les régulateurs		Les mécanismes d'arbitrage entre régulateurs et opérateurs sont élaborés et appliqués	ANTIC, MINPOSTEL, PR, MINCOM
Action 5.2 Mise en place des cadres de concertation (plateformes) permanentes entre les différents acteurs institutionnels du secteur		Nombre de plateformes constituées qui fonctionnent effectivement	Tous les départements ministériels
Objectif 6 : mettre en place des normes et des procédures qui permettent aux opérateurs économiques et aux acteurs sociaux de contribuer plus efficacement au développement des TIC dans le pays			
Action 6.1 Elaboration des normes et procédures incitatives		Nombre de textes, normes et procédures créés	ANTIC, MINPOSTEL, MINCOM
Action 6.2 Elaboration d'une charte particulière pour les opérateurs économiques tournés vers les TIC		La charte des opérateurs dans le secteur des TIC est élaborée et appliquée	ANTIC, MINPOSTEL, MINCOM, ART

3. Le renforcement de l'Etat de droit et de la souveraineté

DESCRIPTION	DELAIS DE REALISATION	INDICATEURS	PARTIES PRENANTES
Objectif 1 : Renforcer la participation des citoyens à la vie de la nation			
Action 1.1 Informatisation du processus électoral		Système informatique de gestion de tout le processus électoral disponible	- MINATD - ELECAM - ANTIC

Objectif 2 : Renforcer la sécurité des hommes et des biens

Action 2.1

Mise en œuvre de la surveillance électronique des lieux publics et des axes routiers

Nombre de lieux publics et d'axes routiers mis sous surveillance électronique

- MINDEF
- MINTRANSPORT
- DGSN

Objectif 3 : Assurer une lutte efficace contre la cybercriminalité

Action 3.1

Renforcement des forces de l'ordre en ressources humaines et matérielles dans la lutte contre la cybercriminalité

- Nombre d'agents des forces de l'ordre formés dans la cybercriminalité
- Nombre des cadres de justice et d'auxiliaires de justice formés dans la cybercriminalité
- Nombre d'instituts de formation ayant créé des filières de formation dans la cybercriminalité
- Nombre d'institutions de défense, de sûreté et de justice renforcées en moyens matériels pour la lutte contre la cybercriminalité

- MINDEF
- MINJUSTICE
- MINADT
- DGSN
- Instituts universitaires et écoles de droit

Objectif 4 : Renforcer la collecte, le stockage, le traitement et la circulation sécurisée des données sur la gestion de la population, la gestion du territoire et la gestion du patrimoine national

Action 4.1

Création d'un fichier national intégrant l'état civil, le registre des dossiers judiciaires et l'identification des citoyens

Fichier national créé

- MINDEF
- MINJUSTICE
- MINADT
- DGSN
- ANTIC

Action 4.2

Mise en œuvre des systèmes d'information géographiques

Système d'Information Géographique disponible

- MINRESI
- MINEP
- MINFOF

Objectif 5 : Renforcer l'accès pour tous à une justice équitable et diligente.

<p>Action 5.1 Informatisation des processus judiciaires à l'échelle nationale</p>		<p>Système d'information des processus judiciaires disponible</p>	<p>- MINJUSTICE - ANTIC</p>
--	--	---	---------------------------------

4. Améliorer l'infrastructure TIC

DESCRIPTION	DELAIS DE REALISATION	INDICATEURS	PARTIES PRENANTES
Objectif 1 : Réhabiliter l'infrastructure du réseau de téléphonie fixe			
<p>Action 1.1 L'élaboration d'un état des lieux de l'existant</p>		<p>Rapport de l'état des lieux disponible</p>	<p>MINPOSTEL, ANTIC, MINCOM, ART</p>
<p>Action 1.2 Réhabiliter l'infrastructure de téléphonie fixe</p>		<p>Taux d'infrastructures de téléphonie fixe réhabilitées</p>	<p>MINPOSTEL, ANTIC, MINCOM,</p>
Objectif 2 : Etendre l'infrastructure du réseau de téléphonie fixe			
<p>Action 2.1 Dressage d'une cartographie de couverture du réseau de téléphone fixe</p>		<p>Une cartographie de couverture du réseau de téléphone fixe est disponible</p>	<p>MINPOSTEL, ANTIC, MINCOM, MINADER</p>
<p>Action 2.2 Couverture des zones desservies en infrastructures du réseau de téléphone fixe</p>		<p>Taux de couverture des zones desservies</p>	<p>MINCOM, ANTIC, MINCOM, MINADER</p>
Objectif 3 : Améliorer l'équilibrage géographique du réseau			
<p>Action 3.1 Mise en place d'une dorsale de télécommunications à haut</p>		<p>La dorsale de télécommunications à haut débit</p>	<p>MINPOSTEL, MINCOM, ANTIC</p>

débit qui interconnecte tous les chefs lieux des départements		est mise en place	
Action 3.2 Développement des points d'accès communautaires		Nombre de points d'accès communautaires développés	MINPOSTEL, MINCOM, ANTIC, MINADER, MINATD
Action 3.3 Mutualisation des infrastructures et des sites		Nombre d'infrastructures et de sites mutualisés	ANTIC, MINPOSTEL, MINFI, MINATD, MINADER, MINEPAT
Objectif 4 : Etendre la couverture nationale du réseau de téléphonie mobile			
Action 4.1 Renforcement de la desserte des zones rurales ou enclavées		Proportion des zones rurales et enclavées couvertes par le téléphone mobile	MINPOSTEL, ANTIC, MINCOM, ART, MINADER
Objectif 5 : Réduire le coût des communications et des produits TIC			
Action 5.1 Encourager la diversification de l'offre et des opérateurs de téléphonie mobile		Nombre d'opérateurs disponibles	MINPOSTEL, MINCOM, ANTIC, ART, OPERATEURS PRIVES
Action 5.2 Réduction des taxes et des prix des produits TIC pour le consommateur final		Texte réglementaire disponible	MINPOSTEL, MINCOM, ANTIC, MINFI, MINCOMMERCE
Action 5.3 Multiplication des points d'accès et des terminaux		Nombre de points d'accès et terminaux créés	MINPOSTEL, MINCOM, ANTIC
Objectif 6 : mettre en oeuvre une politique efficiente de maintenance des infrastructures			
Action 6.1 Implication des communautés et des collectivités territoriales décentralisées dans la mise en place et la maintenance des réseaux d'accès		Proportion des communautés et des collectivités territoriales décentralisées impliquées et formées à la maintenance des infrastructures des TIC	ANTIC, MINATD, MINADER, MINESUP, MINPOSTEL, MINEPAT

Action 6.2 Elaboration d'une stratégie nationale de maintenance des infrastructures TIC		Une stratégie de maintenance des infrastructures TIC est disponible	ANTIC
Action 6.3 Formation des spécialistes en maintenance des infrastructures et équipements TIC		Nombre de spécialistes formés en maintenance	ANTIC, MINPOSTEL, MINESUP
Objectif 7 : Rendre l'énergie électrique accessible sur l'ensemble du territoire national			
Action 7.1 Construction de nouvelles centrales électriques		De nouvelles centrales électriques sont construites	MINEE, MINRESI, AES SONEL, MINFI
Action 7.2 Dotation des structures névralgiques en sources d'énergie alternatives		Nombre de structures sectorielles névralgiques dotées de sources d'énergie alternatives ;	Chaque département ministériel

5. Le développement des réseaux et de l'Internet

DESCRIPTION	DELAIS DE REALISATION	INDICATEURS	PARTIES PRENANTES
Objectif 1 : Développer les infrastructures réseau large bande à l'échelle nationale			
Action 1.1 Mise en place d'une dorsale de télécommunications à haut débit qui interconnecte tous les chefs lieux des départements		Une dorsale de télécommunications à haut débit est mise en place	MINPOSTEL, MINCOM, ANTIC
DESCRIPTION	DELAIS DE REALISATION	INDICATEURS	PARTIES PRENANTES
Objectif 2 : Développer des nœuds nationaux et régionaux d'interconnexion des réseaux			
Action 2.1 Engagement des acteurs des TIC pour la mise en place de points d'accès nationaux et régionaux (Internet Exchange Point)		Nombre de points d'accès (IXP) nationaux et régionaux mis en place	ANTIC, ART

6. Le développement des secteurs sociaux par l'usage des TIC

DESCRIPTION	DELAIS DE REALISATION	INDICATEURS	PARTIES PRENANTES
Objectif 1 : Améliorer l'état de santé des populations par l'usage des TIC			
Action 1.1 Elaboration d'un plan directeur de développement des TIC dans le secteur de la santé		Un plan directeur de développement dans le secteur de la santé est élaboré	MINSANTE
Action 1.2 Promotion de l'informatique médicale et de la télémédecine		L'informatique médicale et la télémédecine sont effectives	MINSANTE
Action 1.3 Formation des professionnels de santé à l'utilisation des TIC		Nombre de professionnels de santé formés à l'usage des TIC	MINSANTE, MINESUP
Objectif 2 : améliorer la production agricole et le développement rural			
Action 2.1 Mise en place d'un réseau technologique pour la dissémination d'informations et technologies agricoles		Nombre d'informations et des techniques agricoles innovantes disséminées dans le réseau	MINADER
Action 2.2 Généralisation de l'accès aux TIC dans le monde rural à travers les technologies nouvelles telles que la large bande sans fil		Nombre de villages desservis par la large bande sans fil	MINADER
Action 2.3 Formation des spécialistes en agriculture à l'usage des TIC		Nombre de spécialistes formés	MINADER, MINESUP, MINEDUB
Action 2.4 Développement d'un système de surveillance/d'alerte du monde rural en mettant à contribution les langues nationales		Le système d'alerte est disponible	MINADER, MINEPAT, MINATD, ANTIC

Objectif 3 : Améliorer la qualité et l'accès à l'enseignement, à la formation et à la recherche par l'usage des TIC			
Action 3.1 Développement de la formation à distance particulièrement dans l'enseignement supérieur et la formation professionnelle		Nombre de centres de formation à distance créés	MINEDUB, MINESEC, MINESUP, MINEFOP
Action 3.2 Renforcement des capacités des enseignants à l'utilisation des TIC		Nombre d'enseignants formés à l'usage des TIC	MINEDUB, MINESEC, MINESUP, MINADER, MINEPIA
Action 3.3 Généralisation des centres de ressources multimédias dans les institutions universitaires, les établissements publics et privés,		Nombre des centres de ressources multimédia créés	MINESUP, MINESEC, MINEDUB, MINCOM
Action 2.4 Création d'une base de données nationales de l'enseignement		La base de données est disponible	MINEDUB, ANTIC

Objectif 4 : Améliorer la vie sociale par l'usage TIC			
Action 4.1 Mise en place des programmes spécifiques qui tiennent compte de la dimension genre et des groupes défavorisés		Nombre de programmes spécifiques mis en place	MINAS, MINPROFF
Action 4.2 Formation des assistants pour faciliter l'accès des populations dans les télécentres communautaires		Nombre d'assistants formés dans la gestion des télécentres communautaires	MINAS, MINPROFF
Action 4.2 Equiper les télécentres communautaires en infrastructures TIC		Nombre de télécentres équipés	MINAS, MINPROFF, MINFI, ANTIC

7. La modernisation du Service Public

DESCRIPTION	DELAIS DE REALISATION	INDICATEURS	PARTIES PRENANTES
Objectif 1 : Promouvoir l'administration en réseau			
Action 1.1 Mise en place des réseaux (intranet et extranet) au sein de l'Etat et des collectivités décentralisées		Nombre des réseaux mis en place au sein des différentes administrations	MINPOSTEL MINCOM, ANTIC, MINATD
Action 1.2 Développement des systèmes d'information de gestion au sein de l'Etat et des collectivités décentralisées		Nombre de systèmes d'informations de gestion développés au sein de l'Etat et des collectivités territoriales décentralisées	MINPOSTEL, MINCOM ANTIC, MINATD
Objectif 2 : Faciliter l'introduction des Technologies de l'Information et de la Communication et leur appropriation par les agents publics			
Action 2.1 Elaboration de plans ministériels de développement des TIC		Nombre de ministères ayant élaboré leur plan sectoriel de développement des TIC	Chaque département ministériel, ANTIC
Action 2.2 Equiper des services publics		Nombre de services publics équipés en matériels et infrastructures TIC	ANTIC, MINFI, chaque département ministériel
Action 2.3 Formation et accompagnement des agents publics		Nombre d'agents publics formés et accompagnés	ANTIC, MINEPAT, MINESUP, MINFOPRA
Objectif 3 : Améliorer l'accès des citoyens à l'information publique			
Action 3.1 Développement du service public en ligne		Le service en ligne est opérationnel	MINFOPRA, MINATD, MINFI, ANTIC

Action 3.2 Diffusion systématique des données publiques essentielles		Proportion des données publiques diffusées.	Tous les départements ministériels, ANTIC
Objectif 4 : Développer le travail en réseau dans l'Administration			
Action 4.1 Mise en place des réseaux (intranet et extranet) et des systèmes d'information de gestion au sein de l'Etat et des collectivités décentralisées		Nombre d'administrations couvertes par les réseaux intranet et extranet	Tous les départements ministériels, ANTIC
Action 4.2 Mise en place d'un réseau de télécommunications mutualisé du Service Public		Nombre de départements intégrés dans le réseau de télécommunications mutualisé	Tous les départements ministériels, ANTIC
Action 4.3 Consolidation du réseau de télécommunications inter universitaire (RIC)		Un réseau de télécommunications inter-universitaire est mis en place et consolidé	MINESUP
Objectif 5 : Elaborer de nouvelles règles pour le traitement et la circulation de l'information			
Action 5.1 Elaboration des normes et procédures liées au traitement, à la circulation de l'information et à l'archivage		Nombre de normes et procédures élaborées	MINFOPRA, MINATD, MINCOM
Action 5.2 Mettre en oeuvre une application (intranet gouvernemental) sécurisée qui facilite la gestion et la circulation de l'information au sein des administrations		L'application sécurisée est disponible	PREMIER MINISTERE, PR, ANTIC

8. Le développement d'un secteur industriel et de services viable dans les Technologies de l'Information et de la Communication

DESCRIPTION	DELAIS DE REALISATION	INDICATEURS	PARTIES PRENANTES
Objectif 1 : Créer un environnement propice au développement des industries spécialisées dans la production des contenus et applications multimédia			
Action 1.1 Promotion du développement des applications et des services à valeur ajoutée relatives au patrimoine naturel et culturel national		Nombre d'applications et services à valeur ajoutée développés	MINESUP, MINCOM, MINFI, MINPOSTEL, MINCULT
Action 1.2 Promotion de l'archivage électronique et organisation de la gestion stratégique de l'information au niveau national		Les systèmes d'archivage et des mécanismes de gestion stratégique de l'information existent	MINCOM, MINATD, ANTIC
Action 2.5 Protection de la propriété intellectuelle		Un système de protection de la propriété intellectuelle par et à travers Internet est effectif	MINCOM, OAPI, MINESUP, MINCULT
Objectif 2 : Créer et promouvoir un cadre incitateur pour les investisseurs, notamment pour ceux qui se proposent de produire des technologies à partir de notre territoire			
Action 2.1 Facilitation de la création des entreprises de l'économie numérique, notamment celles liées au télétravail (call center, centre de traitement des données, etc.)		Nombre d'entreprises numériques de l'économie créées	MINFI, MINEFOP, MINTSS, MINCOMMERCE
Action 2.2 Mise en place des technopoles		Nombre de technopoles mis en place	ANTIC, MINPOSTEL, MINCOMMERCE
Action 2.3 Elaboration d'une politique nationale de développement des technologies innovantes		Une politique nationale de développement des technologies innovantes est élaborée	ANTIC

Action 2.4 Développement des ressources humaines		Nombre de personnes formées	Tous les départements ministériels
--	--	-----------------------------	------------------------------------

9. La promotion d'un secteur économique (production et commerce) national moderne et compétitif

DESCRIPTION	DELAIS DE REALISATION	INDICATEURS	PARTIES PRENANTES
Objectif 1 : Généraliser l'usage des Technologies de l'Information et de la Communication pour améliorer la compétitivité et la rentabilité des entreprises, des PMI/PME camerounaises			
Action 1.1 Sensibilisation et accompagnement des PME/PMI		Nombre de MPE/PMI sensibilisés	MINCOMMERCE, MININDUSTRIE
Action 1.2 Diffusion au moyen des TIC d'informations sur l'agriculture, l'élevage, la pêche, la sylviculture et l'alimentation, etc. afin de faciliter aux PME/PMI l'accès à des connaissances et à des informations complètes, à jour et détaillées, en particulier dans les zones rurales		Nombre d'informations sur l'agriculture, l'élevage, l'alimentation diffusées	MINEPIA, MINCOM, MINADER
Objectif 2 : Généraliser le commerce électronique et l'e-business			
Action 1.1 Promotion des moyens de paiement électronique		Les guichets de paiement électronique sont popularisés	MINFI, MINPOSTEL, MINCOMMERCE
Action 1.2 Promotion des portails télé services pour faciliter la pénétration des marchés extérieurs		Les portails télé services sont créés et mis en oeuvre	MINCOMMERCE

10. La valorisation et la promotion du patrimoine scientifique, culturel et économique du pays

DESCRIPTION	DELAIS DE REALISATION	INDICATEURS	PARTIES PRENANTES
Objectif 1 : Recenser, valoriser et protéger toutes les potentialités de nos traditions et cultures grâce aux TIC, et en faire des axes d'une industrie de production des contenus diversifiés et de qualité.			
Action 1.1 Elaboration d'une politique de collecte, de sauvegarde et de valorisation du patrimoine culturel du Cameroun		Un document de politique de collecte et de sauvegarde du patrimoine culturel national est élaboré	MINCULT, ANTIC
Action 1.2 Renforcement des capacités des bibliothèques, musées et autres institutions culturelles pour qu'ils jouent pleinement leur rôle de fournisseur de contenus		Nombre de bibliothèques renforcées	MINCULT, MINEDUB, MINESEC, MINESUP
Action 1.3 Création de contenus culturels et d'applications en langues nationales en utilisant les TIC		Nombre de systèmes d'exploitation et de gestion en langues nationales créés	MINCULT, MINESUP
Action 1.4 Promotion du développement des applications et des services à valeur ajoutée relatives au patrimoine naturel et culturel national		Le nombre d'applications et des services à valeur ajoutée créés et utilisés effectivement	MINCULT, MINCOMMERCE

11. L'intensification de la coopération et des partenariats multiformes

DESCRIPTION	DELAIS DE REALISATION	INDICATEURS	PARTIES PRENANTES
Objectif 1 : Contribuer activement à l'émergence d'une société du savoir partagé au Cameroun, en Afrique et dans le Monde			
Action 1.1 Intensification des relations de coopération avec toutes les institutions internationales traitant des questions ayant trait		Nombre de conventions de partenariats établis avec les institutions internationales	PR, PM, ANTIC, MINREX

aux Technologies de l'Information et de la Communication		traitant des TIC	
Action 1.2 Participation à la mise en place des projets régionaux et sous-régionaux		Nombre de projets régionaux et sous-régionaux qui ont connu la participation et l'implication du pays	ANTIC
Action 1.3 Organisation au Cameroun des rencontres périodiques entre les parties prenantes du secteur des Technologies de l'Information et de la Communication		Nombre de rencontres périodiques organisées entre les parties prenantes	ANTIC, MINPOSTEL, MINCOM
Action 1.4 Contribution à l'alimentation du Fonds Mondial de Solidarité Numérique		Les contributions au Fonds Mondial de Solidarité Numérique sont effectives	PR, MINFI, ANTIC

12. Le financement

DESCRIPTION	DELAIS DE REALISATION	INDICATEURS	PARTIES PRENANTES
Objectif 1 : Mobiliser les ressources financières au niveau national et international pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement des Technologies de l'Information et de la Communication			
Action 1.1 Opérationnalisation du Fonds de développement des télécommunications		Le Fonds de Développement des Télécommunications est opérationnel	MINPOSTEL, ANTIC, MINFI
Action 1.2 Mise en place d'un cadre de partenariat entre le secteur public et le secteur privé pour le financement du développement des TIC		Un cadre de partenariat entre le secteur public et privé est mis en place	ANTIC, MINPOSTEL, PREMIER MINISTERE, MINFI
Action 1.3 Concertations avec les partenaires au développement pour la mise en œuvre de la stratégie nationale des TIC		Nombre de concertations organisées avec les partenaires	ANTIC, MINREX, PREMIER MINISTERE, MINFI

Chapitre 4 : CADRE OPERATIONNEL DE MISE EN ŒUVRE

4.1. Présentation générale

L'opérationnalisation de cette politique requiert une implication irréfragable de tous les acteurs publics, privés et de la société civile. Chacun devra, le cas échéant, apporter une contribution particulière en fonction de ses missions naturelles et s'approprier cette nouvelle dynamique qui doit impulser un nouvel élan au développement du pays en général et des TIC en particulier.

Les défis sociaux et économiques à relever d'une part, et les opportunités offertes par les TIC d'autre part, supposent du Gouvernement du Cameroun qu'il opère des choix politiques complexes lui permettant à la fois d'exécuter la présente politique et d'intégrer les TIC dans un environnement marqué par une compétition féroce animée par différents secteurs sur fond de crise financière.

La mise en œuvre effective des objectifs de la politique des TIC se fonde sur une approche intégrée et globale sous-tendue par la synergie des stratégies et partenariats entre le public, le privé et la société civile. Elle suppose la définition préalable des rôles, des responsabilités et des fonctions des différents acteurs. A cet effet, la volonté et la transparence affichées par les uns et les autres seront nécessaires pour la tenue des consultations multisectorielles et surtout, pour la prise en compte des grands acteurs dans la définition du rôle des TIC dans les différents secteurs.

Le Gouvernement a la responsabilité d'adopter une politique qui accélère au mieux le développement de la nation par les TIC. Quant au secteur privé, les autres acteurs clés (Parlement, société civile, communauté scientifique, médias, organismes de régulation) et les partenaires bilatéraux, ils ont également des rôles importants à jouer dans la facilitation de la mise en œuvre effective des dispositions du présent document de politique des TIC.

4.2. Les acteurs

Cette section fait état d'un aperçu général des attributions des différentes parties prenantes.

4.2.1 Le Parlement

La libéralisation des télécommunications, des services postaux et des médias dans le monde emporte de nouvelles données nécessitant une couverture par des textes législatifs et réglementaires. Ainsi, en vue de la mise en œuvre effective de la politique des TIC, le Parlement doit notamment :

- adopter une législation des TIC susceptible de créer un système flexible, dynamique et favorable au développement d'une société de l'information ;
- faciliter la mobilisation des financements et approuver les sources de financement possible, en vue de la mise en œuvre de la politique des TIC dans le secteur public ;
- s'assurer de l'utilisation effective des ressources financières allouées par les institutions du secteur public pour la mise en œuvre de la politique des TIC ;
- s'assurer que les principes de bonne gouvernance sont observés et respectés dans la mise en œuvre de la politique nationale des TIC par le secteur public.

4.2.2 Le Gouvernement

Il est surtout attendu du Gouvernement qu'il fasse preuve de volonté politique et économique, définisse les différents objectifs à atteindre et prenne les devants en vue de faciliter la promotion du processus des TIC pour le développement et donc d'accélérer le développement de la société camerounaise de l'information. De cette façon, le Gouvernement servira d'émule mieux que quiconque à l'échelon national.

Au regard de ce qui précède, le Gouvernement a le devoir de créer un environnement politique, économique, institutionnel, juridique et réglementaire favorable pour guider au mieux l'action des différents acteurs. Ainsi, le leadership du Gouvernement en matière de politique constitue une étape centrale dans la mise en œuvre d'une stratégie nationale cohérente d'utilisation des TIC.

A cet effet, le Gouvernement doit :

- faire preuve d'un leadership visionnaire et catalyseur au niveau des plus hautes instances de l'Etat visant à appuyer la mise en œuvre de la politique nationale des TIC telle que définie par l'ANTIC ;
- servir de modèle dans l'utilisation des TIC dans le cadre d'un programme ambitieux de promotion du développement des services électroniques, et plus particulièrement du développement d'une administration électronique au Cameroun ;
- développer et exécuter progressivement la mise en œuvre des TIC/plans d'actions et intégrer les dispositions de la politique dans les Plans Nationaux de Développement des différents secteurs stratégiques ;
- intégrer les programmes et les projets TIC dans tous les secteurs et allouer une part conséquente du budget national pour le financement des différents projets retenus.

Les institutions publiques suivantes vont jouer un rôle décisif dans la coordination et la mise en œuvre de cette stratégie.

4.2.2.1 Le Ministère des Finances

Le Ministère des Finances représente le Gouvernement en tant que partenaire au sein de toutes les entreprises parapubliques. La coordination du planning des activités, ainsi que la mobilisation des ressources et les allocations budgétaires relèvent également de la même institution.

4.2.2.2 Le Ministère des Postes et Télécommunications

Le Ministère des Postes et Télécommunications supervise actuellement les activités de la CAMTEL et de l'ART.

4.2.2.3 Le Ministère de la Communication

Le Ministère de la Communication supervise les opérations de la CRTV et de Cameroon Tribune, délivre les licences de communication aux opérateurs privés.

4.2.2.4 Le Ministère de la Justice

La pénétration accrue des TIC dans le pays peut entraîner un mauvais usage avec pour conséquences des impacts négatifs pour la nation, l'économie et les individus. Ainsi, il est attendu du judiciaire, entre autres missions, qu'il :

- participe dans la prise des décisions pour une justice efficace et effective visant à appuyer la performance et la croissance dans le secteur des TIC ;
- exécute les projets TIC susceptibles d'accélérer la délivrance de la justice au bénéfice de tous les camerounais ;
- travaille au renforcement des capacités des personnels judiciaires à l'effet d'appuyer le développement du cadre juridique des TIC.

Les principaux points de convergence adoptés suivant les objectifs de cette stratégie requièrent une parfaite harmonisation entre les différentes parties prenantes dans le domaine des TIC.

4.2.3 L'ANTIC

L'ANTIC est principalement chargée de l'orientation, de la régulation et de la coordination du secteur des TIC.

La fonction d'orientation et de régulation consiste à mettre en cohérence les stratégies de mise en place de l'infrastructure des TIC, à veiller à la bonne exécution des projets en droite ligne de la stratégie nationale des TIC, et au respect des normes et standards nationaux et internationaux en matière des TIC.

La fonction de coordination de l'ANTIC consiste à impulser et à appuyer le développement du secteur des TIC (application, production, fabrication et services) grâce à la promotion et à l'intégration des TIC dans le programme national de développement, avec un accent particulier sur l'application sectorielle des TIC, en vue de l'accroissement des gains et des opportunités au niveau individuel et communautaire, au plan économique, social et culturel, au niveau local et national.

Plus précisément, l'ANTIC :

- élabore et suit la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement des TIC ;
- veille à l'harmonisation des standards techniques, propose des référentiels techniques afin de favoriser l'interopérabilité entre les systèmes d'information, et assure la régulation dans ce secteur ;
- fournit son expertise aux administrations pour la conception et le développement de leurs objectifs techniques ;
- coordonne la réalisation et assure le suivi des sites Internet, Intranet et Extranet de l'Etat et des organismes publics ;
- concourt à la formation technique des formateurs des personnels de l'Etat dans le domaine des TIC en émettant des recommandations sur le contenu des formations techniques et sur les programmes des examens professionnels et des concours.

4.2.4 Les Partenaires Bilatéraux et multilatéraux

Les partenaires bilatéraux et multilatéraux du Cameroun font partie de cette catégorie. Leur participation dans la promotion, l'intégration et le déploiement des TIC dans les programmes nationaux est essentielle. L'accès aux sources de l'information et de la connaissance à travers les TIC est généralement reconnu comme étant un facteur vital d'accélération du

développement social et économique, surtout pour les pays en développement comme le Cameroun. Aujourd'hui, le concept des TIC pour le développement est un objectif prioritaire du programme national développé par de nombreux organismes internationaux de développement. A cet égard, le Gouvernement se doit de travailler en étroite collaboration avec ses partenaires bilatéraux, en vue du développement durable des programmes, notamment en :

- mobilisant les ressources financières et techniques à l'effet d'appuyer cette politique de mise en œuvre ;
- intégrant les TIC dans la coopération de développement (programmes nationaux d'appui) au Cameroun ;
- mobilisant l'appui des autres partenaires dans les domaines fondamentaux tels l'éducation, les infrastructures et l'accès universel aux TIC, la santé, la gouvernance, la recherche scientifique, le commerce, etc., en vue de la mise en œuvre de la présente politique ;
- facilitant l'établissement des relations entre la communauté scientifique nationale, les organismes de recherche et les organismes similaires étrangers ;
- appuyant la participation effective du Cameroun dans les forums internationaux touchant aux TIC pour le développement ;
- promouvant et en encourageant les investissements dans les TIC grâce aux investissements étrangers directs, TIC Expo, etc.

4.2.5 Le Secteur Privé

Le secteur privé, comme partenaire privilégié du Gouvernement, joue un rôle très important dans le développement de la société camerounaise de l'information et du savoir. A cet effet, il doit servir de levier clé du développement de l'économie camerounaise en offrant les investissements à l'échelon national dans les services TIC et le développement des infrastructures, et en facilitant la mobilisation du financement/des investissements, en vue de la mise en œuvre des initiatives et projets TIC.

D'autres rôles dévolus au secteur privé comprennent :

- la collaboration étroite avec l'ANTIC en vue de développer les stratégies de mise en œuvre de la présente politique ;
- l'appui et la participation de façon innovante et productive en vue de développer une industrie TIC locale compétitive, et partant, de garantir la contribution effective du Cameroun dans l'économie mondiale ;
- la valorisation des opportunités d'affaires résultant de la mise en œuvre des initiatives de la société de l'information du NEPAD et du SMSI ;
- l'appui au développement des ressources humaines nationales et la promotion des investissements du secteur privé dans l'éducation et dans la recherche et le développement ;
- le développement d'une expertise locale pour la fabrication des produits TIC, et la création des services innovants pour les débouchés extérieurs des exportations du Cameroun ;
- l'investissement dans les projets TIC en faveur des zones rurales et des zones urbaines mal desservies, ainsi que des régions défavorisées ;
- la participation effective à la formulation, à l'exécution et à la révision du processus de façon régulière.

4.2.6 Les services décentralisés

L'ANTIC et les services décentralisés doivent travailler en étroite collaboration avec l'Administration Centrale, le secteur privé et les autres partenaires au développement dans la mise en œuvre de cette stratégie.

4.2.7 La Société Civile

Le rôle de la société civile dans le développement de la société de l'information n'est plus à démontrer. Avec leur bonne compréhension des communautés et des groupes, les organisations de la société civile peuvent augmenter de façon considérable l'impact des initiatives gouvernementales sur la population.

Ces organisations doivent servir d'interface entre donateurs, gouvernements et citoyens, pour promouvoir le développement durable. Elles peuvent influencer la politique et s'assurer que ces stratégies basées sur la justice sociale et le développement humain sont mises en œuvre pour faciliter le développement d'une société de l'information.

La société civile est encouragée à entreprendre les initiatives facilitant la coordination entre l'ANTIC, le secteur privé et les autres partenaires

4.2.8 Les Médias

Les médias (presse écrite audiovisuelle et électronique) jouent un rôle important dans le processus du développement social et économique du Cameroun, surtout en matière de diffusion de l'information. Ainsi, il est souhaitable que les entreprises du secteur des médias utilisent les TIC à l'effet de rehausser leurs capacités de production interne d'une part, de diffusion et de réception des informations d'autre part. Les médias se doivent, entre autres missions, de:

- sensibiliser le public sur l'existence de cette stratégie en vue de son implémentation ;
- encourager le partenariat entre les parties prenantes impliquées dans le suivi et l'évaluation de l'implémentation de cette stratégie.

4.3. Coordination et mise en œuvre des axes de la stratégie

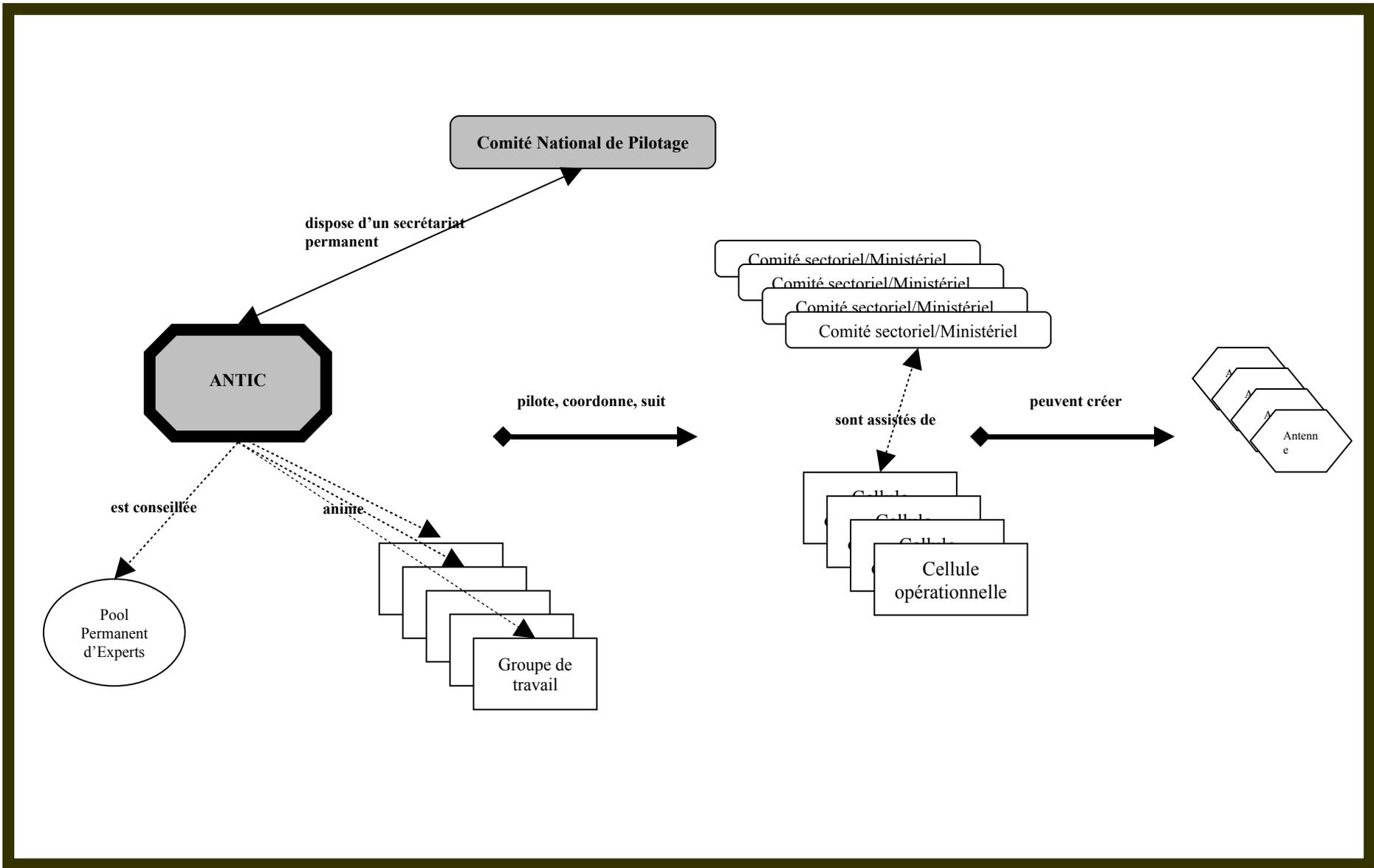
En plus des différents axes stratégiques et des orientations déjà identifiés, la coordination des différents projets est déterminante pour la réussite de la stratégie. En effet, tous les secteurs d'activités sont concernés par les TIC. C'est la raison pour laquelle il importe de mettre en place une démarche de conduite des projets pour en faciliter l'exécution. Si l'ANTIC est le principal moteur de la réalisation de la stratégie, elle ne peut à elle seule prendre en charge la responsabilité et l'exécution de tous les projets.

Ainsi, la réussite de la stratégie passe par :

- la consultation et l'implication de tous les acteurs (administration, secteur privé et société civile) et partenaires dans la réalisation de la stratégie nationale ;
- l'adéquation aux objectifs nationaux de développement ;
- la reconnaissance de l'importance du développement intégrant le monde rural aux centres urbains.

Il importe de distinguer deux niveaux organisationnels dans la mise en place de la stratégie :

- un niveau de supervision et de coordination des projets ;
- un niveau d'exécution des projets.



Le niveau de coordination est du ressort de l'ANTIC (projet transversal) ou de l'acteur concerné par le projet (projet sectoriel). L'ANTIC veille à l'optimisation des ressources financières, techniques et humaines. Elle veille au bon déroulement des projets.

Le niveau d'exécution est relatif à la mise en œuvre des projets. Pour chaque projet, un comité de coordination regroupant l'ANTIC et les représentants du secteur concerné est institué. Ce comité supervise la réalisation du projet.

Une méthodologie de gestion des projets sera proposée par l'ANTIC pour assurer le suivi et le pilotage des projets. Elle permettra une meilleure lisibilité des actions réalisées et définira les mécanismes de reporting nécessaires.

4.4. Priorités, financement et budgets

4.4.1. Priorités

Pour faciliter la planification des projets, il importe de les hiérarchiser. Ce classement est fait en prenant en compte l'impact sur le développement du pays sur 4 et 8 ans, indépendamment des budgets et des possibilités de financement. Cette hiérarchisation des projets est faite sur une échelle de 0 (aucun impact) à 5 (impact majeur).

Les projets ayant un impact majeur ou important sont :

- les projets structurants ;
- les projets pilotes et les initiatives donnant des résultats à court terme ;
- les phases préliminaires au lancement d'un projet (étude de faisabilité,...) ;
- les projets dans le secteur de la santé et de l'éducation.

4.4.2. Financement et budgets

Le Gouvernement doit trouver les financements pour la vision et la politique du Plan. Par conséquent, la stratégie ne pourra être mise en œuvre que si :

- le Gouvernement réoriente ses priorités budgétaires en faveur de la stratégie de développement des TIC ;
- les bailleurs de fonds apportent leur concours pour le financement des programmes ;
- les partenaires au développement financent les projets ;
- le secteur privé, en tant que partenaire de premier plan, réussit à mobiliser les ressources nécessaires aux investissements des projets.

4.5. Administration des projets

Le déploiement de la stratégie implique la réalisation de nombreux projets dont la cohérence et la réussite seront assurées par :

- un comité de coordination pour le pilotage du projet ;
- une méthodologie uniforme, appliquée pour l'élaboration, l'exécution et le suivi.

Cette méthodologie comporte quatre principales phases :

- **Phase 1 : faisabilité et validation.** Cette phase complète le travail effectué lors de l'élaboration du plan national. Cette phase s'effectue très rapidement, dès le début du plan, et ne dure pas plus de six mois ;
- **Phase 2 : coordination et préparation** pour la mise au point des projets retenus après la première phase servant surtout à ajuster la programmation et définir les besoins de façon plus précise. Cette phase prépare l'intégration du projet dans la stratégie. Reconnaisant les liens d'interdépendance existants entre tous les projets, le comité de coordination évite les doublons d'actions et optimise les ressources. La planification des étapes de réalisation comprend la définition d'indicateurs de succès qui sont essentiels à la bonne gestion des projets ;
- **Phase 3 : appel d'offres.** Cette phase vise à identifier les partenariats. Sous la responsabilité du comité de coordination, la phase d'appel d'offres répond aux exigences de transparence et aux prescriptions techniques d'usage pour l'attribution de contrats effectués avec des fonds provenant d'institutions financières internationales ;
- **Phase 4 : réalisation du projet** proprement dite, avec ses étapes de démarrage, de déploiement et de pérennisation. Chaque projet est réalisé sous la direction d'un directeur de projet désigné par le comité de coordination. Cette personne est responsable de la mission et de l'atteinte des objectifs définis dans le plan de projet. D'abord et avant tout, il constitue l'interface avec le comité de coordination. Durant cette phase, le comité de coordination veille au respect des échéanciers, contrôle le projet à l'aide des indicateurs de succès définis par le plan de projet et s'assure que tous les paramètres du succès sont réunis (allocation effective des fonds, levée de contraintes administratives, juridiques ou politiques, etc.) pour la réalisation du projet.

4.6. Gestion opérationnelle

4.6.1. Le Comité de Pilotage

Placé sous l'autorité du **Minsitre d'Etat, Secrétaire Général de la Présidence de la République**, le Comité de pilotage est chargé :

- du renforcement de la synergie des activités concourant au développement des TIC conduites par les différents ministères impliqués d'une part, et entre les partenaires au développement d'autre part ;
- du suivi de la mise en œuvre des engagements pris par le Cameroun relatifs au développement des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- de l'harmonisation des procédures d'intervention dans le secteur ;
- de la validation de la conformité des projets et programmes avec la stratégie nationale de développement des TIC ;
- de l'information des acteurs du secteur ;
- de la supervision de la réalisation des revues institutionnelles ;
- de la recherche de solutions durables au financement des TIC ;

- du suivi de l'implication des ONG et associations, des opérateurs privés, des partenaires au développement dans la programmation et le suivi des interventions.

La composition du Comité comprendra, outre les représentants des ministères sectoriels désignés, des représentants du secteur privé et de la société civile. En tant que de besoin, le Président pourra faire appel à toute personne physique ou morale relevant du domaine.

4.6.2. Le Secrétariat Permanent

Dans le cadre de l'accomplissement de ses missions, le Comité de pilotage dispose d'un organe d'exécution appelé « **Secrétariat Permanent** ». Ce dernier est chargé principalement de :

- préparer les réunions du Comité de pilotage et d'en dresser les comptes rendus ;
- veiller à la cohérence entre les opérations programmées ;
- travailler en étroite collaboration avec les comités ministériels de suivi/évaluation de la Stratégie ;
- veiller à la cohérence de la programmation sectorielle par rapport aux politiques ministérielles ;
- initier ou participer à toutes les études de cadrage du secteur ;
- mettre en place et gérer les différentes bases de données dans l'optique du suivi/évaluation ;
- centraliser, mettre à jour et analyser toute information sur le secteur éducatif ;
- préparer les revues institutionnelles (avec les bailleurs et autres partenaires) du secteur éducatif ;
- suivre l'exécution des programmes et projets en cours dans le secteur.

Le Secrétariat Permanent est assuré par l'ANTIC.

Pour l'accomplissement de ses missions, le Secrétariat Permanent peut se faire assister, en cas de besoin, par un Pool Permanent d'Experts et des Groupes de Travail (thématiques ou sectoriels).

4.6.3. Les Comités Ministériels

Les Comités Ministériels coordonnent les actions de mise en œuvre de la Stratégie à l'intérieur des différents ministères sectoriels. Chaque comité ministériel est soutenu techniquement par une **Cellule Opérationnelle**. De façon spécifique, la Cellule Opérationnelle :

- exécute les tâches issues du Comité sectoriel/ministériel de mise en œuvre ;
- confectionne les indicateurs et outils de collecte des données ;
- collecte et analyse les données transmises par les Antennes provinciales/régionales ;
- élabore les rapports semestriels de mise en œuvre de la Stratégie au niveau du secteur/ministère ;
- prépare l'avant-projet de budget, les plans d'actions et programmes d'activités annuels.

La Cellule Opérationnelle se fait assister dans ses activités par ses **Antennes provinciales/régionales** qui

- dressent les priorités provinciales/régionales en termes d'objectifs et d'interventions ;
- valident la programmation des interventions au niveau provincial/régional ;
- vérifient l'adéquation des interventions avec les priorités et les besoins au niveau provincial et proposent des mesures de réorientation nécessaires ;
- suivent l'exécution des interventions et des projets du secteur au niveau de la province ;
- élaborent des rapports de conjoncture (trimestriels).

La mise en œuvre de ce plan dans l'esprit d'une gestion participative et réglementée suggère de procéder à la mise en place des structures de concertation, de suivi et de coordination ci-après :

- le Conseil de supervision ;
- les comités sectoriels.

4.6.4 Le Conseil de Supervision du Plan de l'ANTIC

Ce Conseil sera la structure d'animation et d'orientation de la mise en œuvre du plan. Il sera mis en place par le Directeur Général de l'ANTIC. Il aura pour missions :

- de prendre toutes les mesures nécessaires pour favoriser la concertation entre les principaux acteurs et l'évaluation globale du projet ;
- d'élaborer un chronogramme d'exécution du plan ;
- de veiller à l'exécution de la campagne de sensibilisation et des actions prioritaires prévues pour l'organisation et la réglementation du secteur ;
- de fixer les objectifs à atteindre et les délais d'exécution ;
- de proposer toute mesure pouvant contribuer à la bonne exécution et au financement du plan ;
- de proposer, en tant que de besoin, toutes mesures correctives ou de réorientation du plan.

Ce conseil se composera comme suit :

- les représentants des partenaires au développement ;
- les représentants de l'ANTIC dans les ministères ;
- les représentants de la société civile ;
- les représentants des structures Associatives des professionnels du secteur;
- les représentants des comités sectoriels.

Le Conseil de supervision se réunira tous les six mois afin d'apprécier l'état d'avancement du plan et en tant que de besoin sur convocation du Directeur Général de l'ANTIC. Il pourra inviter à ces réunions toute personne reconnue pour ses compétences au regard des thèmes à aborder. A cet effet, le Conseil élabore un rapport de l'état d'exécution du Plan National des TIC.

4.6.5 Les Comités Sectoriels

Des Comités Sectoriels seront créés pour chaque axe stratégique : Infrastructure, Education / Recherche & Développement, Santé, Gouvernance, Commerce et Industrie, Choix technologiques et Formation, etc.

- Le Comité infrastructures : Il constituera le cadre de concertation pour les aspects spécifiques liés à la mise en place des infrastructures de base. Il aura

aussi pour mission de suivre, de coordonner l'exécution des projets et de procéder à leur évaluation. Il se réunira une fois tous les six mois pour apprécier l'état d'exécution du plan et en tant que de besoin. Les membres seront choisis parmi les cadres de l'ANTIC dans les structures sectoriels. Le responsable du comité adressera ses rapports au Président du Conseil de Supervision du Plan et aux ministres dont les départements bénéficient du projet.

- Le Comité Gouvernance : Il constituera un cadre de concertation pour les aspects spécifiques aux actions prévues dans le cadre de la modernisation de l'Administration. Ce comité aura pour mission de suivre, de coordonner l'exécution des projets du secteur et de procéder à leur évaluation. Il se réunira une fois tous les six mois pour apprécier l'état d'exécution du plan et en tant que de besoin. Les membres, au rang desquels un représentant de l'Institut National des Statistiques et de la Démographie, seront choisis parmi les cadres de l'ANTIC dans les structures sectoriels. Le responsable du Comité adressera ses rapports au Président du Conseil de supervision du Plan et aux ministres dont les départements bénéficient du projet.
- Le Comité Education / Recherche & Développement : Le secteur Education / Recherche constitue aujourd'hui le secteur le mieux structuré pour promouvoir l'utilisation des TIC. Ce corps constitue de fait le noyau du comité sectoriel qu'il conviendrait d'appuyer par des compétences de l'ANTIC, ainsi que par des représentants du Ministère de l'Education de Base, du Ministère des Enseignements Secondaires, du Ministère de l'Enseignement Supérieur et du Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation. Ce comité aura pour missions de suivre, de coordonner l'exécution des projets du secteur et de procéder à leur évaluation. Il se réunira une fois tous les six mois pour apprécier l'état d'exécution du plan et en tant que de besoin. Le responsable du comité adressera ses rapports au Président du Conseil de Supervision du Plan et aux ministres dont les départements bénéficient du projet.
- Le Comité Contenus et Convergence Multimédia : Ce comité se chargera de l'harmonisation de la politique de développement des contenus, bien que ces contenus puissent être développés concrètement à des niveaux sectoriels respectifs. Ce comité s'occupera également de la promotion et de la mise en œuvre d'une industrie de production des contenus, tenant par exemple de l'animation numérique et des effets spéciaux. Les problèmes d'éthique, de propriété intellectuelle, de multilinguisme, et de gouvernance Internet (pour ce qui concerne la gestion des contenus) sont également suivis par ce comité.
- Le Comité Commerce / Industrie : Ce Comité constituera le cadre de concertation pour les aspects spécifiques à la mise en place des applications, des contenus et de l'infrastructure relatifs à la facilitation des transactions commerciales. Il aura aussi pour missions de suivre, de coordonner l'exécution des projets du secteur et de procéder à leur évaluation. Il se réunira une fois tous les six mois pour apprécier l'état d'exécution du plan et en tant que de besoin. Le responsable du comité adressera ses rapports au Président du Conseil de Supervision du Plan et aux ministres dont les départements bénéficient du projet. Outre les cadres de l'ANTIC, le Comité sera composé :
 - d'un représentant de la Chambre de Commerce;
 - d'un représentant de l'Association professionnelle des banques;
 - d'un représentant de la BEAC;

- d'un représentant de l'Association des Assurances;
 - d'un représentant du Ministère du Tourisme ;
 - d'un représentant du Ministère du Commerce;
 - d'un représentant du Ministère de l'Industrie, des Mines et du Développement Technologique.
- Le Comité Choix Technologiques et Formation : Le plan atteindra difficilement ses objectifs sans des choix technologiques appropriés et une formation en adéquation avec ces choix aussi bien pour les techniciens chargés de sa mise en œuvre que pour les producteurs et les utilisateurs. C'est la raison essentielle de ce Comité qui sera également le cadre de concertation pour les aspects liés à la veille, aux choix technologiques et à la formation. Ce comité aura pour mission de suivre, de coordonner l'exécution des projets du secteur et de procéder à leur évaluation. Il sera composé :
 - d'un représentant de chaque établissement universitaire ou professionnel de formation en informatique, en télécommunications, en communication et en production multimédia;
 - du Président du Comité Infrastructures ;
 - du Président du Comité Modernisation de l'Administration;
 - du Président du Comité Facilitation du Commerce;
 - du Président du Comité Education / Recherche;
 - d'un représentant de la société civile.

Le collectif des bailleurs de fonds : Il s'agit ici, à l'instar d'autres secteurs prioritaires comme celui de la décentralisation, de susciter la mise en place d'un cadre de concertation des bailleurs de fonds qui souhaitent apporter leur appui à la réalisation de ce plan. Ceci devrait permettre d'associer ces partenaires à la réflexion sur les enjeux que les TIC constituent pour le Cameroun, d'orienter leur assistance vers les actions les plus porteuses d'amélioration et de mobiliser de façon plus conséquente les moyens requis pour la mise en œuvre du plan.

4.7. Suivi

Pour que la mise en œuvre puisse être convenablement suivie, il incombe à chaque comité de coordination de définir, à partir des priorités et des capacités existantes, la structure du système de suivi selon les indicateurs définis dans les projets concernés.

4.8. Evaluation de la mise en oeuvre

L'atteinte des objectifs stratégiques visés par le plan passe nécessairement par une évaluation continue et sans complaisance avec comme finalités :

- de détecter et de corriger rapidement les insuffisances qui surviendront dans la mise en œuvre à quelque niveau que se soit ;
- de fournir les éléments nécessaires pour réorienter en cas de nécessité les objectifs spécifiques des projets afin de les mettre en cohérence avec les objectifs stratégiques du plan et les attentes du pays ;
- d'évaluer l'impact du plan au regard des objectifs stratégiques poursuivis ;
- en plus des activités d'évaluation prévues au niveau des Comités sectoriels, il conviendrait qu'une fois par an, un consultant indépendant procède à une

évaluation d'ensemble de la mise en œuvre du plan. Cette évaluation portera principalement sur les aspects ci-après :

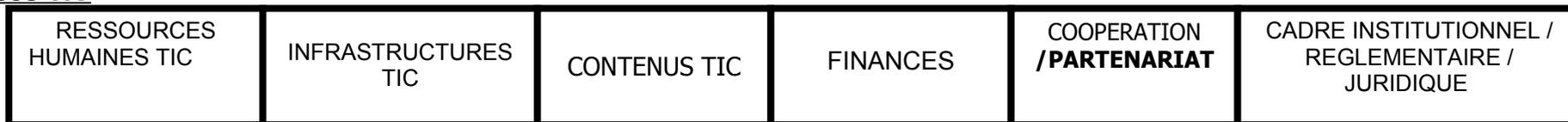
- la mobilisation des moyens requis ;
- les réalisations effectuées avec les moyens acquis ;
- l'impact des réalisations sur les objectifs spécifiques et stratégiques ;
- les activités du Conseil de supervision et des Comités sectoriels et l'impact global de ces activités sur la mise en œuvre du plan ;
- la gestion des projets réalisés dans le cadre du plan, tant sur le plan administratif que de la gestion des ressources financières, techniques et humaines.

L'évaluation du document de développement des TIC et du processus de mise en œuvre se fera systématiquement tous les trois (03) ans. Elle permettra chaque fois de réajuster les politiques et les stratégies définies de façon à les rendre plus opérationnelles, efficaces et porteuses. La première évaluation est fixée en 2009 car, tous les secteurs ne se seront pas encore appropriés le document et tous les contours de cette politique.

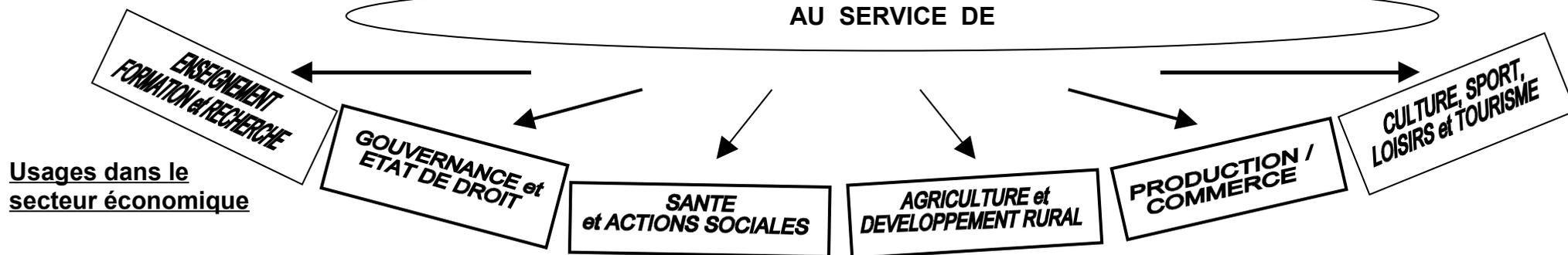
Les résultats de cette évaluation devront faire l'objet d'un atelier national d'évaluation de la mise en œuvre du plan, regroupant l'ensemble des acteurs impliqués dans cette mise en œuvre (Comité de supervision, Comités sectoriels, Collectif des bailleurs de fonds, ...).

CADRE STRUCTURANT DES TIC AU CAMEROUN

Ressources TIC

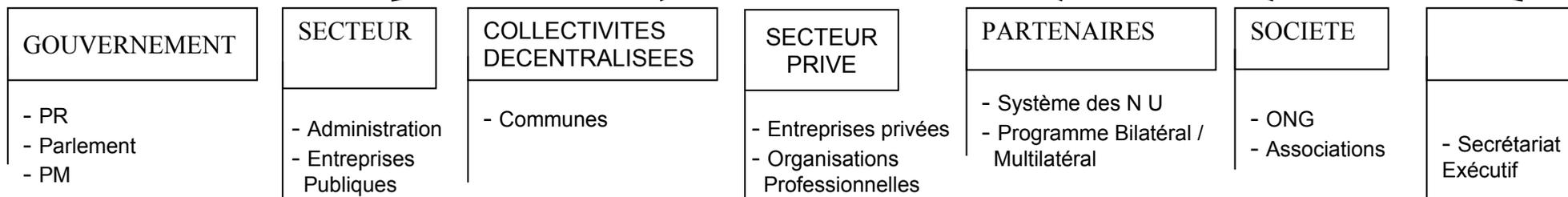


AU SERVICE DE



PAR et POUR

Acteurs socio-économiques



CONCLUSION

Le présent document de Stratégie Nationale de Développement des TIC est un document de travail qui permet d'engager la réflexion sur les grands défis et questions auxquels le développement des TIC est confronté :

- comment permettre un accès universel, équitable et financièrement abordable aux infrastructures et aux services des TIC ?
- comment permettre à chaque citoyen de développer ses capacités pour accéder à l'information, aux idées et au savoir et d'y contribuer ?
- comment renforcer le climat de confiance en garantissant la sécurité de l'information et la sécurité des réseaux, ainsi que la protection de la vie privée et du consommateur ?
- comment tirer le meilleur parti des opportunités qu'offrent les TIC pour lutter contre la pauvreté et promouvoir le développement ?

Le document de Stratégie Nationale de Développement des TIC apporte des éléments de réponse à ces problématiques essentielles, à l'effet de structurer et de planifier les projets de développement en vue d'une programmation optimale. Ce document est complété par un plan d'actions détaillé qui indique les différents projets concourant à la mise en œuvre de cette stratégie nationale.